

E

Objectif 2022

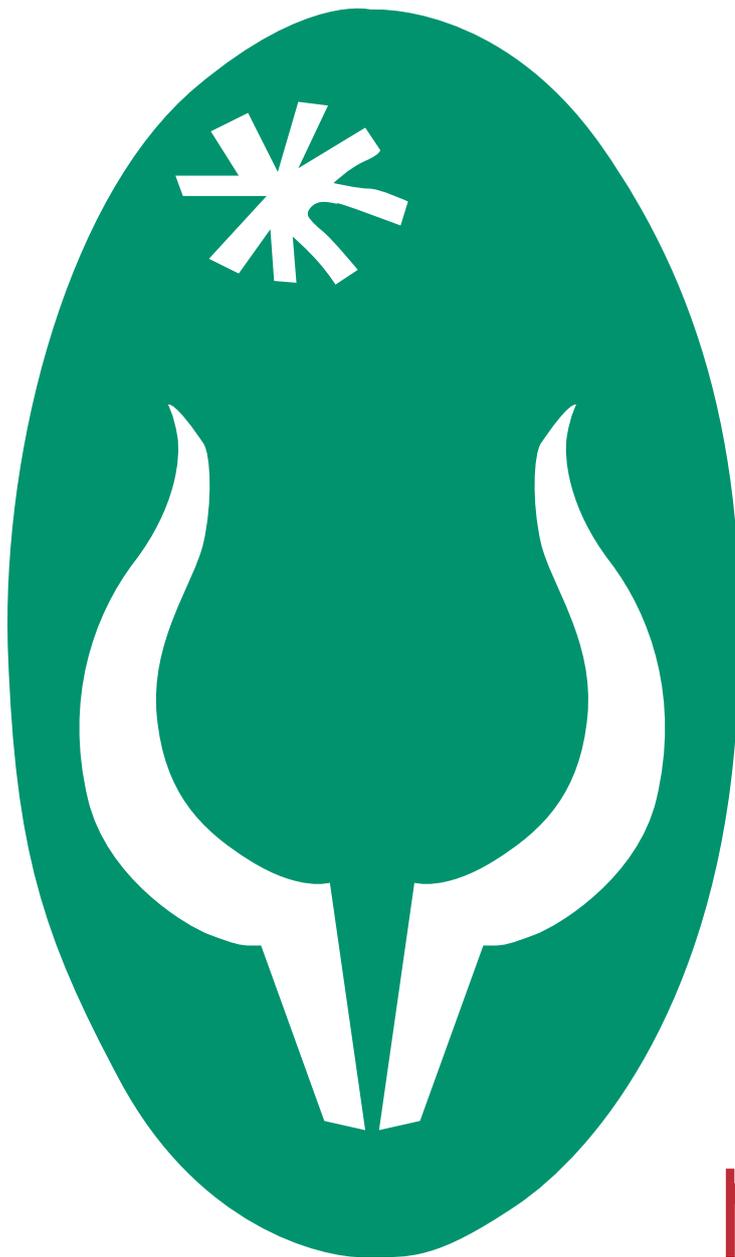
Bilan de la charte du Parc
1998-2007

T

R

A

H



Parc
naturel
régional
de Camargue

C

Introduction 4

Champs du bilan évaluatif	4
Méthode	4
Rappel des objectifs de la charte de 1998	5

Première partie: Evolution de l'activité et de l'organisation du Parc sur la période 6

1. Historique du Parc et évolutions du statut juridique : un portage juridique qui change à trois reprises en 5 ans	6
2. Les organes de gouvernance	6
2.1. Le Comité Syndical et son bureau	6
2.2. Comité scientifique et d'éthique et Conseil de Parc : deux outils spécifiques	8
2.3. Les commissions de travail	10
2.4. Les partenariats et la participation de la population et des acteurs du territoire à la dynamique du Parc	11
3. Données financières de cadrage	13
3.1. Grandes masses financières	13
3.2. Recettes liées au fonctionnement	14
3.3. Recettes liées au programme d'actions	15
3.4. Une importante maîtrise d'ouvrage par le Parc des actions financées engagées sur son territoire	16
3.5. Difficultés rencontrées dans le financement des actions et pistes d'amélioration	16

4. Les moyens humains	17
4.1. Un renforcement de l'équipe sur la période 2000-2005	17
4.2. Structure juridique des contrats	18
4.3. La répartition des moyens humains par axe de la charte	18
4.4. Le temps passé (estimation 2005)	19

Deuxième partie: Bilan des programmes d'actions du Parc, principalement pour 1998-2005	20
---	-----------

5. Bilan global des opérations financées	20
5.1. Des opérations nombreuses marquées par d'importantes variations annuelles	20
5.2. Territorialisation des opérations	22
5.3. Les bénéficiaires des opérations réalisées par le Parc	22
6. Inventaire détaillé et synthèse par grandes missions	23
6.1. Projets et programmes structurants réalisés entre 1998 et 2005	23
6.2. Bilan au regard des missions confiées aux Parc	28
6.3. Contributions des opérations aux finalités du développement durable	50

Conclusions	52
--------------------	-----------

Annexes	54
----------------	-----------

1. Commissions thématiques du Parc en 2006	54
2. Organigramme du Parc naturel régional de Camargue - janvier 2006	55
3. Effectifs du personnel permanent et temporaire entre 2000 et 2005	56
4. Opérations non réalisées au 31 décembre 2005	57

Introduction

Champs du bilan évaluatif

Créé en 1970 pour protéger et valoriser les patrimoines de son territoire, le Parc naturel régional de Camargue a adopté sa dernière charte en 1998, pour 10 ans. Elle arrivait théoriquement à échéance en février 2008. Fin décembre 2007, une loi concernant spécifiquement le Parc naturel régional de Camargue a été promulguée reportant la date échéance au mois de février 2011. Le Parc naturel régional de Camargue s'est engagé dès 2005 dans une démarche de révision de sa charte.

La démarche de révision d'une charte de Parc prévoit, dans le décret du 1er septembre 1994 revu en mai 2007 et complété par la circulaire de juillet 2008, la réalisation de quatre documents obligatoires complétés par une synthèse:

- Un état des lieux (appelé communément diagnostic) de la situation patrimoniale, culturelle, sociale et économique du territoire;
- Un bilan/évaluation des dix années écoulées (le présent document);
- Le projet de charte, qui est le projet de territoire pour les douze prochaines années;
- Le plan de Parc, qui illustre spatialement les mesures et les orientations de la charte;
- Les annexes.

Méthode

Contexte

La révision de la charte a été engagée dès l'année 2005 dans une perspective de renouvellement du classement prévu pour le mois de février 2008. Le diagnostic participatif a été établi et partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire et la concertation, plusieurs fois interrompue à la suite des difficultés juridiques du Parc, a pu être conduite à son terme. Toutefois, la succession de 3 structures de gestion (Fondation privée, Groupement d'intérêt public et Syndicat mixte) et les contentieux successifs ont rendu difficile l'établissement du présent bilan évaluatif.

La démarche du bilan

Le présent bilan évaluatif, a été consolidé sur la période de juillet à septembre 2008 en s'appuyant fortement sur un premier travail de bilan-évaluation mené par le Parc au lancement de la révision (en 2006).

Les évolutions de statut juridique et donc des systèmes comptables qu'a connus le Parc ont des conséquences concrètes et importantes en termes d'homogénéité et de continuité des données disponibles pour l'élaboration du bilan évaluatif sur la période 1998-2005. La méthodologie de travail, préconisée par le cahier des charges, s'est donc principalement appuyée sur les documents de synthèse facilement disponibles (certaines archives de la Fondation et du GIP sont plus difficiles à exploiter que des documents plus récents...):

- le bilan réalisé en 2006 par l'équipe technique et le pôle évaluation du Parc, pour ce qui concerne les actions menées entre 1998 et 2005. Ce bilan des actions engagées entre 1998 et 2005 est essentiellement axé sur l'aspect qualitatif des actions menées mais couvre 8 années d'intervention. Cette analyse¹ permet d'avoir une vision assez complète et continue dans le temps ;
- les bilans d'activités de la Fondation pour la période 1998-2001, en complément;
- des données issues des comptes de résultats de la Fondation (période 1998/2001), les comptes financiers du GIP (2002/2003) et comptes administratifs du Syndicat mixte (2004/2007 pour la production des chiffres clefs) ;
- un éclairage sur les moyens humains et partenariats du Parc mis en oeuvre, un regard porté sur

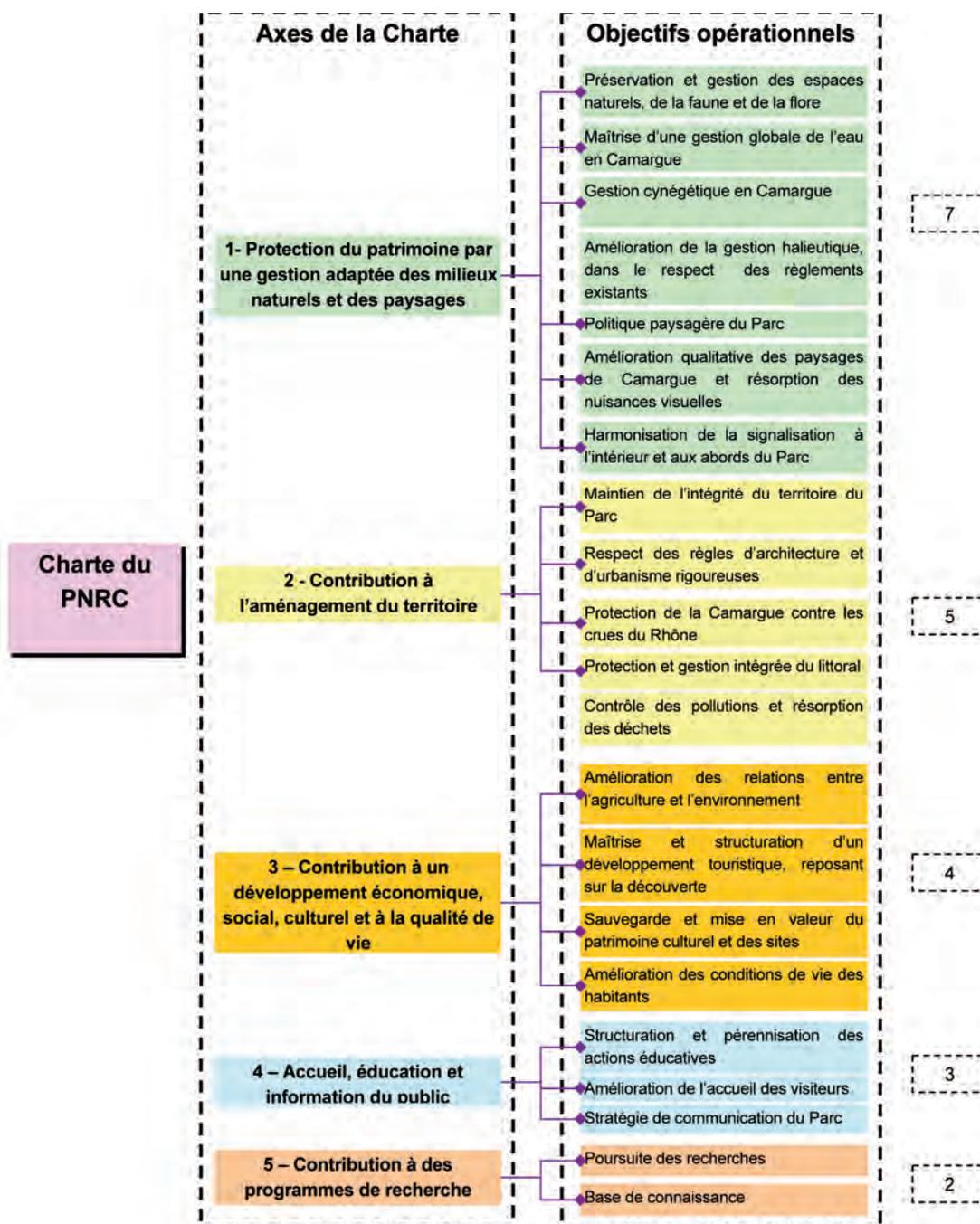
¹ Les éléments qualitatifs issus des travaux de bilan déjà réalisés par le PNRC : la synthèse qualitative des actions conduites entre 1998 et 2005, réalisée par les chargés de mission du Parc, les échanges avec les principaux acteurs (enquête téléphonique auprès des habitants, compte-rendu des soirées publiques dans les hameaux, compte rendu des groupes thématiques...). Ce travail s'est également appuyé sur les rapports d'activités de la Fondation de 1998, 1999 et 2000.

- la période 2003-2005 (synthèse d'un travail réalisé par le cabinet Edater en février 2007²);
- des réunions ou entretiens de cadrage avec les élus et acteurs locaux où la question du bilan a été abordée.

Cette synthèse a fait l'objet de corrections à l'issue de sa diffusion de début octobre aux membres du Comité technique de révision de la charte (dont notamment les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Conseil régional, le Conseil général, les services de l'Etat).

Rappel des objectifs de la charte de 1998

La charte du Parc naturel régional de Camargue de 1998 se structure autour de 5 axes stratégiques, répartis en 21 objectifs opérationnels : 7 en faveur de l'environnement et des paysages, 5 dans le domaine de l'aménagement du territoire, 4 dans le domaine économique et social, 3 dans le domaine de l'accueil et de l'éducation et 2 en matière de recherche.



2 « Etude stratégique pour les PNR existants et en cours de création en Région PACA », Tome 2 Bilan évaluation 2003- 2005 par Parc, Edater, février 2007, 129p.

Première partie:

Evolution de l'activité et de l'organisation du Parc sur la période

En 1970, pour protéger et mettre en valeur le patrimoine environnemental exceptionnel de la Camargue, l'Etat et les acteurs locaux ont créé le Parc naturel régional de Camargue, premier Parc naturel régional de la Région PACA sur le plan chronologique, et troisième sur le territoire national.

La structure de gestion du parc constitue une originalité, avec son petit nombre de communes (seulement 2, Arles et Les Saintes-Marie-de-la-Mer), un grand territoire en surface et le souhait de donner une place importante aux associations et représentants socio-professionnels du territoire ou aux collectivités, notamment d'échelon départemental et régional. Pour autant, le résultat de cette volonté reste contrasté : les différents changements intervenus dans la nature juridique de la structure porteuse, les incidences des procédures juridiques, l'hétérogénéité et le nombre d'acteurs (avec la présence de grandes structures économiques et des organisations de plus petite taille), l'importance des enjeux environnementaux et le nombre d'acteurs de l'environnement et le très fort attachement des acteurs à leurs territoire a pu rendre le processus difficile.

1. Historique du Parc et évolutions du statut juridique : un portage juridique qui change à trois reprises en 5 ans

Trois étapes doivent être prises en compte :

1. L'animation et l'activité du Parc se sont appuyées durant 30 ans sur une Fondation³ (Fondation créée en 1970 et reconnue d'utilité publique par décret le 12 décembre 1972), composée de tous les usagers de l'espace naturel (le conseil d'administration comportait 50 membres répartis en 6 collèges ainsi qu'un bureau dans lequel siégeaient élus et services de l'Etat⁴).
2. La fonction de gestion assurée par cette Fondation (structure encore existante) a été relayée entre mars 2002 et fin 2004 par un GIP (Groupement d'intérêt public) du Parc naturel régional de Camargue (un premier arrêté préfectoral en décembre 2001, puis un arrêté interministériel le 14 janvier 2003), dans lequel se retrouvaient les élus, les représentants de l'Etat, les propriétaires camarguais et l'ensemble des usagers.
3. Depuis le 1er janvier 2005, la gestion du Parc est assurée par un syndicat mixte ouvert élargi (arrêté préfectoral du 1er décembre 2004), conformément à la législation (cadre statutaire identique pour tous les Parcs naturels régionaux demandé par la loi sur les parcs de 1995). Le syndicat mixte a pour objet l'animation, l'administration et la gestion du Parc.

2. Les organes de gouvernance

2.1. Le Comité Syndical et son bureau

2.1.1. Le comité syndical entre 2005 et 2007

Il est l'organe de pilotage du Syndicat mixte.

³ Voir notamment pour le détail des ces activités les rapports d'activités 1998, 1999 et 2000.

⁴ Voir détail page 2 et 3 du rapport d'activité 1998.

Il est composé de 15 représentants de collectivités territoriales et de 4 représentants d'établissements publics⁵ et soutenu à hauteur d'un million d'euros pour son fonctionnement par ses membres (statuts 2005). La répartition des voix n'est pas calée sur la part des contributions statutaires.

Tableau 1 - Tableau de ventilation des représentants au Syndicat Mixte en 2005

Membres	Nombre de représentants	Nombre de voix total (sur 63)	%	Contributions statutaires en K€ en 2005	%
Région Provence Alpes Côte d'Azur	4	20	31.7	600	58.7
Département des Bouches du Rhône	3	15	23.8	300	29.4
commune d'Arles	4	8	12.7	80	7.8
commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	4	8	12.7	40	3.9
Chambre de Commerce du Pays d'Arles	2	4	6.3	2	0.3
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	2	4	6.3		
Total	19	59		1 023	

Source : Statuts du Syndicat mixte en 2005

Depuis la loi spécifique du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue, et par dérogation au code général des collectivités territoriales, le syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles est membre du Syndicat mixte. La décomposition du nombre de voix au Syndicat mixte se répartit entre 8 acteurs.

Tableau 1 bis - Tableau de ventilation des représentants au Syndicat Mixte début 2008

Membres	Nombre de représentants	Nombre de voix total (sur 63)	%	Contributions statutaires en K€ en 2005	%
Région Provence Alpes Côte d'Azur	4	20	31.7	600	58.7
Département des Bouches du Rhône	3	15	23.8	300	29.4
commune d'Arles	4	8	12.7	80	7.8
commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	4	8	12.7	40	3.9
Chambre de Commerce du Pays d'Arles	2	4	6.3	3	0.3
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône	2	4	6.3		
Chambre de Métiers des Bouches-du-Rhône	2	4	6.3		
Synd. mixte de gestion des asso. du pays d'Arles*	3	3	*	*	*
Total	24	66		1 023	

Source : Statuts du Syndicat mixte et loi du 17 décembre 2007

► Perspectives pour la prochaine charte

Dans le cadre de la révision de la charte, les statuts avec le nombre de représentants et le nombre de voix devraient être révisés pour intégrer de nouvelles structures (agglomérations, communes, établissements publics...) et si nécessaire, améliorer la gouvernance.

Entre 2005 et 2007, le Comité syndical s'est réuni 3 à 5 fois par an, ses statuts prévoyant de se réunir en session ordinaire au moins 4 fois par an, mais aucune assemblée n'a été re-convoquée en raison d'un quorum non atteint.

⁵ NB : entre 2005 et décembre 2007, ni la chambre des métiers, ni le syndicat mixte des ASA ne sont membre du Syndicat mixte du Parc. Ils le seront avec la loi spécifique du 17 décembre 2007 relative au PNR de Camargue, et par dérogation au code général des collectivités territoriales.

Tableau 2 - Comité syndical du Parc Naturel Régional de Camargue : nombre de réunions et taux de participation entre 2005 et 2007

Année	Nombre de réunions	Nbre de réunions convoquées une 2 ^{ème} fois après absence de quorum lors de la première convocation	Taux de participation	Nombre de délibérations
2005	5	0	85 %	85
2006	5	0	81 %	73
2007	3	0	74	38
TOTAL	13	0	80 % (moyenne)	196

Sources : PNR Camargue, pôle évaluation

Sur cette même période, on note une bonne présence des membres aux comités syndicaux du Parc de Camargue avec un taux moyen de participation de 80%.

2.1.2. Le bureau

Pour sa part, le bureau du Syndicat mixte est composé de onze membres.

Entre 2005 et 2007, il s'est réuni à 9 reprises et depuis 2006, il s'est réuni systématiquement avant chaque réunion du Comité syndical.

Le bureau permet de préparer les décisions du Comité syndical. Des difficultés ont pu apparaître, notamment dans la préparation des réunions (diffusion de documents préparatoires tardivement ou en séance) : elles ont été corrigées progressivement.

Tableau 4 : Bureau du Parc : nombre de réunions et taux de participation entre 2005 et 2007

Année	Nombre de réunions	taux de participation (nombre de membres présents ou représentés)
2005	3	76%
2006	1	82%
2007	5	70%
total	9	76%

Sources : PNR Camargue, pôle évaluation

2.2. Comité scientifique et d'éthique et Conseil de Parc : deux outils spécifiques

2.2.1. Le Comité scientifique et d'éthique

Confirmé par les statuts du syndicat mixte de septembre 2004, il constitue un outil consultatif pour le Comité syndical.

Le Conseil scientifique du Parc n'a pas pu se réunir en 2005, sa création n'étant intervenue qu'en 2006.

De 2006 à 2007, il a été associé à plusieurs opérations conduites par le Syndicat mixte. Il s'est réuni à 4 reprises, soit 2 fois par an, comme le prévoyait le règlement.

Il est composé de 31 membres (le règlement donnait la possibilité d'accueillir au maximum 30 membres représentant 31 domaines d'expertise).

Tableau 5 – Réunions du Comité Scientifique et d'Ethique

Date de réunion	Thèmes abordés
14 nov 2006	Organisation du CSE (vice-présidences, mise en place des groupes de travail...); démoustication opérationnelle expérimentale; présentation de l'état d'avancement du suivi scientifique; point d'information sur Natura 2000.
20 juin 2006	Présentation de certaines actions actuellement menées par le Parc et discussion (renouvellement de la charte, contrat de delta, projet de démoustication, réserve de biosphère, projet scientifique et culturel du Musée de la Camargue...)
11 mai 2007	Démoustication opérationnelle expérimentale; présentation de l'état d'avancement des suivis scientifique et opérationnel; examen de la situation juridique du Parc et perspective d'avenir.
22 octobre 2007	Examen des résultats obtenus dans le cadre de la première année de suivi scientifique de la démoustication opérationnelle expérimentale sur le secteur de Port-Saint-Louis-du-Rhône/Salinde-Giraud; Présentation de l'état d'avancement des inventaires Natura 2000 et plus particulièrement celui concernant les chiroptères.

Source : Parc de Camargue, pôle évaluation

2.2.2. Le Conseil de Parc

Il est à la fois la traduction de l'attachement des acteurs et élus locaux au souhait de pérenniser la dynamique locale héritée du travail de la Fondation et un outil de travail participatif essentiel : des représentants du Conseil du Parc participent aux travaux des commissions.

Entre 2005 et 2007, les membres Conseil de Parc (dont le nombre est passé de 40 à presque soixante), ont été invités à 13 réunions afin de permettre à ceux et celles qui étaient présents dans le GIP entre 2001 et 2004, d'être toujours impliqués dans le fonctionnement du Parc. Le taux moyen de participation a été de 37% sur cette même période.

Tableau 6 : Conseil du Parc : nombre de réunions et taux de participation entre 2005 et 2007

Année	Nombre de réunions	taux de participation (nombre de membres présents ou représentés)
2005	5	45%
2006	4	29%
2007	4	38%
total	13	37%

Sources : PNR Camargue, pôle évaluation

► Perspectives pour la prochaine charte

Les témoignages recueillis soulignent cependant les marges de progrès possibles. Une réflexion est d'ailleurs engagée pour optimiser les apports de cet outil (meilleure prise en compte des avis et de l'expression des acteurs, amélioration du degré de participation, modules de formation spécifiques, voyages d'étude ...).

2.3. Les commissions de travail

Dix commissions thématiques et 3 commissions structurelles («appel d'offres», «recrutement» et «gestion des propriétés») ont été instituées par le règlement de décembre 2004.

Les réunions thématiques sont co-présidées par un membre du conseil du Parc et un délégué élu du comité syndical.

Tableau 7: Commissions structurelles du Parc : nombre de réunions entre 2005 et 2007

Commission	Nombre de réunions
Emploi recrutement	14
Gestion des propriétés	0
Appel d'offre	1

Sources : PNR Camargue, pôle évaluation

Entre 2005 et 2007, la commission structurelle du Parc «gestion des propriétés» ne s'est jamais réunie et la troisième « emploi-recrutement » s'est réunie 11 fois.

Les commissions thématiques du Syndicat mixte ont été chargées de réfléchir sur des sujets relevant de leur compétence, de proposer des actions, d'effectuer des recherches ou d'émettre des avis.

Entre 2005 et 2007, elles sont au nombre de 10 (cf. intitulés et champs thématiques ad hoc en annexe).

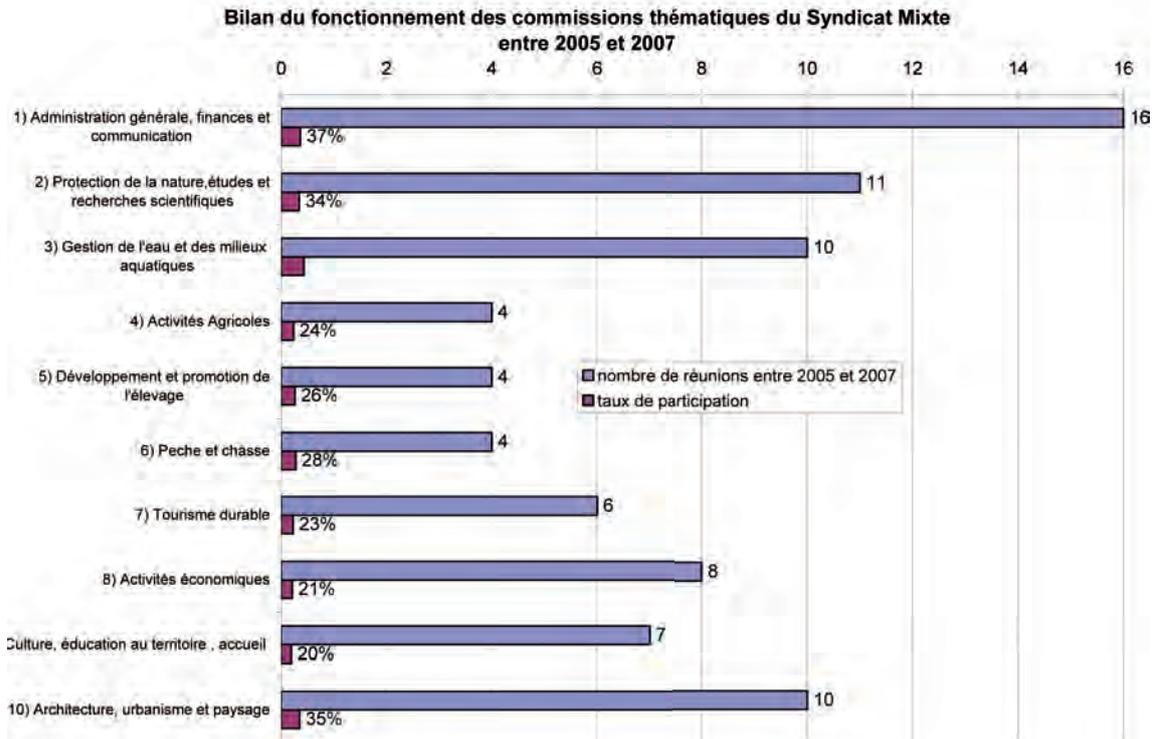
Leur fonctionnement a été très fortement lié aux actions conduites par le Parc. A titre d'exemple soulignons :

- La commission «activités économiques» a été très active : elle a débattu du projet d'étude diagnostique des activités économiques en Camargue, des points multiservices, de l'ADSL, de la téléphonie mobile...
- La commission «protection de la nature, études et recherches» a bien mobilisé ses membres et souvent : elle a notamment travaillé sur les projets «Natura 2000» et «démoustication».
- La commission «gestion de l'eau et des milieux aquatiques» s'est intéressée au «contrat de delta», au «plan Rhône»...
- La commission «développement et promotion de l'élevage» s'est par contre très peu réunie. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que les membres de cette commission sont déjà mobilisés dans les réunions des associations d'élevage organisées par le Parc qui en assure le secrétariat et qu'ils y abordent tous les sujets qui préoccupent la profession y compris les actions portées par le Parc (courses de tau, actions de promotion de l'élevage...).

Globalement ces commissions thématiques se sont réunies à 82 reprises entre 2005 et 2007 (soit une moyenne annuelle de 27 réunions) avec, pour celles pour lesquelles nous disposons d'un compte rendu et/ou d'une fiche de présence, un taux de participation moyen de 29%, valeur plutôt faible, que l'on peut en partie attribuer au fait que les réunions se tiennent pour la plupart en journée. Il ressort également de l'analyse que les commissions n'ont pas été systématiquement saisies des dossiers préalablement à leur présentation au Comité syndical.

► Perspectives pour la prochaine charte

Des marges de progrès semblent donc exister et pourraient être à rechercher afin d'améliorer la participation et l'articulation commissions/comité syndical.



Source : PNRC, pôle évaluation

2.4. Les partenariats et la participation de la population et des acteurs du territoire à la dynamique du Parc

2.4.1. L'association des habitants et acteurs

Les usagers, les acteurs locaux, les habitants, les institutionnels...se sont impliqués presque systématiquement dans toutes les actions du Parc.

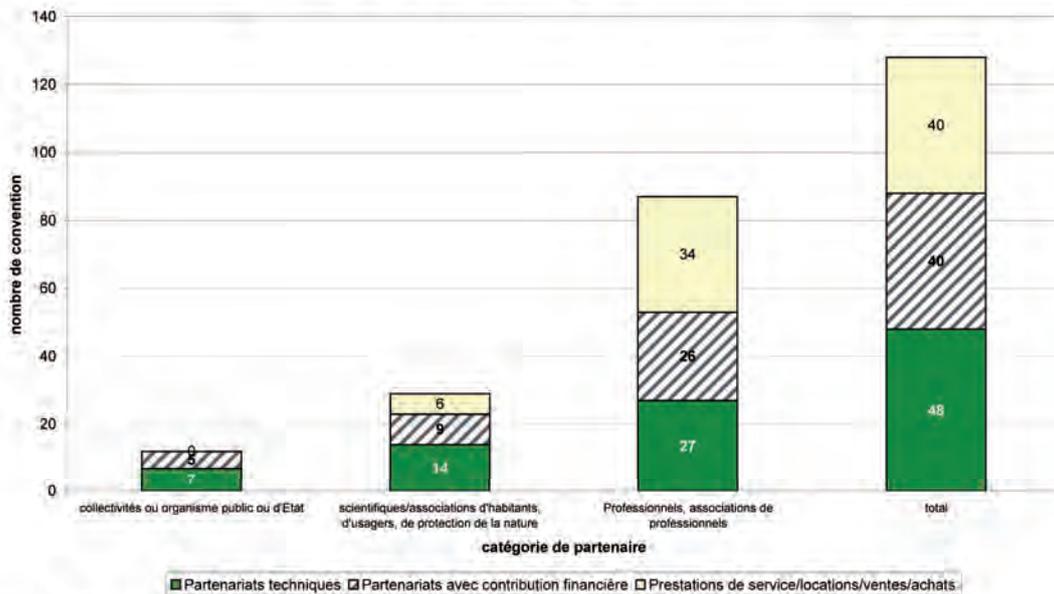
Cette implication s'est concrètement traduite par de nombreuses réunions de concertation, de négociation animées par le personnel du Parc. Des comités de pilotage, des groupes techniques des comités de lecture ont été mis en place pour suivre les actions, notamment les études et les publications.

Des réunions publiques appréciées par les habitants ont eu lieu notamment dans le cadre du « pré-inventaire du patrimoine bâti » et de « l'étude sur la requalification des hameaux » pendant lesquelles les habitants se sont exprimés.

2.4.2. Les partenariats

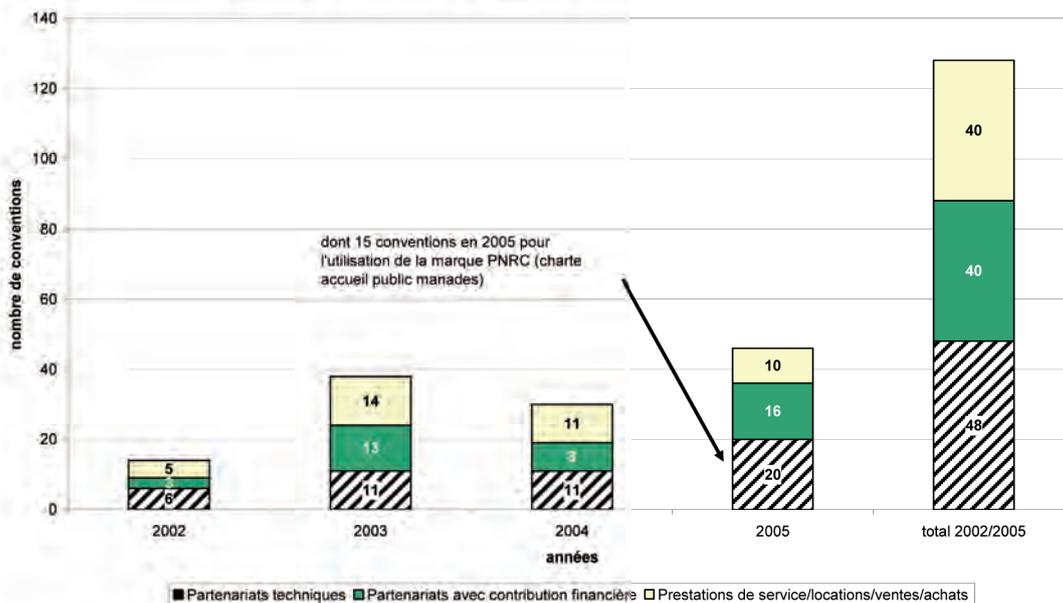
Entre 2002 et 2005, 88 conventions de partenariat (technique et/ou financier) ont été signées. Les partenaires concernés sont majoritairement des professionnels du territoire - éleveurs, riziculteurs, enseignants d'écoles (56 %), des partenaires scientifiques - station biologique de la Tour du Valat, universités ... (29%) puis des collectivités ou administrations (15%).

Répartition des types de conventions par catégorie de partenaire



Source : PNRC, pôle évaluation

Evolution du nombre de conventions de partenariat technique et/ou financier entre 2002 et 2005



Source : PNRC, pôle évaluation

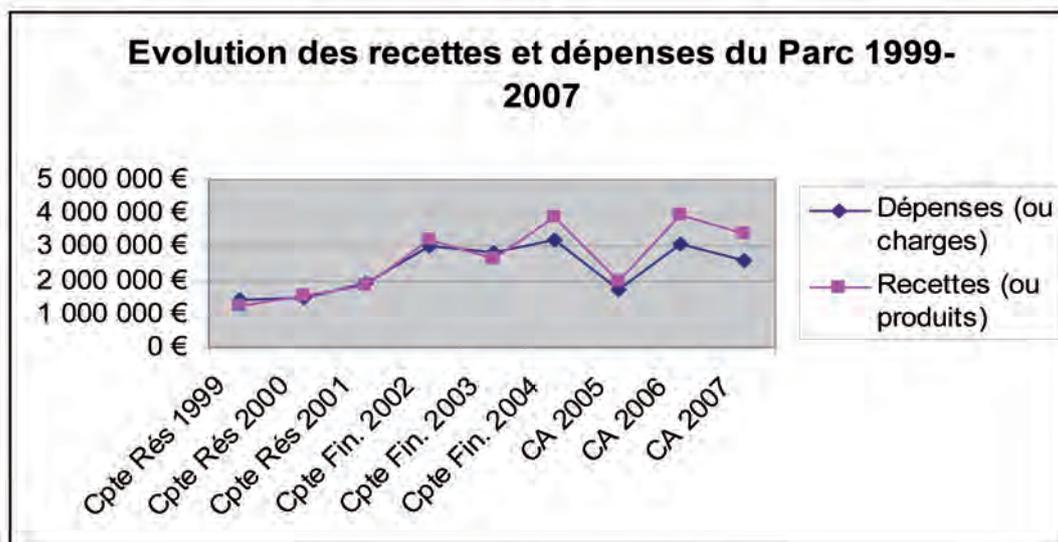
2.4.3. L'information et la concertation via l'internet

Le site internet du Parc consacre une rubrique intitulée «soyez acteurs/agir pour l'environnement» afin d'impliquer les habitants, les exploitants agricoles ou les visiteurs à la dynamique du Parc. Il les interpelle dans le cadre de l'opération de reboisement, de chantiers nature (organisés en partenariat avec d'autres organismes camarguais), du parrainage de flamants (avec la station biologique de la Tour du Valat), pour la création de refuge de nature, pour le soutien d'associations, pour le montage de projets d'éducation à l'environnement et pour la souscription des agriculteurs à un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE).

3. Données financières de cadrage

3.1. Grandes masses financières

Le budget de la structure de portage et d'animation du Parc varie sur la période entre 1,2 M€ à 3,9 M€ avec une progression d'ensemble (qui peut expliquer l'augmentation du nombre d'actions sur la période).



Source : PNR Camargue, traitement EDATER 2008

Sur ce graphique, il convient de préciser que :

- pour les années 1999-2001, il s'agit de la comptabilité de la Fondation (comptes de résultats) ;
- pour les années 2002 à 2004, il s'agit de la comptabilité des GIP successifs. Sont à noter, l'installation du 1er GIP au 1er avril 2002, la dotation exceptionnelle de la DIREN (150 000€). L'atténuation de charges correspond uniquement au remboursement du personnel (emploi jeune et remboursement maladie). Sur le programme d'actions 2003, sont à noter deux opérations fourrage/inondations : le PNRC sur 2003 et 2004 a reçu 1 M€ de subvention (500 K€ Région et 500 K€ CG 13) pour acheter du foin et le distribuer sans contrepartie aux agriculteurs suite aux inondations de décembre 2003 ainsi que le lancement de l'observatoire (subvention de l'Etat 130000 €). Pour le programme d'actions 2004 sont intégrées une dépense de 915 000 € pour l'achat du fourrage et 949 800 en recettes et la subvention de l'Etat pour 100 000 € pour l'observatoire;
- pour les années 2005-2007, il s'agit de la comptabilité du Syndicat mixte : 2005 est l'année de création du Syndicat mixte. En 2006 sont intégrés les résultats de clôture du GIP au budget du Syndicat mixte, et la différence entre le résultat comptable et les dépenses et recettes réelles vient de l'intégration du résultat de clôture du GIP et de la constitution d'une provision. Est également prise en compte la subvention régionale de 127 000 € à rembourser à la Région (acompte pour un dossier européen non retenu) et les dépenses pour les journées nationales qui représentent 250 000 € de l'enveloppe dépenses du programme d'actions 2006.

La structure du budget du Syndicat mixte (en 2007) se caractérise par :

- en dépense, le poste personnel (54%) et celui du programme d'actions (33%) ;
- en recette, le poste de dotations forfaitaires (dont les contributions statutaires) représentant 50% des recettes et le poste subvention pour le programme d'actions avec 30% des recettes totales.

Tableau 8 - Chiffres clefs de l'activité du Syndicat Mixte

	moyenne 2005-2007
Dépenses (ou charges)	2 473 904 €
Recettes (ou produits)	3 117 300 €
DEPENSES REELLES (section fonct. et invt)	2 178 728 €
Dépenses de gestion courante	285 070 €
Dépenses de personnel	1 289 886 €
Dépenses relatives aux programmes d'actions	603 772 €
RECETTES REELLES (section fonct. et invt.)	2 284 699 €
Recettes de gestion courante	159 980 €
Dotations forfaitaires	1 144 667 €
Participations et atténuation de charges sur le personnel	319 486 €
Subventions relatives au programme d'actions	660 566 €

Source : Tableau de l'évolution des grandes masses budgétaires de 2002 à 2007, SM du Parc, juillet 2008, synthèse EDATER

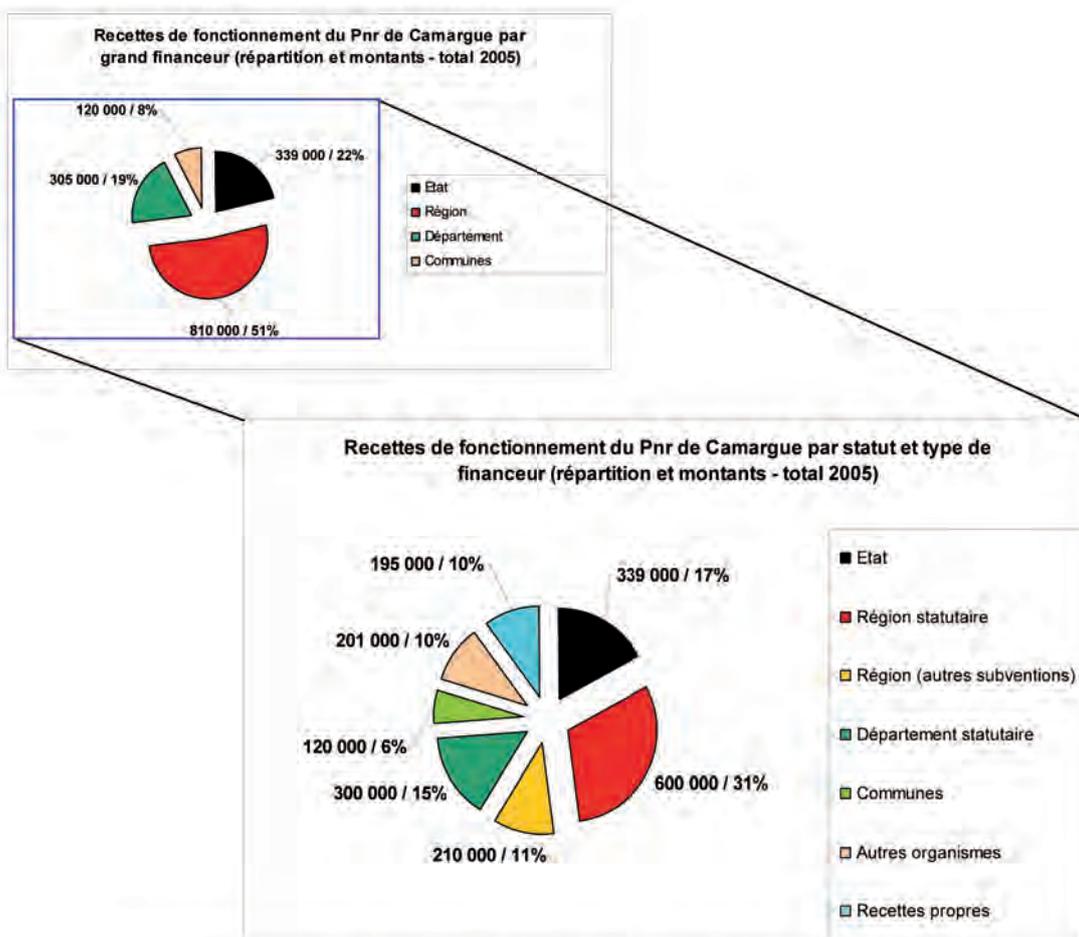
Remarque :

Il faut préciser que le montant des subventions relatives au programme d'actions est supérieur aux dépenses.

Cela s'explique notamment par le mode de règlement financier des collectivités, surtout celui du Conseil régional qui verse des acomptes de 50 % à la notification de l'arrêté attributif de subventions pour des actions qui débiteront, pour certaines, 1 an, voir 2 ans plus tard dans certains cas, ou exceptionnellement qui ne pourront pas être réalisées pour diverses raisons. Il y a donc un décalage entre les recettes et les dépenses.

3.2. Recettes liées au fonctionnement

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, par la participation statutaire et les subventions spécifiques qu'elle apporte, abonde 41% des recettes de fonctionnement du Parc naturel régional de Camargue (51% si l'on ne comptabilise que les financeurs statutaires et l'Etat). L'Etat participe à hauteur de 17%, le Département des Bouches-du-Rhône pour 15% et les communes pour 6%. Les recettes propres (recettes non négligeables des équipements du Parc) et les apports d'autres organismes représentent chacun 10% des recettes de fonctionnement du Parc.



Sources : données du Compte administratif du Syndicat mixte du PNR de Camargue 2005, traitements EDATER

3.3. Recettes liées au programme d'actions

Le tableau suivant permet de mettre en exergue le poids important des contributions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le rôle essentiel du Département et de l'Etat centré sur certaines actions (par exemple Natura 2000 pour l'Etat, le suivi scientifique de la démostication pour le Département). La part d'autofinancement varie entre 15% et 20% selon les types d'actions.

Tableau 9 : répartition des subventions du programme d'actions 2005 à 2007

	CA 2005	CA 2006	CA 2007
Subventions relatives au programme d'actions	356 600 €	939 097 €	686 000 €
Etat	171 000 €	92 200 €	170 800 €
Région	153 000 €	681 500 €	367 600 €
CG13	5 000 €	53 500 €	122 500 €
Commune d'Arles	10 000 €	29 600 €	3 000 €
Autres (agence eau, ect...)	18 000 €	82 200 €	22 200 €
TOTAL	357 000 €	939 000 €	686 100 €

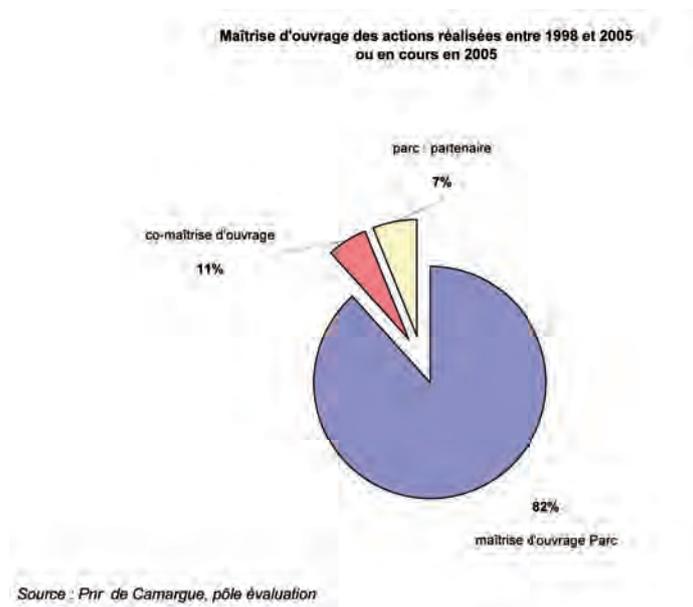
Source : Pnrc, pôle administration

► Perspectives pour la prochaine charte

Ces chiffres ainsi que ceux évoqués dans le point « statuts du Syndicat mixte » soulignent, comme pour la plupart des Syndicats mixtes de Parc (puisque'ils ne sont pas dotés de fiscalité propre), la forte dépendance du Parc à l'égard de son partenariat et donc la nécessité de maintenir un partenariat de qualité et le devoir d'anticipation pour le montage des programmes d'actions.

3.4. Une importante maîtrise d'ouvrage par le Parc des actions financées engagées sur son territoire

Le graphique suivant montre la part prépondérante du Syndicat mixte comme maître d'ouvrage d'opérations et l'intérêt que pourrait avoir, en matière d'appropriation du projet collectif de territoire, un renforcement des maîtrises d'ouvrage autre que le Syndicat mixte de gestion du Parc (les communes, les acteurs socioprofessionnels environnementaux, économiques...).



3.5. Difficultés rencontrées dans le financement des actions et pistes d'amélioration

Trois types de difficultés d'ordre structurel ont été identifiés, difficultés connues par d'autres Parcs naturels régionaux :

- l'obligation d'autofinancer à hauteur de 20 % le programme d'actions amplifie le besoin de financement. Les bailleurs de fonds publics subventionnent à hauteur de 80 % chaque opération, à charge pour le Parc d'apporter les 20 % de financement. Disposant de très peu de recettes propres, cette part ne peut être que prélevée sur les dotations de fonctionnement déjà insuffisantes ;
- la non application du taux d'indexation sur les dotations forfaitaires : entre 2002 et 2007, les dotations forfaitaires n'ont pas été indexées sur l'inflation. Les dépenses de fonctionnement progressant plus rapidement que les recettes de fonctionnement, cela a eu pour conséquence de concourir à un déséquilibre budgétaire (cette indexation a été appliquée par le Conseil général et la commune d'Arles en 2007, la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer en 2008) ;
- certaines années, le versement tardif des dotations en cours d'exercice qui contraint le Parc à contracter un emprunt de trésorerie (avec frais financiers).

Deux types de difficultés de procédure d'attribution des aides financières sont également apparus :

- dans le cas de financements multiples et croisés, une opération court le risque d'être abandonnée si un bailleur de fonds ne peut tenir ses engagements initiaux et si aucun autre bailleur de fonds ne s'y substitue : les subventions des autres bailleurs de fonds sont alors perdues. Dans le meilleur des cas, si un autre bailleur de fonds se substitue, les délais de réalisation de l'opération peuvent être considérablement allongés ;
- l'obligation de prévoir dans le plan de financement plusieurs partenaires peut retarder ou remettre en question la réalisation de l'action.

► *Perspectives pour la prochaine charte*

Ainsi, quelques pistes de réflexion peuvent être suggérées pour la nouvelle charte :

- Inscrire dans les statuts du Syndicat mixte le principe d'indexation (sur l'inflation) des dotations forfaitaires des membres du Syndicat mixte ;
- Application du décret n° 2000-1241 du 11 décembre 2000 pris pour l'application des articles 10 et 14 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement. L'application de ce décret permettrait le financement des actions à hauteur de 100 % ;
- Engagement des partenaires financiers à verser une avance sur trésorerie: le versement systématique d'une avance sur les subventions de fonctionnement en décembre N-1 permettrait d'éviter d'augmenter le plafond de l'emprunt de trésorerie ;
- Limitation du nombre de financeurs par opération, voire envisager un financement unique pour faciliter voire accélérer la réalisation de l'action ;
- Collaboration renforcée en amont entre le Parc et les différents services des financeurs publics (anticipation de l'équipe du Parc, cahiers des charges plus complets et précis, ...) ;
- Amélioration du suivi en interne des dossiers de demande de subventions.

4. Les moyens humains

En 2005, l'équipe technique du Parc s'appuie sur 31,9 équivalents temps plein. On dénombre 27 personnes en 1998 (16 permanents et 11 personnels temporaires dont 3 saisonniers et 8 Contrats emploi consolidé ou CES⁶).

4.1. Un renforcement de l'équipe sur la période 2000-2005

En 2005, avec 1,231 M€, les charges de personnels représentent les 3/4 des dépenses de fonctionnement annuelles (73%). Elles sont supérieures aux recettes statutaires (avec +211 000 euros soit +20%).

Globalement, la structure de l'emploi au sein du Parc, en croissance entre 1998 et 2005, est par la suite restée stable.

Comme cela était prévu, mais parfois avec un peu de retard par rapport au calendrier prévisionnel, un hydraulicien, un architecte urbaniste, un spécialiste des « systèmes d'information géographique », un chargé de mission tourisme et un chargé de mission éducation au territoire ont été recrutés entre 1999 et 2002. La chargée de mission relation avec les habitants a été recrutée en janvier 2005 (syndicat mixte).

Par ailleurs, pour répondre aux projets essentiels comme la démoustication, Natura 2000, les mesures agro-environnementales, la gestion des terrains, la gestion intégrée des zones côtières, l'équipe de la cellule « environnement et aménagement », devenue service « développement durable » a dû être étoffée avec 3 chargés de mission, respectivement « espaces naturels », « littoral et milieux marins » et « agriculture et environnement ». Enfin, la demande croissante de la part de l'Etat, des collectivités et de la Fédération des Parcs naturels régionaux d'évaluer les politiques territoriales a conduit au recrutement d'un chargé de mission évaluation en 2002.

6 Rapport d'activité de la Fondation de 1998, page 42

3 agents techniques supplémentaires chargés de l'entretien des espaces naturels gérés par le Parc ont été recrutés.

Au sein de ce service, le Parc a également recruté un chargé d'étude pour assurer le secrétariat des 7 associations d'élevage qui ont leur siège et se réunissent au Parc.

Afin d'assurer la restructuration et la coordination de la cellule administrative devenue en 2005 service «administration générale», un chef de service, fonctionnaire des collectivités territoriales a été embauché en 2002.

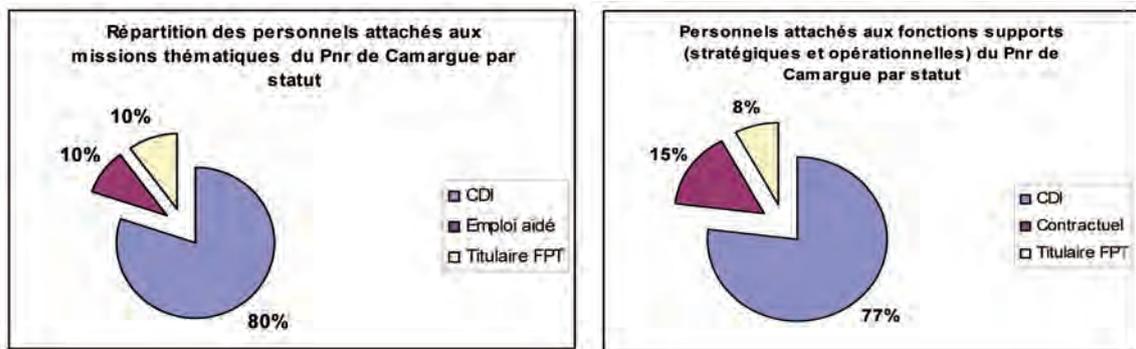
L'accueil du public au sein des équipements du Parc (musée et maison du Parc à Ginès) est assuré par 4 hôtesses d'accueil au lieu de 3 prévues dans la charte de 1998 (ouverture des équipements en période de congés).

A l'inverse, 2 postes de «médiateurs avec le public» n'ont pas été pourvus entre 1998 et 2005 par manque de financement.

Le dispositif des «emplois jeunes, mis en place par le gouvernement, a été utilisé pour 5 de ces recrutements en 1999 et 2000, qui ont tous été pérennisés. Entre 2000 et 2005, le Parc a employé du personnel temporaire, en moyenne 2,5 ETP (équivalent temps plein) par an : agent d'accueil au musée et à la maison du Parc à Ginès, garde-flamants au Fangassier...

4.2. Structure juridique des contrats

L'équipe du Parc s'appuie sur une grande majorité de contrats à durée indéterminée, mais de droit privé, issue du transfert de la totalité du personnel de la Fondation privée, puis du GIP (80% sur les missions thématiques, 77% sur les fonctions support stratégiques, administratives et transversales). De fait, le Parc compte peu de titulaires de la fonction publique territoriale. Le faible recours aux contrats à durée déterminée permet sans doute de conduire plus facilement des projets de long terme.

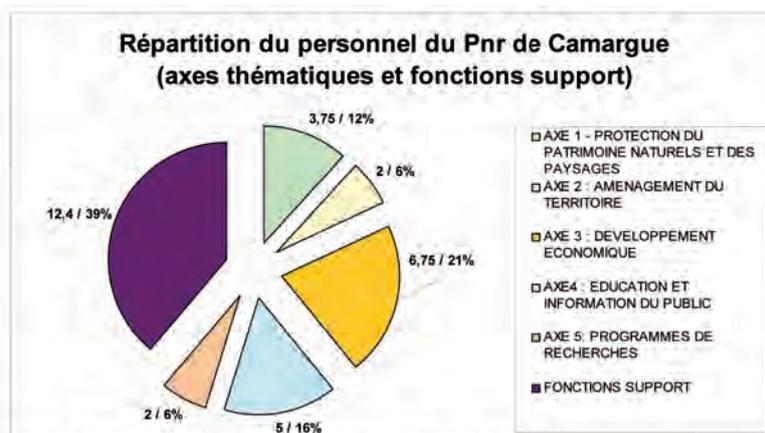


4.3. La répartition des moyens humains par axe de la charte

Hors la fonction support (pôle administratif, de direction et personnel d'entretien) en termes de domaines d'intervention, les chargés de mission se répartissent principalement sur 3 des 5 missions définies dans la charte de Parc.

Le secteur le mieux pourvu en ressources humaines est le développement économique (6,75 équivalents temps plein - 21%), vient ensuite l'éducation à l'environnement (5 - 16%) puis la protection du patrimoine naturel et des paysages (3,75 - 12%).

Enfin, l'aménagement du territoire et les programmes de recherche comptent chacun 2 chargés de mission, soit 6% des ressources humaines attachées aux missions thématiques du Parc.

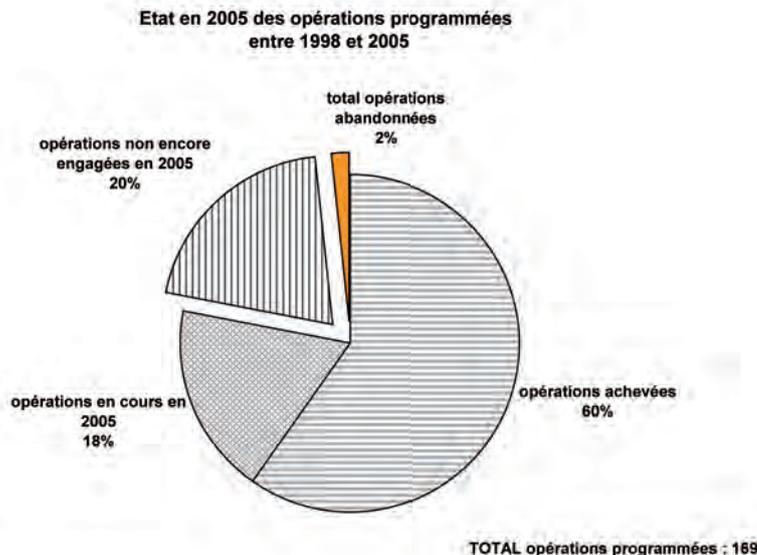


Source : EDATER, extrait de l'étude sur les Parcs de PACA, 2006

Les personnels (voir détail en annexe) en charge des fonctions support de la structure (pôle administratif et technique hors chargés de mission) représentent la part la plus importante de l'organigramme avec 12,4 personnes, soit 39% des ressources humaines du Parc, mais comprend 5 agents techniques affectés à l'entretien des espaces et du patrimoine du Parc⁷, des sites et des lieux d'accueil du public (musées de Camargue et maison du Parc).

4.4. Le temps passé (estimation 2005)

Selon l'estimation proposée par le Parc, les chargés de mission du Parc naturel régional de Camargue passent 52% de leur temps à la mise en oeuvre du programme d'actions (169 opérations entre 1998 et 2005) et 48% à des activités d'appui hors programme⁸ (conseils et appui techniques aux acteurs ou porteurs de projets du territoire, fonctionnement quotidien de la structure...).



Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

7 Le Parc gère en 2000, 6 espaces : les propriétés du Parc (79ha au mas du Rousty-terres hautes, 108 ha aux terres de St-Germain, 44 ha à Ginès) et les espaces confiés par des tiers (118ha au Marais de Bourgogne et 145 ha au Mas neuf du Vaccarès propriétés de l'Etat et 287 ha au Mas de la Cure, propriété du Conservatoire du littoral). Source : rapport d'activité de la Fondation de 2000, page 2 et 3.

8 Ces ratios (50/50) sont similaires à ceux d'une dizaine d'autres Parcs pour lesquels nous disposons de cette information

Deuxième partie:

Bilan des programmes d'actions du Parc, principalement pour 1998-2005

Cette partie du bilan évaluatif constitue pour l'essentiel un extrait, parfois résumé, d'un important travail mené par le Parc en 2006 et 2007 au moment du lancement de la révision de la charte (près de 4000 champs d'information collectés, organisés et réaffectés par opération). Il tient compte des 3 bilans d'activités détaillés des actions menées par le Parc entre 1998 et 2000 (source : bilan d'activité de la Fondation). Pour des raisons de moyens et de calendrier, ce travail n'a pas été reconduit pour la période 2006-2007. Il ne porte que sur les opérations en cours au moment des analyses (en 2006) ou terminées durant la période 1998-2005. Quelques indications sont cependant données notamment en conclusions pour ces dernières années.

Sont citées ici les opérations pour lesquelles le Parc a pu avoir trois types d'interventions différentes :

- niveau 1 : suivi d'actions ou d'opérations menées par un acteur du territoire autre que le Syndicat mixte du Parc (participation à des réunions ou groupe de travail...). Ce type d'implication permet par exemple une coordination ou une harmonisation de ses propres actions ;
- niveau 2 : contribution ou soutien à des opérations menées par un acteur du territoire (une commune, une association, un partenaire...) et pour lesquelles le Parc a pu apporter son concours (production d'avis dans des procédures réglementaires...);
- niveau 3 : opérations en maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat mixte du Parc, pour son compte ou le compte d'autres acteurs (diffusion d'information, études, publication, animation d'évènements, entretien de sites ou réalisation de travaux...).

Par ailleurs, il convient de souligner que les actions citées ci-dessous ne constituent qu'une partie du nombre important d'actions conduites sur le territoire du Parc. En effet, d'autres acteurs, partenaires du Parc, interviennent sur le territoire. On notera notamment : les actions des deux communes (Arles et Les Saintes-Maries-de-la-Mer), du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou d'autres acteurs du territoire : Réserve naturelle, Tour du Valat, SYMADREM, associations spécialistes, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, LPO, SM la Palissade ... actions que nous mentionnons parfois mais sans les développer, nous restons centrés sur les actions où le Syndicat mixte et l'équipe technique du Parc sont impliqués.

5. Bilan global des opérations financées

5.1. Des opérations nombreuses marquées par d'importantes variations

annuelles

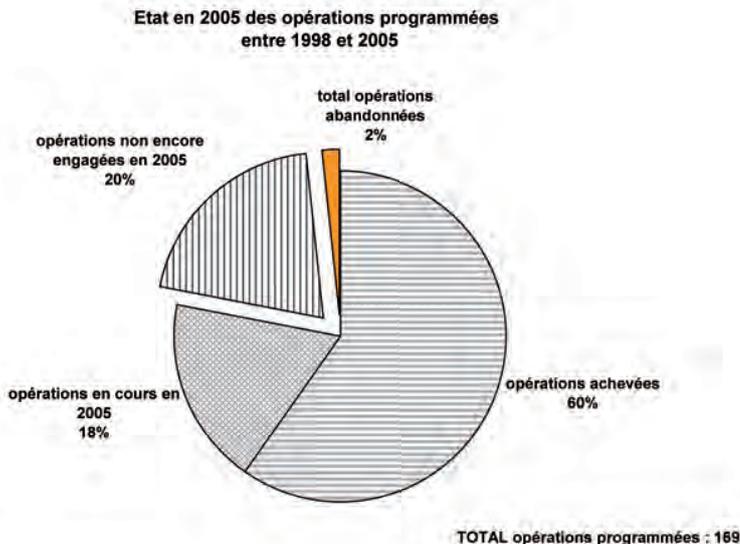
En complément du temps passé par l'équipe technique sur des missions transversales d'informations, d'animation et de conseil, entre 1998 et 2005, 169 opérations⁹ ont été programmées, qu'il s'agisse d'opérations initiées ou portées par la Fondation (1998-2000), le GIP (2001-2004) ou le Syndicat mixte (2005), soit une moyenne annuelle théorique de 21 (correspondant à 149 actions, une action pouvant comporter plusieurs opérations).

Elles se répartissent en :

- 101 opérations achevées entre 98 et fin 2005 et financées, soit 60 % ;
- 31 opérations en cours en 2005 et financées : soit 18 % ;
- 34 opérations programmées mais non encore engagées en 2005 : soit 20 %. Leur non engagement étant lié principalement à des raisons soit financières (tous les arrêtés attributifs de subvention n'étant pas arrivés), soit techniques (retard dans la programmation des travaux) ;
- 3 opérations abandonnées entre 98 et 2005 : soit 2 % (cf. schéma ci-dessous).

⁹ Une action peut être reconduite d'une année sur l'autre, on parle alors d'opération annuelle

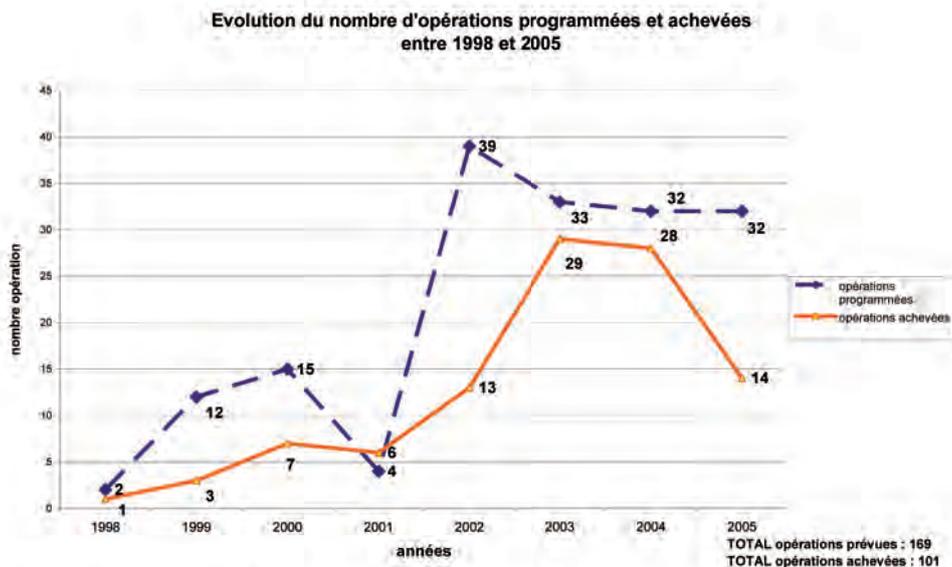
Le contrat de plan 2000-2006 a permis au Parc de financer une grande majorité de ces opérations; seule une vingtaine sur ces 169 n'a pas été financée dans le cadre du contrat de Parc Etat-Région.



Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

L'augmentation significative du nombre d'opérations programmées en 2002 correspond à la mise en oeuvre de nouvelles missions prévues dans la charte («architecture, urbanisme et paysage», «tourisme», «gestion des eaux», «pédagogie de l'environnement», et «base de connaissance du territoire et système d'information géographique»).

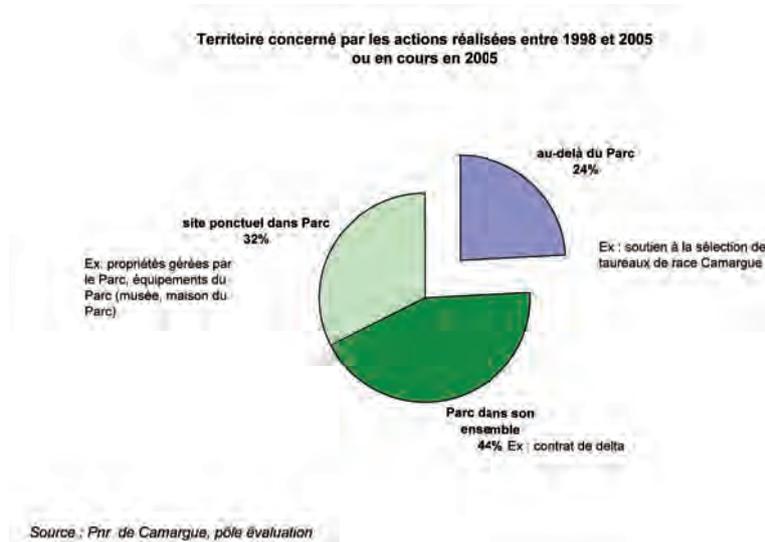
A partir de 2003, le Parc a rencontré des difficultés liées aux contentieux permanents relatifs à ses statuts : le nombre d'opérations programmées a baissé avec comme conséquence une baisse du nombre d'opérations achevées en 2004 et une chute encore plus forte en 2005.



Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

5.2. Territorialisation des opérations

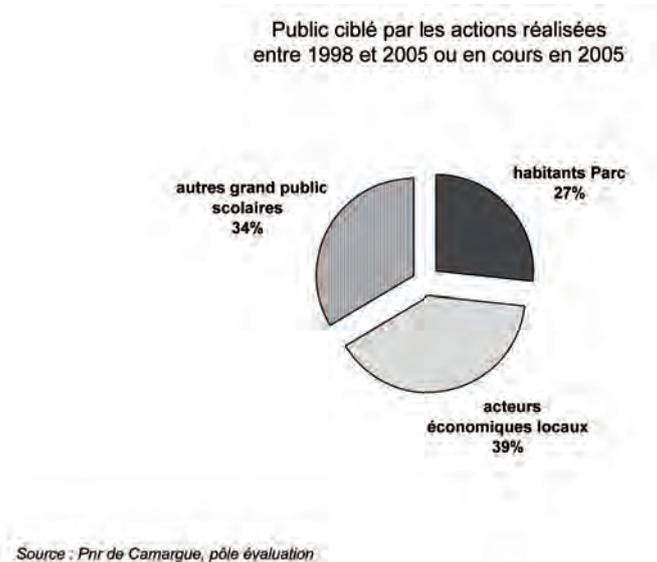
L'essentiel de l'action du Parc se concentre logiquement sur son territoire, qu'il s'agisse d'interventions ponctuelles (le Parc étant gestionnaire de plusieurs propriétés, une part importante de son action porte sur l'entretien de ces domaines) ou bien d'actions plus globales à l'échelle du territoire (ex : contrat de delta Camargue).



Le Parc intervient également au-delà de son territoire strict, notamment à l'échelle du grand delta (Camargue biogéographique ou berceau de race) pour le suivi des élevages et de la riziculture. Cette intervention à l'extérieur du territoire du Parc est amenée à se maintenir et même se développer avec la mise en oeuvre du projet de Pays d'Arles, de l'agglomération, du partenariat avec le parc des Alpilles, du réseau des parcs de PACA ou de la Réserve de biosphère.

5.3. Les bénéficiaires des opérations réalisées par le Parc

L'essentiel des actions conduites par le Parc entre 1998 et 2005 l'a été au bénéfice des acteurs socio-économiques locaux du territoire (39%). Citons par exemple la participation active du Parc à la mise en place des mesures agro-environnementales pour les agriculteurs, son soutien à la sélection de taureaux et de chevaux de race Camargue par l'organisation chaque année de concours d'étalons et de concours tests en arènes, la coordination de l'approvisionnement en foin des agriculteurs sinistrés lors des inondations de 2003, la création d'un annuaire de l'élevage pour les éleveurs, l'édition d'un cahier technique à destination principalement des gestionnaires des milieux synthétisant les enjeux écologiques de la Camargue...



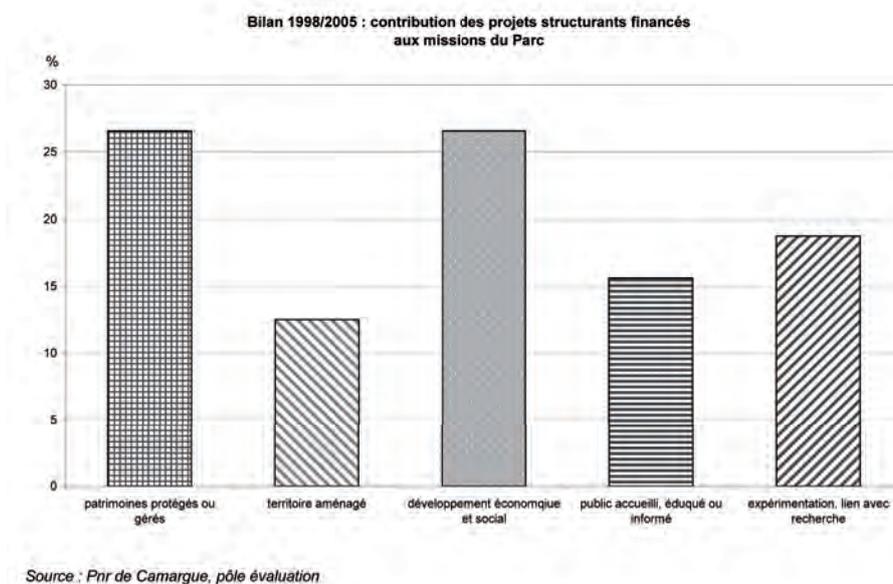
Les autres actions ont ciblé :

- Pour 27% les habitants (aménagement des hameaux, inventaire du patrimoine bâti, amélioration du cadre de vie, démontstration biologique expérimentale, distribution d'arbres dans le cadre du reboisement avec des essences locales...);
- Pour 34% les scolaires à travers l'éducation au territoire (projets pédagogiques...) et le grand public (schéma de développement touristique, sites d'accueil du public...).

6. Inventaire détaillé et synthèse par grandes missions

Compte tenu des modifications du système de suivi générées par les changements successifs de comptabilité, l'analyse comparée opération prévue/opération réalisée n'est pas toujours possible ou facile à produire pour l'ensemble de la charte. Nous nous sommes donc attachés à :

- présenter les grands projets structurants engagés entre 1998 et 2005 sur le territoire, qui ont fortement contribué à l'atteinte des objectifs de la charte ;
- proposer une analyse qualitative des cinq grandes missions du Parc naturel régional (qui correspondent aux 5 chapitres III à VII de la charte renouvelée de 1998) et de chacun de leurs articles.



6.1. Projets et programmes structurants réalisés entre 1998 et 2005

Entre 1998 et 2005, le Parc a conduit une dizaine de projets (ensemble d'actions ou d'opérations) que nous avons qualifié de « structurants » parce qu'ils ont fortement contribué à l'atteinte d'un objectif de la charte (voire de plusieurs) et à la réalisation des missions dévolues à un Parc naturel régional.

6.1.1. Natura 2000 et Réserve de Biosphère : le Parc animateur de la concertation

Ces deux projets, contribuent principalement à la « protection du patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages » (chapitre III).

Plus d'une centaine de personnes (agriculteurs, éleveurs, propriétaires, gestionnaires...) a participé aux réunions de concertation organisées par le Parc en vue d'inscrire la Camargue dans le réseau Natura 2000. Trois bulletins d'information du Parc ont été en outre consacrés à cette question et adressés à chaque habitant du Parc. Tout le territoire du Parc est concerné par ce projet ainsi que le grand Rhône et le petit Rhône.

Dans le cadre du programme international «L'homme et la biosphère» («man and biosphere» MAB) constituant le réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO, le Parc a été chargé du projet de révision de la Réserve de biosphère de Camargue. Il a animé 6 réunions de concertation avant de rédiger le dossier technique de synthèse présenté au comité MAB France le 17 novembre 2005. Ce projet porte sur l'ensemble de la Camargue biogéographique.

6.1.2. Le Parc, acteur pour la gestion intégrée de l'eau et du littoral

Trois projets structurants : «charte de l'eau», «contrat de delta Camargue» et «gestion intégrée des zones côtières», fortement interdépendants, concourent principalement à «la maîtrise d'une gestion globale de l'eau en Camargue» et à «l'amélioration de la gestion halieutique» (articles 12 et 14 du chapitre III) ainsi qu'à «la protection et à la gestion intégrée du littoral» (article 21 du chapitre IV).

Comme cela était prévu dans la charte, le Parc a, sur son territoire d'action, préparé la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente pour une gestion globale de l'eau sur les zones terrestres et marines du Parc à travers la définition de la «charte de l'eau». Lancée officiellement en octobre 2003, elle sollicite la participation de nombreux acteurs locaux et usagers de l'eau.

Suite aux inondations de 1993 et 1994, les acteurs locaux se sont associés pour coordonner leurs efforts afin de satisfaire des objectifs de niveau et de salinité des étangs de l'île de Camargue compatibles avec les diverses activités (agriculture, pêche, protection de la nature), et la sécurité des biens et des personnes.

Un groupe de gestionnaires représentatifs et volontaires s'est alors réuni pour la première fois en janvier 1996, et ont créé la commission exécutive De l'eau (CEDE). Elle comprend des représentants des collectivités, des associations syndicales gestionnaires de réseaux hydrauliques, de la Réserve nationale, des socioprofessionnels, des scientifiques, etc. Si son animation et son secrétariat sont assurés par le Parc naturel régional de Camargue, cette commission est placée sous l'égide de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, qui assure la police de l'eau en Camargue. Outre la gestion courante des étangs, la CEDE a pour mission notamment de proposer des solutions préventives, d'urgence ou de post-crise pour gérer les situations critiques pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes, ou aux usages locaux. Les décisions, qui ont toutes jusqu'à aujourd'hui été prises après discussion et à l'unanimité, concernent essentiellement la problématique des échanges entre l'intérieur du delta et la mer, via l'ouverture ou la fermeture du pertuis de la Fourcade aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Bien qu'informelle, la commission exécutive travaille de façon régulière (3 et 5 fois par an) qui peut témoigner de son intérêt. Après 10 ans de fonctionnement, ses membres ont décidé de la faire évoluer. Cette évolution concerne notamment la formalisation des modalités de gestion courante et une réflexion sur l'élargissement de ces domaines d'intervention (qualité de l'eau, suivi piscicole...).

Afin de maîtriser la gestion globale de l'eau en Camargue, la charte avait prévu la mise en oeuvre d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Mais le Parc a initié à la demande des acteurs locaux une démarche plus participative à partir de 2000, avec l'élaboration d'un contrat de delta Camargue, qui est l'adaptation au contexte deltaïque des contrats de rivière et de baie. Le territoire concerné couvre l'ensemble du territoire du Parc incluant notamment les berges du Rhône et la zone des 3 milles marins pour la partie littorale. In fine, ce contrat consiste en un programme d'actions répondant à des objectifs collectifs et établis en concertation: préserver la qualité et la diversité des milieux naturels camarguais, maintenir un équilibre entre activités et préservation des milieux, maintenir les équipements hydrauliques indispensables à la gestion de l'eau, mettre en place un réseau de suivi et améliorer les connaissances, promouvoir des actions de sensibilisation. La zone marine concernée, qui représente 33 000 hectares et qui est une zone d'interactions et d'échanges permanents avec la partie terrestre du delta, où les enjeux écologiques et socio-économiques sont très importants, a fait l'objet d'un volet spécifique dans ce contrat.

Pour construire ce contrat, le Parc a animé et organisé la concertation avec tous les acteurs du territoire concernés à travers : un comité de delta, qui pilote le contrat de delta, qui comprend 41 membres répartis en 3 collèges (collectivités territoriales, services de l'Etat, usagers), 5 groupes

thématiques, (dont un spécifiquement dédié au littoral et milieu marin), des porteurs de projets (associations, collectivités, usagers), des financeurs. Le dossier préalable rédigé par le Parc a été approuvé en 2003 et opérationnel fin 2004. Pour les années 2005 et 2006, le comité de delta s'est réuni 2 fois et les 5 groupes thématiques 3 fois chacun. Par ailleurs, le Parc, à travers la mise en oeuvre d'un « programme concerté d'actions pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation côtière », a été retenu pour conduire une expérimentation initiée par la délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) et le secrétariat général à la mer pour faire émerger au niveau national des pratiques et méthodes de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

6.1.3. Le Parc, animateur local d'un volet énergie

En 2005, bien que cette démarche ne soit pas inscrite dans sa charte le Parc naturel régional de Camargue a signé une convention, l'engageant dans un plan local de l'énergie et de l'environnement (PLEE) associant l'ADEME et la Région. Initié en 2005, ce projet a permis sur la période 2005-2008 de mettre en oeuvre une démarche de connaissance, d'analyse, d'action et d'évaluation en matière d'énergie et de déchets (notamment sur son patrimoine). Depuis, le Parc participe activement à son animation et à sa mise en oeuvre, tant sur les aspects techniques (énergie, déchets, déplacements) que sur les aspects « communication et sensibilisation des publics ». Plusieurs actions prioritaires ont été définies dans ce PLEE :

- étude de faisabilité opérationnelle sur la valorisation des pailles de riz (étude reconduite à plusieurs reprises notamment en raison de difficultés de mobilisation des riziculteurs) ;
- étude opérationnelle sur la réhabilitation et le re-dimensionnement énergétique des stations de pompage ; équipement énergétique de la maison du Parc dans une logique HQE ;
- édition d'un guide pratique sur la « réhabilitation écologique » en Camargue.

Dans la charte actuelle était prévue l'élaboration, par l'Etat, le Conseil général et les communes avec la participation du Parc, d'un « schéma des voies de communication du territoire du Parc dans le cadre d'un plan global de circulation des véhicules à moteur » (article 18 : « maintien de l'intégrité du territoire »). En 2003 et 2004, le Parc a fait réaliser deux études pour préparer un plan de déplacement.

6.1.4. Le Parc impliqué dans la conception de projets de territoire agro-environnementaux

En partenariat avec l'ADASEA (association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), la station biologique de la Tour du Valat (organisme de recherche appliquée aux zones humides) et l'appui de la DDAF des Bouches-du-Rhône, le Parc a participé à la préparation et à l'élaboration des dossiers de candidature des opérations agri environnementales.

La base de données sur l'occupation du sol de 2001, qui constitue un bon outil d'évaluation des mesures agri environnementales, montre que pour la deuxième phase de ces mesures (1999/2004), 7 480 hectares ont été contractualisés, soit une augmentation de 4 480 hectares par rapport à la première phase. La stabilisation de l'occupation du sol qui se dégage entre 1991 et 2001 peut probablement s'expliquer par une convergence croissante entre agriculture et protection de l'environnement, illustrée notamment par la diversification des exploitations agricoles vers le tourisme de nature, ou par la mise en place de ces mesures agri environnementales.

6.1.5. Une contribution du Parc au développement d'un tourisme durable en Camargue

Le Parc a élaboré, comme cela était prévu dans la charte (chapitre V, article 24), un schéma stratégique pour le développement d'un tourisme durable. Il a été approuvé et validé fin 2003. L'élaboration de ce document a fortement mobilisé les professionnels du tourisme et les institutionnels à travers un comité technique, un comité de pilotage et six ateliers de travail. Ce schéma reprend les grands principes indiqués dans la charte :

- préserver les espaces naturels ou paysagers fragiles de toute pénétration touristique massive ;

- promouvoir un tourisme lié à l'itinérance et la randonnée, limitant les possibilités à quelques circuits, et dans le respect de la propriété privée;
- éviter toute concentration du tourisme à l'exception des deux pôles des Saintes-Maries-de-la-Mer et Salin-de-Giraud;
- permettre à la population permanente de profiter des retombées économiques du tourisme;
- favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens de préférence aux constructions neuves;
- empêcher toutes les pratiques touristiques nuisibles à l'environnement et aux paysages.

Par ailleurs, ce schéma a permis de préciser l'intervention de la mission tourisme du Parc sur cinq axes prioritaires: coordonner la structuration de l'offre touristique sur le territoire, garantir l'identité du territoire, encourager les démarches qualité et la mise en réseaux d'opérateurs touristiques... l'objectif étant de veiller au développement d'un tourisme durable respectueux de l'équilibre entre fréquentation et préservation des milieux naturels et des patrimoines.

Plusieurs actions significatives issues de ce schéma, peuvent être mises en exergue : la mise en place de démarches qualité, fondées sur l'utilisation de la marque « Parc naturel régional de Camargue » avec la mise en place de chartes spécifiques (charte d'accueil du public dans les manades de taureaux depuis 2003 avec quinze éleveurs; chartes pour le tourisme équestre et les vins d'appellation); l'élaboration en 2004/2005 d'un programme d'itinéraires de randonnées pédestres (une dizaine) et équestres (une douzaine) ; la mise en place d'un observatoire des milieux et des paysages au Mas neuf en 2000, et d'équipements pour l'interprétation sur le sentier de découverte de Rousty géré par le Parc (2004)....

6.1.6. La démoustication : une expérience de suivi des impacts d'un traitement biologique sur des secteurs prioritaires

Dans le cadre de sa mission de développement de la qualité de vie des habitants (chapitre V), le Parc, entre 1999 et 2005, s'est préoccupé des problèmes liés aux moustiques et a engagé, tout particulièrement depuis 1999 en relation avec des organismes de recherche (chapitre VII), plusieurs opérations en ce sens, comme cela était prévu dans la charte (article 26.5). Le Parc a ainsi conduit une étude entre 1999 et 2003 qui a permis dans un premier temps d'évaluer l'impact d'un éventuel traitement des moustiques au BTI (insecticide biologique) sur le territoire. Dans un deuxième temps, ce travail a permis de mesurer les effets non intentionnels du BTI sur la faune non cible et d'évaluer la demande sociale et enfin de déboucher sur des recommandations auprès de l'entente interdépartementale pour la démoustication (EID) dans le cadre d'une éventuelle démoustication du territoire.

La commission des travaux scientifiques du Parc (sous le Groupement d'intérêt public), puis celle chargée de la « protection de la nature, des études et recherches scientifiques » (sous le Syndicat mixte) ont suivi de près cette étude, et validé les recommandations émises au cours de 9 réunions entre 2002 et 2005. La décision d'engager une démoustication opérationnelle expérimentale sur Salin-de-Giraud, en tenant compte des recommandations émises, a été prise fin 2005 par le Comité syndical du Parc. Il a notamment validé la nécessité de mettre en oeuvre un suivi scientifique parallèle aux opérations de lutte contre les moustiques pour mesurer les éventuels effets de cette démoustication. Cette opération reste volontairement limitée à la demande de l'Etat et du Conseil scientifique, en attendant les premiers résultats fiables du suivi scientifique.

Toutefois, à la demande de l'EID et après avis favorable des instances scientifiques et politiques du Parc, puis de la préfecture, une extension a été autorisée sur une partie du territoire de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer qui était traditionnellement démoustiquée au moyen d'insecticides classiques. Cette extension du traitement au BTI a été conditionnée à la mise en oeuvre d'un suivi scientifique.

6.1.7. Le projet du Musée de la Camargue : information, sensibilisation et Parc médiateur

Le musée de la Camargue fait partie des équipements gérés par le Parc qui ont contribué, depuis la création du Parc en 1970, non seulement à la «sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel» (chapitre V, article 25) mais également à «l'accueil, l'éducation et l'information du public» (chapitre VI).

Le bilan de la fréquentation montre qu'entre 1998 et 2005, le musée accueille 200 000 visiteurs soit 25 000 par an, ce qui, au regard du rayonnement et de la fréquentation du territoire de Camargue en général peut apparaître faible et peut poser la question de l'adaptation de l'outil aux attentes des visiteurs. Afin de redynamiser ce lieu de promotion et de connaissance du territoire camarguais, un projet de rénovation du musée a été élaboré en 2002 pour améliorer la muséographie (qui bénéficiera des techniques actuelles en la matière) et permettre l'organisation d'expositions temporaires régulières notamment en phase avec les problématiques liées à la fragilité des paysages (patrimoine fluvial et maritime, zones humides) et les phénomènes contemporains proches des préoccupations du public.

6.1.8. L'observatoire Camargue : prémices d'un outil indispensable d'évaluation et de suivi des évolutions du territoire

Le Parc s'est engagé dès 2001 dans la construction d'un observatoire de la Camargue, pour répondre à l'article 31 de sa charte : pour « argumenter ses choix et suivre les effets de sa politique sur le long terme, évaluer l'efficacité de sa charte, le Parc disposera d'un outil de connaissance performant et informatisé ».

L'observatoire Camargue, a été initié par six structures¹⁰ agissant sur le territoire camarguais. Une étude de faisabilité de cet observatoire a été conduite en 2001 sous maîtrise d'ouvrage de la station biologique de la Tour du Valat. Elle a permis de définir les grandes lignes de cet observatoire, qui ont été précisées par la suite : contribuer à améliorer la gestion du territoire dans une perspective de développement durable. Le territoire d'observation va au-delà du territoire actuel du parc de Camargue et concerne le delta biogéographique du Rhône. Six thématiques d'observation prioritaires ont été retenues : la gestion de l'eau, le tourisme, l'agriculture et l'élevage, le littoral et le milieu marin, les habitats naturels, les espèces animales et végétales. Cet observatoire a mobilisé plus d'une quarantaine de structures différentes à travers son Comité de coordination - composé des six structures fortement impliquées depuis l'origine du projet - et des groupes de travail thématiques correspondant aux thèmes d'observation.

Ce projet a été financé les premières années principalement par des fonds FNADT mais, comme beaucoup d'autres dispositifs équivalents mis en place dans d'autres parcs naturels régionaux, il a souffert d'un manque de moyens financiers dans la durée (ne permettant pas de poursuivre la dynamique initiale). Le contrat de Parc devait prévoir un avenant spécifique « observatoire » qui n'a pas été formalisé.

Parmi les actions essentielles rattachées à cet observatoire, soulignons le suivi de l'occupation du sol qui a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Parc tous les 5 ans depuis 1991, la synthèse sur la richesse et la valeur patrimoniale des espèces animales et végétales camarguaises en 2003, les publications sur les hébergements touristiques en Camargue en 2004 et le suivi de la frange littorale (trait de côte, topo bathymétrie et aménagements).

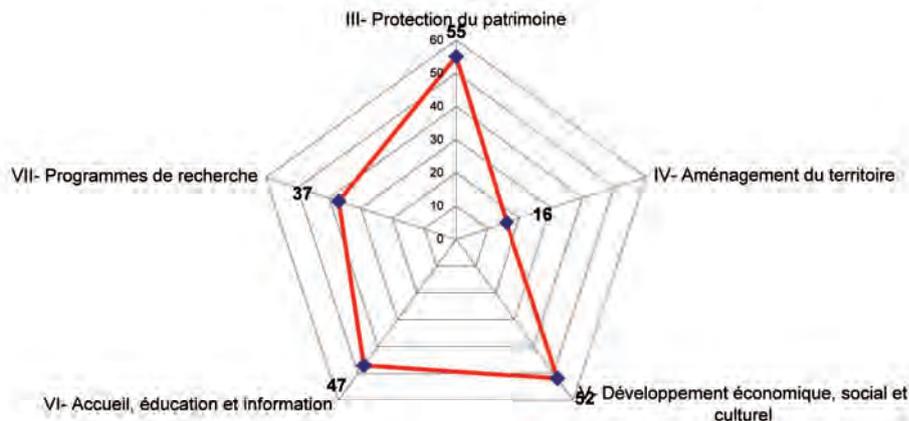
¹⁰ DESMID (dynamique écologique et sociale des milieux deltaïques) Université de la méditerranée EA 3293, Mairie d'Arles (service environnement et Banque de Données Urbaines), Parc naturel régional de Camargue, Réserve nationale de Camargue, Station biologique de la tour du Valat, Syndicat mixte pour la gestion et la protection de la Camargue gardoise.

6.2. Bilan au regard des missions confiées aux Parc

6.2.1. Approche globale

Le schéma ci-dessous montre clairement qu'entre 1998 et 2005 le Parc a souhaité axer principalement son action sur « la protection du patrimoine » (chapitre III, 54 opérations), qui reste son coeur de métier. L'action du Parc pendant cette même période s'est inscrite dans une logique de développement durable, expliquant donc l'importance des opérations programmées pour un «développement économique, social et culturel soucieux de la qualité de la vie» (chapitre V, 52 opérations).

Répartition pour les chapitres III à VII de la charte des opérations achevées entre 1998 et 2005 ou en cours en 2005



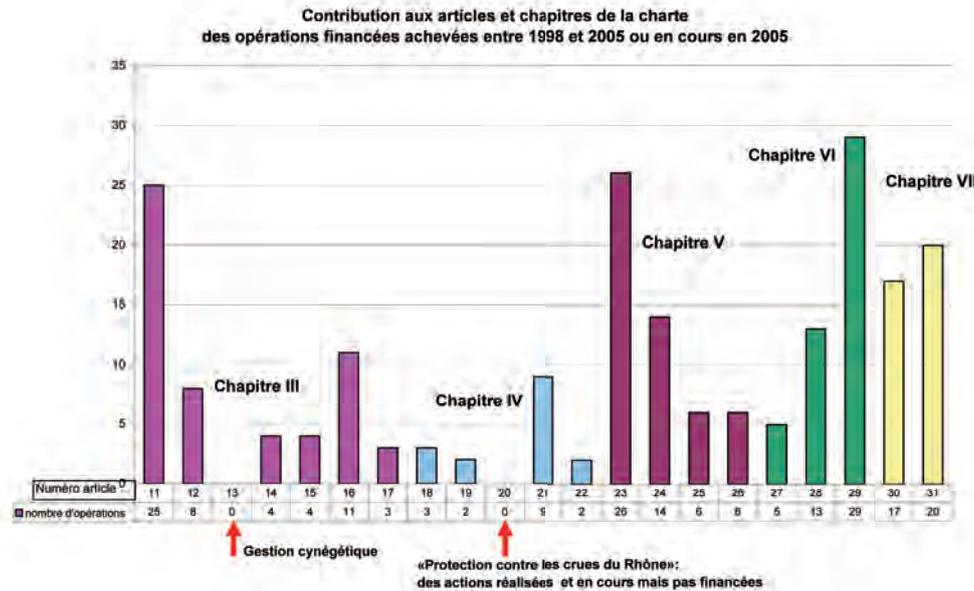
Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

Nota : Une même opération a pu être rattachée à plusieurs chapitres/missions tout particulièrement quand celle-ci était un projet structurant du Parc ou bien une opération de type « transversal » (cf. « projets structurants réalisés entre 1998 et 2005 ou en cours en 2005 »).

Une analyse plus fine au niveau des articles de la charte montre :

- un nombre très important d'opérations réalisées ou en cours pour la « préservation et la gestion des espaces naturels, de la faune et de la flore » (article 11), pour « l'amélioration des relations entre l'agriculture et l'environnement » (article 23) ainsi que pour la « stratégie de communication du Parc » (article 29) ;
- pour deux d'entre eux, aucune opération financée n'a été directement engagée par le Parc :
 - ▲ l'article 13 du chapitre III, relatif à la « gestion cynégétique » ;
 - ▲ l'article 20 du chapitre IV relatif à la protection contre les crues du Rhône.

Des actions d'animation mais non financées ont été cependant conduites par le Parc sur ces deux points (voir «article 13» et «article 20»).



Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

6.2.2. Mission 1 : Protection du patrimoine par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages (chapitre III – Art. 11 à 17)

55 opérations ont été financées et engagées par le Parc entre 1998 et 2005, qui avaient notamment pour objectif de « protéger le patrimoine du parc naturel régional de Camargue » :

- les grands projets structurants : Natura 2000, Réserve de biosphère (MAB), gestion intégrée des zones côtières, contrat de delta, plan local énergie et environnement (ce dernier non prévu dans la charte a été introduit en raison de l'urgence de la cause sur le réchauffement climatique, stratégie adoptée par tous les parcs de la région PACA avec l'appui de la Région et de l'Ademe, mais aussi d'autres Parcs : Vercors, Gâtinais français...),
- les mesures agri environnementales (enclenchées dès la fin des années 90 (voir rapport d'activités de 1998 sur l'émergence de ces actions en liens avec les CTE en préparation).

Une majorité de ces opérations (25) s'est axée vers la « préservation et gestion des espaces naturels, de la faune et de la flore » (article 11).

Un deuxième axe de travail important a été développé (12 opérations) vers l'amélioration qualitative des paysages de Camargue (article 16).

Plusieurs actions prévues dans la charte ont été soit annulées après analyse approfondie des dossiers (comme la réintroduction d'espèces...), souvent pour des raisons scientifiques ou des changements de réglementation (voir détail en annexe), soit reportées (actions non prioritaires).

Quelques opérations n'ont pu se mettre en place en raison de difficultés partenariales plus ou moins importantes ou pour des raisons techniques en cours de règlement : mise en place d'un groupement des organismes de gestion des sites naturels, « recherche avec les chasseurs et gestionnaires de réserve de solutions concertées et susceptibles de compensations contractuelles pour réduire la pression de chasse » ou « instaurer un calendrier de jours chassés », le Département a proposé de mettre en réserve l'étang des impériaux (près de 3500 ha) à la place de l'étang de Consécanière (700 ha). Cette démarche, qui vise à créer une réserve cohérente sur l'ensemble du complexe hydraulique lié au Vaccarès, est pour l'instant en attente de la définition globale du plan de gestion de l'ensemble des domaines départementaux en Camargue, en coordination avec la politique départementale d'ouverture des domaines au public (Château d'Avignon), conformément à la réglementation relative aux espaces naturels sensibles des départements...

D'autres ont été démarrées mais n'ont pu aboutir pour des raisons techniques, financières ou administratives (soutien à la modernisation des équipements et mise aux normes du centre de soins du parc ornithologique du Pont de Gau, requalification paysagère des hameaux et du bâti existant...

► *Perspectives pour la prochaine charte*

Plusieurs pistes d'actions ou de réflexion, non exhaustives, apparaissent donc :

- **Piste 1** : la commission chasse, peu active, n'est pas arrivée à mettre en oeuvre une grande majorité d'actions « sensibles » inscrites dans la charte et à faire émerger de nouvelles propositions concernant la protection des ressources et la promotion d'une chasse durable. Le Parc n'a donc semble-t-il pas réussi à jouer pleinement son rôle de coordination, de concertation et d'impulsion. La chasse manque d'information facilement accessible et reste toujours un sujet difficile à aborder, et tout particulièrement sensible en Camargue (certains thèmes sont parfois délicats dans certains secteurs géographiques comme le braconnage...). Elle demeure un domaine d'actions pour la prochaine charte.
- **Piste 2** : En ce qui concerne les sites particuliers comme les couloirs verts (article 16.4.1), le Parc a demandé au SYMADREM, responsable de la gestion et de l'entretien des digues du Rhône, de limiter l'usage des enrochements au profit de techniques de génie biologique, et de développer une gestion des digues plurifonctionnelle. Malgré cette demande, le Parc n'a pas été suffisamment consulté par le Symadrem lors des déboisements des berges du Rhône, pendant les travaux de restauration des digues. Il y a sans doute là aussi un partenariat à consolider.

DETAIL CLASSE PAR ARTICLES

- Article 11 « Préservation et gestion des espaces naturels, de la faune et de la flore »

Le Parc a veillé à la protection et à la gestion des espaces naturels sensibles (article 11.2) notamment à travers :

- l'animation et la coordination du réseau des gestionnaires d'espaces protégés qui s'est notamment traduite en 2003 par l'édition d'un cahier technique sur les espaces protégés ;
- la réflexion sur les espaces de hauts intérêts ou fort potentiel écologique qui s'est concrétisée par une synthèse sur les enjeux écologiques de la Camargue et a été portée à connaissance à travers la réalisation d'un cahier technique en 2004 ;
- la réalisation d'un inventaire des arbres remarquables de Camargue.
- Il a encouragé les propriétaires et exploitants vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement à travers :
- le dispositif des mesures agri-environnementales mis en place sur le territoire (OLAE, CTE), et faisant appel aux outils financiers communautaires ;
- l'élaboration en 2005 par l'Office national des forêts en liaison avec le Parc d'une charte forestière, qui a largement contribué à améliorer la connaissance du patrimoine boisé du territoire et a abouti à la mise en place d'un programme d'actions en matière de protection et de mise en valeur des espaces boisés de la Camargue ;
- la recherche, en partenariat avec la fédération des Parcs naturels régionaux, d'indicateurs de biodiversité et de valeur fourragère sur les espaces naturels pâturés ;
- l'information et la sensibilisation sur la démarche Natura 2000 qui devrait déboucher sur l'établissement de conventions.
- Le Parc a apporté des éléments de réflexion sur les formes de gestion de propriétés du Conservatoire du littoral en réalisant un bilan écologique des terrains du conservatoire situés sur le territoire du Parc et les marais du Vigueirat.

▲ Article 11.3 - Le soutien aux mesures de protection du territoire s'est traduit par la coordination et le portage du projet d'extension de la Réserve de biosphère en partenariat avec les collectivités, les gestionnaires des espaces protégés, les chambres consulaires et les représentants des socio-professionnels à partir de juin 2004, et l'engagement, en 2005, à la demande des pêcheurs professionnels appuyés par le Comité local des pêches, d'une réflexion (étude) sur la faisabilité d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc. En effet, en 2003/2004, l'étude sur l'amélioration de la gestion halieutique avait mis en évidence la richesse écologique de la zone marine du Parc, et constaté que l'écosystème marin était menacé. La flore et la faune subissent de nombreuses

agressions dues, notamment, aux infractions commises par les chalutiers peu scrupuleux qui dégradent les fonds marins.

△ Article 11.4 - Au titre de la gestion pilote des espaces naturels gérés par le Parc, celui-ci a engagé, entre 1998 et 2005, des travaux programmés dans les plans de gestion des espaces naturels dont il est gestionnaire (avec comme principaux objectifs l'amélioration de la qualité et de la diversité des milieux par la restauration des zones humides et l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'information des visiteurs par la mise en place de pôles d'interprétation, de sentiers de découverte).

△ Article 11.5 - La protection de la faune et de la flore a notamment porté sur les espèces et des espaces remarquables et notamment des espèces emblématiques et la sauvegarde de leur biotope:

- Surveillance du site de reproduction des flamants 24h/24, du 1er avril au 30 juin 2003. La Camargue représente la principale zone humide pour la reproduction du flamant rose en méditerranée occidentale (îlot artificiel sur le site du Fangassier au milieu des salins du midi avec des niveaux d'eau constants) et les suivis effectués par la Station biologique de la Tour du Valat montrent une stabilisation du nombre de couples nicheurs (13 000 couples en 2003). En 2007, la nidification n'a pas été possible en raison d'une non mise en eau du site du Fangassier (conflits sociaux au sein de la compagnie des Salins du midi).
- Mise en place en 2005 des dispositifs de protection des zones de reproduction de glaréoles à collier ;
- Installation en 2005 à la demande d'habitants de Gimeaux et du Sambuc d'une dizaine de nichoirs à rapaces nocturnes ;
- Soutien en 2004 à la mise en place de passe à civelles (alevins d'anguilles) réalisée par l'Association migrateur Rhône Méditerranée avec l'accord de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- Réalisation de cultures expérimentales de graines issues d'espèces indigènes, avec l'aide de la pépinière expérimentale de la DDAF d'Aix les Milles, pour pouvoir proposer aux pépiniéristes locaux de mettre en culture, selon un protocole bien défini, des graines d'essences issues d'écotypes camarguais.
- Chaque année depuis 1999 (sauf en 2001), distribution des essences d'arbres locales¹¹ poussant spontanément sur le territoire (. Ces distributions ont permis de maintenir ou de reconstituer des espaces boisés, éléments biologiques paysagers et d'abri pour la faune, et un patrimoine arboré autour des mas, en bordure des espaces cultivés.

La protection de la faune et de la flore locales passe aussi par la lutte contre les espèces invasives ou gênantes. Ainsi le Parc a élaboré un atlas des espèces envahissantes en Camargue, entrepris, avec plusieurs partenaires concernés, des recherches pour mettre en place des moyens de lutte pour éliminer les plantes indésirables comme la ludwigia grandiflora ou jussie (qui envahit canaux, marais et milieux humides de Camargue), acquis du matériel pour lutter contre la prolifération des ragondins, arraché plus de 500 plants de Baccharis halimifolia répartis en 25 stations situées chez des propriétaires privés. Le Parc a aussi mis à disposition des riziculteurs du matériel d'effarouchement pour limiter les dégâts causés aux cultures de riz par les flamants, tout en protégeant cette espèce, et réalisé un certain nombre d'expérimentations (voir chapitre relatif à « la contribution aux programmes de recherche »).

● Article 12 : « Maîtrise d'une gestion globale de l'eau en Camargue »

Le Parc s'est fortement impliqué dans l'élaboration d'une charte de l'eau (non encore mise en oeuvre en 2008) et dans un contrat de delta. (cf. chapitre « projets structurants »). Ce travail a permis de conforter le Parc dans son rôle de fédérateur sur son territoire d'une stratégie hydraulique globale et cohérente avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse et coordonnateur de la charte de l'eau. Le groupement hydro Camargue (article 12.2) n'existe plus depuis 1999 mais les structures qui y adhéraient continuent de travailler ensemble, notamment via :

¹¹ Par an, environ 7000 arbres ont été distribués à 150 - 200 habitants.

- le Comité de delta Camargue,
- la Commission exécutive de l'eau
- la Commission thématique du Parc « gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Afin de mieux connaître le fonctionnement des systèmes hydrauliques et hydro biologiques du territoire d'un point de vue quantitatif et qualitatif (article 12.2), le Parc a conduit une étude hydrologique et hydro biologique des canaux de drainage et d'irrigation qui s'est achevée en 2004.

Pour préparer le contrat de delta, le Parc a réalisé en 2002 un diagnostic et élaboré le document d'objectif, puis le programme de travaux du contrat de delta a été engagé par le Parc en 2005 (article 12.3). Parallèlement, le Parc est régulièrement intervenu en tant que médiateur pour limiter les rejets d'eau d'écoulement de rizières dans le Vaccarès.

Sous l'impulsion du Comité de delta, une convention a été établie entre la commune d'Arles et l'Association syndicale Corrège Camargue Major validant la fermeture du shunt de Roquemaure (article 12.4.2).

La mise en oeuvre de la gestion de l'eau en Camargue, et plus précisément la gestion des niveaux d'eau et de la salinité tout au long de l'année, relève des accords et décisions pris collégalement par la Commission exécutive de l'eau qui est animée par le Parc (articles 12.4.1 et 12.4.4). Lors des inondations de 2003, cette commission a été sollicitée pour proposer des solutions d'urgence.

Dans le cadre de la commission exécutive de l'eau (cf. chapitre « projets structurants »), le Parc a poursuivi la concertation entreprise pour gérer les niveaux d'eau et la salinité du Vaccarès, afin de favoriser une biodiversité optimale du Vaccarès (article 14.3.1). Cette même commission a proposé la rénovation de 7 vannes au pertuis de la Fourcade (par le SYMADREM), afin de permettre les entrées de poissons depuis la mer vers les étangs Elle a également fait des recommandations pour la gestion de ces vannes par les agents de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ces travaux ont été réalisés en 1999 et 2004.

Le Parc a en outre conseillé et suivi techniquement la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer pour pratiquer des assecs estivaux dans les marais communaux, afin de favoriser la temporarité, vecteur de biodiversité, et a fait réhabiliter les ouvrages hydrauliques permettant le contrôle des échanges entre les étangs et la mer (pertuis de Rousty et de la Fourcade).

Dès 2000, afin de mettre en oeuvre l'ensemble de ces actions, le Parc a recruté un chargé de mission « gestion globale de l'eau » (article 12.4.5).

● Article 13 : « Gestion cynégétique en Camargue »

Le domaine de la gestion cynégétique reste un sujet sensible et complexe ici comme dans d'autres Parcs. On constate qu'aucune action financée n'a été engagée par le Parc entre 1998 et 2005. La Commission thématique du Parc chargée de ce domaine sous le GIP puis sous le Syndicat mixte, a réuni ses membres 1 fois par an entre 2002 et 2005. La participation a été peu importante. En 2002, cette commission a abordé les modalités de création d'une chasse pilote (article 13.2) à mettre en place sur une propriété publique. Mais les difficultés de trouver un domaine public adapté à un tel projet n'ont pas permis d'aboutir. En 2003, elle s'est intéressée au suivi de l'activité cynégétique en Camargue (article 13.3). Un projet de convention entre le Parc, la fédération de chasse, les gestionnaires d'espaces protégés de Camargue et l'ONCFS pour organiser le dénombrement de canards a été préparé en 2006. Le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres a réussi pour sa part à faire rouvrir la chasse au Mas de la Cure (en 2001, sur la base d'une convention cynégétique du site signée par le Conservatoire, le Parc, l'Association de chasse communale et la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) et au Mas du Taxil (en 2008) sur environ 500 ha.

Les sujets abordés par cette commission ont surtout été des points d'informations sur Natura 2000 en 2004, et la grippe aviaire en 2005. Un protocole « vague de froid » (article 13.4) a par ailleurs été mis en place par l'ONCFS à la demande de la DDAF depuis l'hiver 2004/2005, protocole auquel participent tous les gestionnaires d'espaces protégés, le Parc, la fédération de chasse et les chasses

communales et privées. Même modestes, ces opérations ont permis de produire des comptages communs et de partager un premier niveau d'information.

Depuis 2005, l'utilisation de cartouches en acier est devenue obligatoire (article 13.5).

Pour ce qui concerne la réintroduction d'espèces disparues ou en voie de disparition (article 13.6), un dossier monté en 2002 pour la réintroduction d'espèces anciennement présentes en Camargue, n'a pas été retenu par la commission des travaux scientifiques du Parc.

- Article 14 : « Amélioration de la gestion halieutique dans le respect des règlements existants »

Afin d'améliorer le respect de la réglementation de la pêche sur son territoire (article 14.1 et 14.2), le Parc a régulièrement prévenu et tenu informé la délégation régionale des affaires maritimes, la gendarmerie maritime et les douanes pour les infractions commises dans la zone des trois mille marins situés sur le territoire du Parc, à travers l'organisation de réunions (commission « pêche » du Parc), l'envoi de courriers, des appels téléphoniques.

Son action en ce sens s'est particulièrement intensifiée en 2005 pour que les pouvoirs publics, qui détiennent le pouvoir de police mettent en place des mesures dissuasives (amendes, surveillance accrue, suppression des dérogations, regroupement de procédures judiciaires...). Le Parc s'est en outre engagé à se porter partie civile avec les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer (délibération du Comité syndical 19 avril 2005 à la demande de la commission pêche) en cas d'infraction des chalutiers dans la zone des 3 milles du Parc et afin d'appuyer les plaintes portées par des pêcheurs professionnels saintois pour des dommages causés à leurs filets par des chalutiers exerçant dans la bande des 3 milles marins. Il a conduit ponctuellement des expertises dans le cas de pollutions des eaux (ex : canal de la Sigoulette en 2004), et engagé en 2005 une étude pour la mise en place d'un réseau de mesure de la qualité des eaux. L'augmentation du nombre de contrôles pour la pêche à la telline a permis de réduire significativement le braconnage sur cette espèce de coquillage.

Afin de mieux connaître la diversité biologique, les problèmes et l'évolution de la zone maritime du territoire (article 14.2), le Parc a réalisé une étude pour l'amélioration de la gestion halieutique (achevée en 2004) : elle a caractérisé la nature des fonds marins dans la zone des trois milles et évalué les gisements potentiels de coquillages.

Les résultats ont conduit le Parc à engager en 2005 une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine protégée et engagé une étude globale sur la telline permettant d'évaluer les ressources de ce coquillage et de proposer des mesures de gestion. La délégation départementale des affaires maritimes et le Comité local des pêches ont décidé de limiter le nombre de pêcheurs de telline pour diminuer la surexploitation de ce coquillage.

Notons ici que le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) dont il est fait mention dans la charte, n'a pas été conduit à son terme par les services de l'Etat (DDE arrondissement maritime). Seul le diagnostic a été réalisé.

Afin d'assurer une gestion rationnelle des ressources côtières (article 14.2.3), le Parc a conseillé des porteurs de projets pour qu'ils réduisent les impacts de leur activité sur le milieu marin (exemple de l'exploitation de Palourdes à Beauduc), participé, dans le cadre de la directive cadre sur l'eau à la définition d'un réseau de point de suivis/prélèvements et conduit l'étude sur les tellines.

L'association migrateur Rhône Méditerranée a ensuite réalisé en 2003 une passe à civelles en partenariat avec la station biologique de la Tour du Valat et le Parc. Ce système permet de faciliter la circulation des civelles, de mieux connaître les populations (stocks, recrutement et croissance), et de réduire l'impact du braconnage.

La commission « pêche » du Parc s'est régulièrement préoccupée des problèmes liés au braconnage en étangs et a demandé au Parc de saisir les services de l'Etat compétents en matière de police pour renforcer leurs moyens de contrôle et de répression.

En ce qui concerne la pêche dans le Rhône et dans les canaux (article 14.4), le Parc a, en collaboration avec le Conseil supérieur de la pêche, l'association migrateur Rhône Méditerranée, les administrations locales et les usagers, été associé en 2000 et 2002 au suivi de la pollution par le diuron de l'eau du Rhône et achevé en 2004 une étude hydrologique et hydro biologique afin de surveiller la qualité des eaux dans les canaux de drainage et d'irrigation.

Afin de réduire les pollutions des eaux des canaux, le Parc a incité les communes à poursuivre l'assainissement des hameaux et eaux de colature, mais il reste encore des points noirs à résorber et est intervenu activement dans la mise en oeuvre des mesures agri environnementales sur son territoire (cf. chapitre «projets structurants»).

Enfin, afin de favoriser une gestion halieutique compatible avec les ressources du milieu et leur renouvellement (article 14.5), le Parc a réalisé depuis 2003 des actions de sensibilisation sur le terrain (à Port Gardian, Saintes-Maries-de-la-Mer) des plaisanciers à la préservation du littoral et du milieu marin dans le cadre de l'opération régionale « ECOGESTES » et lancé une étude pour une pêche à la telline respectueuse de la ressource. Un partenariat étroit s'est créé autour de ce projet, dont le Parc est l'animateur et le maître d'ouvrage, autour du comité technique de l'étude rassemblant l'IFREMER (stations de Toulon et Sète), le comité local des pêches de Martigues, le syndicat et les associations de telliniers, et les affaires maritimes. Le Parc a réalisé en 2008 un cahier technique « Pour une gestion durable de la ressource en telline sur les côtes de Camargue », destiné en priorité aux acteurs de la filière telline mais également à toute personne intéressée par la problématique.

- **Articles 15 et 16 : « Politique paysagère du Parc » et « Amélioration qualitative des paysages de Camargue et résorption des nuisances visuelles »**

Afin de mener une politique paysagère globale et cohérente sur son territoire, visant à conserver la diversité des paysages ou d'améliorer leur état actuel, le Parc a créé en 2003 un poste d'architecte - urbaniste dont la mission a été de conseiller gratuitement les habitants, les aménageurs (usagers) en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, de donner des avis consultatifs pour les permis de construire et les déclarations de travaux, d'aider les porteurs de projets au montage de dossier de demande de financement de travaux de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine architectural. A partir de 2003, l'architecte paysagiste a eu aussi pour priorité d'étudier la « requalification paysagère des deux hameaux camarguais » (Saliers et Salin-de-Giraud), qui a débouché sur des propositions de revalorisation des places et de l'espace public; d'établir le « pré inventaire du patrimoine bâti rural non protégé » (qui n'a été réalisé que sur la partie du territoire situé sur la commune d'Arles). Cet inventaire servira ultérieurement à définir une typologie de ce patrimoine et à déterminer les actions de sauvegarde urgentes à conduire (cf. article 25); d'élaborer en 2004 une palette couleur consultable au Parc pour permettre aux habitants l'intégration des bâtiments existants ou à construire (article 16.3.2).

Le Parc, à travers la distribution annuelle d'arbres, a incité les habitants, à améliorer la qualité paysagère du bâti camarguais et tout particulièrement celle des mas (article 16.3). Pour lutter contre l'érosion des berges de l'étang du Vaccarès (article 16.4.2), le Parc a incité des propriétaires riverains à utiliser préférentiellement des techniques de génie écologique (chantier expérimental réalisé au mas neuf). Et enfin, pour les espaces littoraux soumis à une forte pression touristique (article 16.4.3), le Parc a réalisé, entre 1998 et 2004, en accord avec les communes concernées et les services de la DDE arrondissement maritime, des travaux pour reconstituer le cordon dunaire en tenant compte de la qualité paysagère des sites concernés (plages des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Piémanson). Des poses de ganivelles ont été réalisées plutôt que des enrochements lorsque cela était possible.

- **Article 17 : « Harmonisation de la signalisation à l'intérieur et aux abords du Parc »**

En 2003, afin d'affirmer les limites de son territoire et d'améliorer la signalisation de ses équipements (observatoire du mas neuf, siège au mas du Pont de Rousty, Musée de la Camargue, Maison du Parc), le Parc s'est attaché à « signaler les entrées du Parc et ses équipements d'accueil du public ». La signalétique sur son territoire a ainsi été harmonisée, 7 panneaux sur les principaux

axes routiers et 4 panneaux d'approche aux abords des équipements du Parc ont été installés. En matière de maîtrise de la publicité, le Parc a accompagné la commune d'Arles dans son règlement de publicité.

6.2.3. Mission 2 : Contribution à l'aménagement du territoire (chapitre IV-art. 18 à 22)

Au titre de la deuxième mission du Parc, 16 opérations financées et engagées par le Parc entre 1998 et 2005, dont les grands projets structurants, pour certains, déjà cités au titre de la mission 1 : gestion intégrée des zones côtières (GIZC), le plan local énergie environnement et l'étude préliminaire du plan de déplacement, ont contribué à aménager le territoire du Parc.

Ces opérations (9 actions sur 16) ont donc principalement concerné la « protection et la gestion intégrée du littoral » (article 21) et dans une moindre mesure le « maintien de l'intégrité du territoire » (article 18), « le respect des règles d'architecture et d'urbanisme rigoureuses » (article 19) et le « contrôle des pollutions et la résorption des déchets » (article 22).

Plusieurs actions prévues dans la charte au titre de cette mission ont été soit annulées par manque de portage politique (finalisation du schéma de mise en valeur de la mer), aménagées, reportées, ou prises en charge par un autre acteur du territoire (dans l'art. 22, l'assainissement est de la compétence des communes et EPCI), pour des raisons de compétences juridiques ou de moyens financiers (voir détail en annexe).

► *Perspectives pour la prochaine charte*

D'autres n'ont été que partiellement mises en oeuvre et suggèrent quelques pistes d'actions ou de réflexion, notamment en matière de partenariat :

- **Piste 1** : Aucune opération financée n'a été engagée par le Parc entre 1998 et 2005 pour « la protection de la Camargue contre les crues » (cf. article 20), cette mission ayant été confiée au SYMADREM créé à cet effet en 1998. Toutefois dans ce domaine, comme toute collectivité, le Parc participe au dispositif de surveillance des digues lors des crues importantes du Rhône : du personnel du Parc est mobilisé dès que le débit du fleuve atteint 6000 m³ par seconde. La création du SYMADREM et son importante action d'aménagement et de travaux sur le territoire justifieraient un projet de coopération avec le Parc calé sur la prochaine charte.
- **Piste 2** : La collaboration avec EDF, France Télécom et la LPO (article 18.1.2) s'est poursuivie : des lignes électriques (basse et moyenne tensions) et téléphoniques ont été enfouies tout particulièrement sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Mais il reste encore de nombreuses lignes aériennes, surtout dans la partie sud est du territoire et notamment la ligne 2x63 kV entre Jonquièrre et Salin-de-Giraud, que l'Etat s'était engagée à faire supprimer dans un délai de 10 ans à compter de l'adoption de la charte.
- **Piste 3** : Des opérations prévues dans la charte (art.18 et 19) n'ont pu être pleinement mises en oeuvre et la coopération entre l'équipe du Parc et la commune des Saintes-Maries pourrait être renforcée en amont des opérations d'urbanisme.

DETAIL CLASSE PAR ARTICLES

- Article 18 : « Maintien de l'intégrité du territoire du Parc »

«L'île de Camargue offre un isolement très favorable à son objet. La sauvegarde des espaces naturels et le maintien des équilibres existants exigent le respect de cet état» (extrait de l'article 18.1.1 de la charte). Conformément à la charte, le Parc a maintenu sa position de principe contre la construction d'un pont de Barcarin et le maintien du bac. Aussi, en 2003, afin de rechercher des solutions alternatives au pont et d'élargir les financements du bac de Barcarin assurés par le Conseil général (article 18.1.2) à d'autres bailleurs de fonds, un Syndicat mixte des traversées du

Rhône a été créé¹².

Le fonctionnement du bac a été amélioré dans ses fréquences et ses horaires. Par ailleurs le bac a été utilisé comme moyen de sensibilisation et de découverte du Rhône maritime lors des manifestations comme la fête du Parc, le festival de la Camargue, les journées nationales des Parcs en 2006...

Depuis 1998, le Parc s'est opposé à la réalisation d'infrastructure lourde sur son territoire, comme cela était prévu dans sa charte.

Le Parc a été saisi pour avis (article 18.2.1) pour les opérations soumises à enquête publique (par exemple pour le PLU d'Arles en 2000). Il a également formulé un avis pour des études ou notices d'impact pour des aménagements, ouvrages ou travaux envisagés sur le territoire du Parc (digues du Rhône et de protection du littoral saisi par le Symadrem au niveau de secteurs prioritaires, dragage du petit Rhône (Voies navigables de France, 1999) et avant tout projet ayant un impact notable sur les sites et les paysages de son territoire : aménagements routiers et abords de routes, installation hydraulique, ouvrages de protection contre le Rhône ou la mer, installations touristiques, constructions... par les administrations (DDE, DRTE, DDAF, Service de la navigation fluviale, Services maritimes...) et la commune d'Arles.

Pour maintenir l'intégrité de son territoire, le Parc (conformément à l'article 18.2.2) a soutenu le projet des départements du Gard et des Bouches-du-Rhône demandant l'interdiction de la traversée du territoire de Camargue par les poids lourds, fortement appuyé par les riverains et les communes concernées. Ce projet a permis d'interdire en 2003 la traversée de son territoire par les transporteurs de matières dangereuses et, en 2005, cette interdiction a été généralisée au transit des poids lourds de plus de 12 tonnes et réalisé en 2003 une étude diagnostique des déplacements en Camargue puis en 2004 une étude préliminaire du plan de déplacement (schéma des voies de communication du territoire du Parc dans le cadre d'un plan global de circulation des véhicules à moteur) auxquelles ont participé l'État, le Conseil général et les 2 communes.

Elles ont permis de définir la vocation des différentes voiries et les modes de déplacements autorisés à l'échelle du territoire. Le plan a été finalisé en avril 2007.

● Article 19 : « Respect des règles d'architecture et d'urbanisme rigoureuses »

Le chargé de mission « architecture, paysage et urbanisme » recruté en 2003 a, lorsque son avis lui a été demandé sur les permis de construire veillé, à ce que l'urbanisation se fasse en priorité par densification des pôles existants et en évitant un étirement des constructions le long des axes routiers menant aux hameaux et pris en compte les orientations contenues dans la charte et le plan du Parc, et les éléments de la loi «paysage» du 8 janvier 1993.

Le bilan de la concertation entre le Parc, les deux communes et l'Etat concernant la prise en compte des orientations contenues dans la charte et le plan du parc, est assez mitigé selon les engagements inscrits dans la charte :

- les communes ont bien tenu compte du caractère inondable de la Camargue, conformément à l'atlas départemental publié par la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;
- les communes ont amélioré les conditions de vie des habitants à travers les équipements collectifs (eau potable, assainissements...), sportifs ou socioculturels mais il subsiste encore des points noirs (habitats isolés) ;
- le Parc, en créant le poste d'architecte urbaniste a assuré un rôle de concertation, d'incitation et d'information, d'appui et de conseil architectural auprès des pétitionnaires pour les aider à l'intégration des constructions.

¹² Il est co-financé par le Conseil général des Bouches-du-Rhône (60%), la Région Provence Alpes Côte d'Azur (34%) et la commune d'Arles (6%). En journée, deux bacs permettent de traverser tous les quarts d'heure, et de nuit, un bac permet de traverser toutes les demi heures. Les traversées ont lieu 365 jours/365 jours et 22heures/24 heures. Des aménagements d'horaires sont mis en place en période estivale pour s'adapter aux allers et retours des plages. Les familles de Salin de Giraud, de Port Saint Louis du Rhône, de Mas Thibert et du Sambuc bénéficient d'un abonnement qui leur permet d'être prioritaires et de traverser gratuitement. Les camions de marchandise qui desservent Salin bénéficient d'un abonnement préférentiel. Depuis 2001, les semi-remorques pour le transport de sel et des produits de l'entreprise Solvay payent un forfait au lieu de payer à la tonne. Toutes les traversées pour les transports scolaires ou d'enfants sont gratuites.

Pour autant, plusieurs témoignages recueillis lors des réunions de printemps semblent indiquer des « dérapages » en matière d'urbanisation liés à la pression démographique. Sans doute ce point devrait il être traité en particulier dans la prochaine charte.

- Article 20 : « Protection contre les crues du Rhône »

Pour protéger son territoire contre les crues du Rhône, le Parc a travaillé en étroite relation avec la structure de gestion collective des digues qui a été créée après les inondations d'octobre 1993 et janvier 1994.

Cette structure issue d'un premier Syndicat intercommunal a progressivement développé son champ et territoire d'action, et concerne maintenant, suite aux inondations de décembre 2003, 19 collectivités : les deux régions mitoyennes (PACA et Languedoc-Roussillon) et les deux départements limitrophes des Bouches-du-Rhône et du Gard ainsi que 15 communes. Le SYMADREM (Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer), a pour mission de surveiller, de gérer, d'entretenir les digues et de réaliser les travaux nécessaires pour protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondation. Il représente ce territoire auprès des instances qui contribuent à la gestion globale du fleuve (les deux rives du Petit Rhône, la rive gauche du Rhône sur la commune de Tarascon hors remblai SNCF et ouvrage de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), la rive droite du Rhône, de Beaucaire à Fourques, la rive gauche du Rhône sur les communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône depuis Arles jusqu'à l'embouchure mais hors remblai SNCF et ouvrages de la CNR, la rive droite du Rhône, d'Arles au domaine de la Palissade et la digue à la mer sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, hors propriétés de la Compagnie des salins du midi et des salines de l'est (CSME)). Le SYMADREM a notamment lancé à partir de 1998 un programme de restauration des ouvrages de protection civile de la Camargue (programme des « invariants »).

Même si le Parc n'a pas reçu de financement spécifique pour protéger la Camargue contre les crues du Rhône, il a quand même mené des actions en ce sens entre 1998 et 2005 : par exemple, lors des inondations de 2003, le Parc a participé activement à la surveillance des digues du petit Rhône entre Albaron et Sylvéréal, dont la coordination était assurée par le SYMADREM, la ville d'Arles et la Direction départementale de l'équipement. Il a également participé aux cellules de crise mises en place après les inondations et aux opérations de nettoyage chez les habitants, aidé les agriculteurs sinistrés pour les approvisionner en fourrage, élaboré une cartographie des zones inondées. Dès 2004, le Parc s'est impliqué, dans le projet « plan Rhône » (porté par la préfecture du bassin Rhône Méditerranée Corse). Le Parc rencontre régulièrement les techniciens du SYMADREM pour échanger et mieux définir et mettre en oeuvre les plans d'actions respectifs.

- Article 21 : « Protection et gestion intégrée du littoral »

Pour renforcer le suivi à long terme des rivages et des ouvrages existants, le Parc a, dans le cadre d'un programme de recherche conduit avec l'université d'Aix-Marseille (CEREGE), mis en oeuvre dès 2005 un réseau de surveillance de l'évolution du littoral qui permet de suivre et de mesurer l'évolution du trait de côte (définition d'indicateurs, cartographie dynamique) et de la topo bathymétrie, et permis d'évaluer l'efficacité des aménagements existants et de fournir des éléments d'aide à la décision. Le Parc a intégré dans sa politique les problèmes posés par les changements climatiques et la remontée du niveau de la mer (réflexion de la commission exécutive de l'eau et lancement d'une « étude sur les enjeux de protection du littoral sableux »). Cette étude devrait permettre de mieux formaliser une stratégie de gestion des risques côtiers avec les services de l'Etat pour permettre un engagement de chacun (par exemple, cette étude a été présentée à plusieurs reprises aux acteurs et habitants). Il convient cependant de bien traiter les enjeux humains au même rang que les enjeux écologiques comme le soulignait l'étude de 2004-2005.

Le Parc a participé à l'expérimentation initiée par la DATAR (DIACT) pour faire émerger au niveau national des pratiques et méthodes de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et a contribué à faciliter la mise en oeuvre des orientations définies dans le plan du Parc pour cette zone littorale.

Lors de cette expérimentation, le Parc a montré qu'il plaçait la GIZC au cœur de ses compétences

et de son action. Au-delà du projet lui-même, l'expérimentation a permis de mettre en avant auprès des différents partenaires de l'appel à projet le rôle que peut avoir un Parc naturel régional littoral dans son fonctionnement et son action en matière de gestion intégrée des zones côtières. La convention concernant le programme d'action sur la zone marine au droit du territoire qui a été élaborée conjointement avec les autorités maritimes en annexe de la nouvelle charte est certainement l'exemple le plus concret de l'évolution de la prise en considération par les services de l'Etat des actions à mener de manière coordonnée sur la façade maritime du Parc. Compte tenu des enjeux très importants de protection du littoral sableux sur certaines plages, le Parc a réalisé à plusieurs reprises (1998, 1999, 2000, 2002, 2003, 2004, 2005) des opérations de réhabilitation de dunes pour conserver le cordon dunaire et préserver les plages de sable fin, et ce, par la mise en place de ganivelles (sur la plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer : 2000 mètres linéaires (ML) en 2003, et leur entretien, 120 ML en 2004 et enlèvement de ganivelles endommagées par des tempêtes; sur la plage de Piémanson : 250 ML placés en 2003 et 1440 ML en 2005, plus de 1500 mètres linéaires consacrés à leur réparation depuis 2003).

D'autres actions ayant des finalités similaires ont été réalisées : des plantations de plants dunaires issus de souches locales (oyats, sporoboles, genévriers, chiendents) sur la plage de Piémanson et en petite Camargue saintoise (1000 plants en 2004) et mise en place de panneaux de sensibilisation à la préservation des milieux dunaires (30 en 2004).

Toujours dans cet objectif, il a également participé techniquement et financièrement en 2004 à la réalisation d'une étude de faisabilité du rechargement de la plage est des Saintes-Maries-de-la-Mer (sous maîtrise d'ouvrage du SYMADREM) ayant pour objectif de trouver des techniques alternatives aux aménagements du type enrochements dans cette zone de transition entre les plages urbaines des Saintes-Maries-de-la-Mer et les plages naturelles de la Réserve nationale de Camargue.

● Article 22 : «Contrôle des pollutions et résorption des déchets»

Afin d'assurer une gestion cohérente des déchets et une meilleure protection des paysages, le Parc a alerté les communes et le département des Bouches du Rhône pour résorber des "points noirs" (décharges sauvages, dépôts de moellons, gravats : inventaire, résorption, surveillance ...). Il semble que l'on puisse noter qu'il n'y a plus de décharge sauvage en Camargue. Le Parc a accompagné la suppression de la décharge communale des Saintes-Maries-de-la-Mer, conformément à la loi du 13 juillet 1992 sur les déchets, qui a été arrêtée en 2004 (en 2004, conduite de l'étude de réhabilitation du site de la décharge des Saintes puis en 2005, d'une opération en partenariat avec la chambre d'agriculture pour la récupération de produits phytosanitaires non utilisés : 30 tonnes ont ainsi été récupérées grâce à cette opération impliquant directement les agents du Parc. Le Parc a par ailleurs au sein de ses locaux administratifs du mas du pont de Rousty, organisé la collecte sélective des déchets : verre, plastique, papiers, matières organiques... (sur la commune d'Arles cette collecte sélective se met en place progressivement). Il a aussi réalisé des actions de sensibilisation des usagers à la préservation du littoral et du milieu marin : des panneaux d'information ont été installés en ce sens par le Parc sur le littoral ; depuis 2003, le Parc a participé aux campagnes « Eco gestes pour la Méditerranée », à destination des plaisanciers et usagers de la mer (en 2005, sur 166 bateaux accostés en Camargue, 151 plaisanciers ont adhéré à la charte Eco gestes).

En partenariat avec le Syndicat mixte de la Palissade, le Parc a également organisé chaque année jusqu'en 2005 des journées de nettoyage de printemps qui ont mobilisé de nombreux bénévoles (4704 participants volontaires entre 2000 et 2005 – et 1072 élèves). Elles ont permis de collecter et d'évacuer 277 m³ de déchets sur les plages de Piémanson, Beauduc et des Saintes-Maries-de-la-Mer (entre 2000 et 2005). Cette action a rencontré des difficultés et n'a pas été reconduite.

6.2.4. Mission 3 : Contribution à un développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie (chapitre V - art. 23 à 26)

52 opérations financées engagées par le Parc entre 1998 et 2005 ont contribué au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie dans le Parc, et se sont inscrites dans 8 grands projets structurants :

1. L'étude de l'impact d'un éventuel traitement des moustiques au BTI sur le territoire du Parc;

2. L'élaboration du projet scientifique et culturel du Musée ;
3. Le plan local énergie et environnement (PLEE) ;
4. La participation du Parc aux mesures agri environnementales ;
5. La mise en place de démarches qualité pour les hébergements et les activités touristiques en Camargue ;
6. Le soutien aux 7 associations d'élevage ;
7. L'étude préliminaire du plan de déplacement ;
8. L'élaboration du schéma stratégique pour le développement d'un tourisme durable en Camargue.

Ces 52 opérations ont principalement concerné :

- «l'amélioration des relations entre l'agriculture et l'environnement» (article 23) avec 26 actions ;
- «la maîtrise et la structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte» (article 24), 14 actions ;
- «La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel et des sites» (article 25), 6 actions ;
- «l'amélioration des conditions de vie des habitants» (article 26) avec 6 actions.

Plusieurs actions prévues dans la charte au titre de cette mission ont été réalisées voire ont été lancées après 2005 (l'essentiel du bilan porte sur la période 1998-2005) : diagnostic économique, plan de développement durable, d'accueil touristique rural intégrée à l'exploitation, attribution de la marque Parc aux opérateurs touristiques...

► *Perspectives pour la prochaine charte :*

Quelques pistes d'actions ou de réflexion peuvent être suggérées en préparation de la prochaine charte :

- **Piste 1** : capitaliser le travail fait avec les communes et le Conseil général dans le domaine des transports et déplacements et annexer le plan de déplacement à la prochaine charte ;
- **Piste 2** : en matière de tourisme et de loisirs, entre 1998 et 2005, le Parc n'est probablement pas assez intervenu auprès des organismes disposant de pouvoirs réglementaires (administrations et communes), pour limiter les pratiques nuisibles au milieu naturel (par exemple véhicules à moteur dans les dunes...). Ce domaine constitue vraisemblablement une piste pour la prochaine charte.
- **Piste 3** : d'une manière générale, la poursuite des initiatives qui ont démarré en fin de charte précédente et qu'il convient de concrétiser ou faire aboutir : avec les opérateurs touristiques (art. 24), inventaires, géo référencement et enquêtes sur le patrimoine historique et culturel (art. 25), la poursuite du programme de concertation et de lutte contre le problème du moustique (art. 26)...
- **Piste 4** : consolider le travail initié et la place du Parc sur la question de l'eau potable et de l'assainissement (échange d'information en amont des opérations des MO communales ou d'EPCL...) lié à l'art.26.

DETAIL CLASSE PAR ARTICLES

● Article 23 - Amélioration des relations entre l'agriculture et l'environnement

Entre 1998 et 2005, le Parc a poursuivi son action afin d'améliorer les relations entre l'agriculture et l'environnement et conforter sa connaissance de l'occupation du territoire. Il a accompagné la mise en place, le suivi et le bilan des dispositifs contractuels de gestion de l'espace que sont les mesures agri environnementales (voir chapitre « projets structurants ») (article 23.2) et notamment l'opération locale agri environnementale Camargue (OLAE) : création d'une base de données spatialisées (sous géoconcept) et renseignée (sous access) établissant l'état initial des exploitations agricoles concernées, numérisation des données cadastrales, des différents milieux et des clos de pâturage, élaboration de cahier des charges et analyse de données pour calculer les charges à l'hectare et les aides compensatoires puis suivi des exploitations agricoles d'un point de vue technico-économique (diagnostic réalisé par l'ISARA) afin d'améliorer les connaissances permettant de développer des

modes de gestion qui soient économiquement viables et qui participent au maintien des milieux humides, au renouvellement de leurs ressources et à l'accroissement de leur diversité biologique. Les résultats sont importants: 54 exploitations concernées, 64 contrats signés, 7500 ha contractualisés (210 ha en contrat 1 soit 3% en roselières, dunes fluviales ; 5070 ha en contrat 2, pâturage extensif sur 8 mois soit 68% et 1980 ha en contrat 3 pour le pâturage très extensif à l'année soit 26% et 220 ha en contrat 4, conversion des terres arables en marais pâturés ou roselières, soit 3%) pour un budget total pour 5 ans d'environ 3 millions euros (aide moyenne de 470 € à l'ha).

Le Parc a par ailleurs participé à l'animation, au bilan, et au suivi de la mise en oeuvre des contrats territoriaux d'exploitation CTE (CTE riziculture et cultures associées) : élaboration du cahier des charges, signature de 40 contrats concernant 5 000 ha de milieux rizicoles (CTE assolement riz/blé). Un suivi scientifique a été réalisé en partenariat avec la station biologique de la Tour du Valat pour évaluer l'impact de ces mesures : des indicateurs de biodiversité et de valeur fourragère sur les espaces naturels pâturés ont été définis.

Entre 1998 et 2005, le Parc a soutenu les activités économiques conférant un attrait particulier au paysage et participant au maintien de la faune et de l'élevage (article 23.3) à travers :

- l'accompagnement de la mise en oeuvre des mesures agri environnementales
- les aides en approvisionnement en fourrage des éleveurs lors des inondations de 2003,
- l'information des visiteurs lors des manifestations comme « la fête des Parcs », « Camargue gourmande » ; depuis 2005, un « stand camarguais » a été réalisé ;
- son soutien, depuis 1998, à la mise en place de labels pour des productions locales à forte image (riz), mise en place de démarches qualité pour des hébergements et des activités touristiques.
- Entre 1998 et 2005, le Parc a poursuivi des opérations en faveur des activités traditionnelles d'élevage (article 23.4) à travers :
 - L'accompagnement de la mise en oeuvre des mesures agri environnementales et la mise en place du livre généalogique (et de son informatisation) : il a ainsi participé à l'amélioration partiellement des connaissances du cheptel bovin, équin et ovin, mais également la pression réelle du pâturage ;
 - L'exposition photo de Hans Sylvester (chevaux), la création d'un annuaire de l'élevage en Camargue, d'outils de promotion de l'élevage (stand, affiche, dépliant ...), sa participation à l'organisation de CAMAGRI. Il a ainsi contribué à la conservation et à la promotion des races locales de chevaux et de taureaux en collaboration avec l'association des éleveurs de chevaux de race Camargue, l'association des manadiers de taureaux de race Camargue pour courses camarguaises, l'association des éleveurs français de taureaux de combat, l'association camarguaise de tourisme équestre, l'association des éleveurs de taureaux pour course camarguaises, le syndicat pour la promotion de la viande AOC de taureaux de Camargue et le Service national des haras, des courses et de l'équitation.
 - La poursuite de la tenue du secrétariat de ces associations qui ont toutes leur siège au centre administratif du Parc naturel régional de Camargue ;
 - L'organisation de concours de sélection de taureaux et de chevaux de race Camargue ;
 - Le soutien aux courses de taù aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
 - Sa participation aux visites des élevages pour la reconnaissance des poulains et des veaux, ainsi que l'entretien de contacts permanents avec les éleveurs ;
 - Son soutien à la mise en oeuvre du label de qualité pour la viande de taureau de Camargue (AOC «viande de taureau» reconnu en 1996) en collaboration avec les services administratifs concernés (institut national des appellations d'origine) et les professionnels de la filière viande par la tenue du secrétariat du syndicat pour la promotion de la viande AOC de taureaux de Camargue.
- Entre 1998 et 2005, le Parc a mené des opérations cohérentes et coordonnées pour protéger la faune sauvage et défendre les cultures :
 - depuis 2000, et ce afin de limiter les dégradations des cultures occasionnées par des espèces sauvages jouissant d'une protection intégrale (flamants, cormorans, castors...).(article 23.5), de nouvelles techniques d'effarouchements ont été expérimentées ; les équipements à gaz utilisés ont montré leur efficacité mais constituent une gêne pour les habitants la nuit. D'autres dispositifs sont à l'étude (lumière, ballons...).
- le Parc a acquis du matériel de piégeage pour lutter contre la prolifération en Camargue

- d'une espèce non protégée, le ragondin ;
 - pour les goélands, le Parc participe à une commission départementale ad hoc sous l'égide de la direction départementale de l'agriculture et des forêts, pour déterminer les actions à conduire (destruction d'oeufs, stérilisation, tirs...).
 - pour les espèces classées « gibier », la fédération des chasseurs se charge de conduire des opérations de prévention (clôtures pour les sangliers...) ou de régulation (sangliers, lapins...) conformément aux lois en vigueur en partenariat avec le Parc et les gestionnaires des espaces protégés.
- Article 24 : « Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte »

Le recrutement d'un « chargé de mission tourisme », chargé de l'animation et du suivi de la stratégie touristique, n'a été effectif qu'en 2002 (au lieu de 1998). Ce chargé de mission a eu pour priorité d'élaborer puis de mettre en oeuvre un schéma stratégique pour le développement d'un tourisme durable en Camargue » (cf. chapitre « projets structurants »). Ce schéma, finalisé en 2003, a impliqué de nombreux partenaires : Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, Direction régionale du tourisme, Comités régional et départemental du tourisme, Offices du tourisme, Relais départemental des gîtes ruraux, Chambre d'agriculture et particuliers.

Le Parc a établi des conventions avec des partenaires du tourisme : en 2002 avec le Comité départemental du tourisme équestre (CDTE) pour le développement de la filière tourisme équestre et d'un réseau d'itinéraires équestres, et en 2003 et fin 2005 avec les Offices de tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer pour la réalisation du dépliant sur la Camargue.

Afin d'améliorer les connaissances du tourisme en Camargue, le Parc a lancé en novembre 2005 une évaluation de la demande et de la fréquentation touristiques, en partenariat avec les deux offices de tourisme, la chambre de commerce et d'industrie, les Comités départemental et régional de tourisme et les deux communes.

Les signataires de la charte s'étaient engagés à supprimer toutes les pratiques incompatibles avec les objectifs du Parc : la démolition, en novembre 2004, à la demande de la préfecture, d'une centaine de cabanons construits sans droit ni titre sur le domaine public maritime à Beauduc ; la mise en place par les 2 communes d'aires de stationnement spécialement prévues pour les camping-cars (mais, au fur et à mesure des régularisations, les risques de déplacement de la fréquentation vers les plages de la commune des Saintes-Maries existent désormais).

Par ailleurs, les demandes de survol du territoire pour des prises de vue aériennes sont bien soumises pour avis au Parc par les services de l'Etat et le survol aérien du territoire à au moins 200 mètres d'altitude apparemment bien respecté.

En partenariat avec la direction départementale de l'équipement, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et les deux communes, le Parc a travaillé, depuis 2002, à l'élaboration d'un plan de déplacement, qui définit la vocation des différentes voiries et les modes de déplacements autorisés sur le territoire du Parc afin de mieux maîtriser les flux, améliorer les connexions entre les différents secteurs du territoire, améliorer le cadre de vie des habitants, maîtriser la fréquentation sur les sites sensibles.

Un premier travail sur la randonnée pédestre et équestre a permis d'identifier quelques itinéraires qui ont été inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) des Bouches-du-Rhône. En collaboration avec l'IGN et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, une édition cartographique spécifique a été réalisée à l'échelle du territoire du parc au 50 000ème mettant en relief le PDIPR.

Le Parc a poursuivi ce premier travail en mettant en oeuvre un programme d'itinéraires de randonnées pédestres et équestres (initié en 2004 et finalisé fin 2005). Ce programme tient compte de l'inventaire des drailles conduit par la commune d'Arles (cf. «projets structurants réalisés entre 1998 et 2005 ou en cours en 2005»).

À l'exception des villages des Saintes-Maries-de-la-Mer et de Salin-de-Giraud, le territoire du Parc n'a pas reçu d'infrastructures touristiques lourdes. Les possibilités de camping ont été limitées et situées à proximité immédiate de Salin-de-Giraud ou du village des Saintes-Maries-de-la-Mer.

En 2005, afin de former des personnes chargées de l'accueil touristique à la connaissance de la Camargue, à la sauvegarde des milieux naturels, aux pratiques traditionnelles et aux activités économiques liées à l'accueil, le Parc a passé une convention avec le centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles. Cette action fondée sur cinq modules de formation théorique et un module de formation pratique (visites de terrain), s'est déroulée sur 13 jours et a permis de sensibiliser 14 agents d'accueil et d'information employées par les offices de tourisme et les équipements découverte du territoire (Domaine de la Palissade, Réserve de Camargue, SEMIS...).

Le Parc s'est intéressé également à l'activité balnéaire pour laquelle il a recherché des solutions favorisant l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité sur les plages : chaque année depuis 2003, des opérations d'information et de sensibilisation «ECOGESTES» ont été menées par le Parc auprès des touristes.

Le Parc a soutenu des projets touristiques visant à engager les professionnels dans des démarches de tourisme durable fondées sur les valeurs de la marque « Parc naturel régional » : sur la base d'une charte d'accueil du public validée en 2004, la marque Parc a en effet été attribuée par convention à 15 éleveurs de taureaux accueillant des visiteurs sur leur exploitation. Afin de valoriser les exploitations engagées dans la démarche auprès du grand public, un dépliant d'information a été édité en français et en anglais, et des panneaux ont été implantés dans les différents lieux d'accueil. Le Parc a ainsi encouragé la diversification touristique dans les élevages de taureaux et contribué à faire découvrir cette activité traditionnelle.

● Article 25 : « Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel et des sites »

L'élaboration du nouveau projet scientifique et culturel pour le musée de Camargue (cf chapitre «projets structurants») est au cœur des actions conduites par le Parc visant à sauvegarder et à mettre en valeur le patrimoine culturel du territoire. Afin d'améliorer les connaissances du patrimoine culturel camarguais, le Parc a achevé en 2004, en partenariat avec le Ministère de la culture et notamment avec la DRAC PACA, un pré inventaire du patrimoine bâti. Il a recensé de manière exhaustive toutes les constructions situées sur la partie arlésienne du territoire du Parc, a évalué ce patrimoine culturel et a identifié les constructions qui devraient faire l'objet de travaux de sauvegarde urgents. Une base de données informatisée inspirée de la base de fiches standard «Mérimée» a été réalisée : elle décrit les constructions (état sanitaire, nature des matériaux, usages passé et actuel).

Le Parc a également mené des recherches complémentaires, des études et missions de terrain (collectes, enquêtes, phonogrammes, récits de vie) : mission sur les phares en 2001 ; étude ethnologique du patrimoine hydraulique auprès des ASA et gestionnaires des stations de pompage des eaux agricoles (leur travail quotidien, bénéficiaires, conflits... approche sociale et technique) en 2004 ; état des lieux de l'éolienne de Pin Fourcat et propositions de travaux et mise en valeur en 2001.

Elles lui ont permis de produire de nouvelles expositions pour le musée de la Camargue et d'éditer des ouvrages.

● Article 26 : « Amélioration des conditions de vie des habitants »

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants permanents, le Parc a associé régulièrement à la concertation engagée sur les grands problèmes concernant la Camargue les associations d'habitants (notamment l'Association des Camarguais, les Comités d'intérêt de quartier - Tête de Camargue, Gageron, Gimeaux, Salières), lors des réunions des commissions de travail thématiques du Parc ou du Conseil de Parc dont elles sont membres, lors des réunions de concertation organisées dans le cadre du pré inventaire du patrimoine bâti ou lors de la restitution d'études (ex : impact de la démostriction).

Le Parc a apporté son soutien aux collectivités locales et aux organismes ayant les compétences pour permettre la poursuite du programme d'adduction d'eau potable, par la réalisation de « l'étude de l'adduction en eau potable des mas isolés » en 2004. Les travaux ont été financés par le Conseil général 13, la commune d'Arles et l'Agence de l'eau. La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a réalisé pour sa part un travail important d'équipement en matière d'adduction d'eau potable pour 7 mas isolés. Mais 13 restent non équipés en 2008.

La réforme des Associations syndicales autorisées (ASA), qui a été suivie par le chargé de mission eau du Parc, a intégré l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux pluviales. Pour le traitement des eaux usées qui relève de la compétence des communes, le Parc a régulièrement conseillé des particuliers pour trouver des solutions techniques adaptées au territoire.

Le Parc a contribué à améliorer le cadre de vie des habitants en apportant un soin particulier aux paysages notamment à travers les campagnes annuelles de distribution d'arbres depuis 1985 et l'étude de la requalification paysagère de deux hameaux camarguais achevée en 2004.

Il a incité les associations d'habitants et les communes concernées et a encouragé leurs démarches, pour mettre en place des rencontres régulières sur les problèmes actuels mais aussi sur le patrimoine, l'histoire, la culture, les traditions relatives à la Camargue : en 2005, l'exposition à la maison du Parc « regards croisés sur la Camargue » dans le cadre du festival de la Camargue et du delta du Rhône ; le « salon du toro » à Gimeaux, l'opération « Camargue gourmande », « les journées mondiales des zones humides », « les nuits des musées », « les journées européennes du patrimoine », « les nuits de la chouette » ; les veillées « légendes et contes de Camargue », les « fêtes des Parcs ».

Concernant les problèmes liés aux moustiques en Camargue, en collaboration avec tous les organismes et personnes concernés (Conseil général des Bouches-du-Rhône, Communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, scientifiques, CNRS, EID, APED Delta, représentants du tourisme, habitants, chasseurs, pêcheurs, apiculteurs...) le Parc a relancé la concertation engagée dans les années 1985-1990. Ainsi (cf. chapitre « projets structurants ») le Parc a, dès 2000, lancé une étude sur l'impact d'un éventuel traitement des moustiques au BTI. Cette étude a permis de formuler des recommandations auprès des collectivités et de l'entente interdépartementale de démoustication (EID) dans le cadre d'une démoustication et de mesurer les effets non intentionnels sur la faune non cible d'un insecticide biologique (BTi) utilisé dans la lutte contre les moustiques. Elle a pris en compte la conservation de la biodiversité et a souligné l'importance des moustiques dans la chaîne alimentaire. La décision a été prise en 2004 de lancer une démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud / Port-Saint-Louis-du-Rhône.

6.2.5. Mission 4 : Accueil, éducation et information du public (chapitre VI – art. 27 à 29)

Le Parc a, entre 1998 et 2005, mobilisé des moyens variés et réalisé de multiples actions à destination de différents publics permettant d'informer, sensibiliser et éduquer les personnes (dont les scolaires) au territoire et à son environnement.

Ainsi, 47 opérations financées ont été engagées par le Parc entre 1998 et 2005, s'inscrivant notamment dans 3 grands projets structurants déjà évoqués :

- Elaboration du projet scientifique et culturel du Musée ;
- Développement d'outils d'information : site internet, publications, outils de communication ;
- Education au territoire (actions pédagogiques).

Ces opérations sont majoritairement rattachées à :

- la « stratégie de communication du Parc » (article 29) avec 29 actions ;
- à « l'amélioration de l'accueil des visiteurs » (article 28), 13 actions ;
- à la « structuration et à la pérennisation des actions éducatives » (article 27), 6 actions.

Plusieurs opérations n'ont pas vu le jour :

- en matière d'équipement : la maison du sel, l'arboretum et la maison des productions camarguaises ;
- le projet de mise en réseau des sites de découverte et l'élaboration d'un Pass répondant à l'objectif de l'article 28 et initié en 2004.

► **Perspectives pour la prochaine charte :**

Quelques pistes d'actions ou de réflexion peuvent être suggérées en préparation de la prochaine charte :

- **Piste 1** : en matière d'actions éducatives, de nombreuses actions ont été réalisées, mais sans qu'un cadre stratégique et un dispositif d'évaluation permettent d'en mesurer l'efficacité et la pertinence. Sans doute ce point pourrait-il être amélioré dans la prochaine charte.
- **Piste 2** : la même recommandation peut être faite en matière de plan de communication différencié (selon les différents publics cibles).
- **Piste 3** : dans le domaine de l'accueil des visiteurs, aucune donnée n'est disponible pour évaluer la fréquentation des sentiers naturels aménagés et ouverts au public autour des sites de Ginès et Rousty. Ce déficit de connaissances pourrait justifier une action dans la prochaine charte.
- **Piste 4** : la préparation de la nouvelle charte doit être l'occasion d'une clarification sur la stratégie du parc en matière d'équipements (les enjeux sont financiers, en particulier dans le domaine du fonctionnement des sites).

DETAIL CLASSE PAR ARTICLES

Le Parc a mené, entre 1998 et 2005, des actions dans la durée, avec des programmes pluriannuels s'adressant en priorité aux habitants du Parc, et plus particulièrement aux scolaires.

Les prestations pédagogiques n'ont jamais été payantes pour les scolaires, mais pour les adultes (hors demandeurs d'emploi), les animations peuvent l'être afin de rembourser les coûts d'intervention des prestataires (CPIE, socio professionnels locaux...) auxquels le Parc fait appel (ex : festival de la Camargue et du delta du Rhône).

Actions pédagogiques spécifiques pour les scolaires

A destination des scolaires locaux

- Des projets pédagogiques d'écoles en lien avec le patrimoine du Parc naturel régional de Camargue ont été montés et accompagnés techniquement par le Parc. Ces projets ont permis de mieux faire connaître aux enfants les activités économiques locales et leur impact sur l'environnement (riziculture, saliculture, élevage, pêche, chasse) à travers la rencontre avec des professionnels et la réalisation d'expositions itinérantes, dont «les métiers du parc», pour laquelle environ 40 élèves de classes primaires de Gageron et d'Albaron ont été concernés, et «origines et histoire des habitants du Parc», réalisée par 50 élèves de Gageron ;
- Pour répondre à des demandes spécifiques, le Parc a réalisé des animations ponctuelles pour 150 élèves de classes de BTS et LEPA, 40 élèves de primaire du Sambuc sur le thème des «arbres et forêt en Camargue» en 2003, et 60 élèves de Salin-de-Giraud sur le thème du «patrimoine naturel des salins, flamants roses» en 2003.

A destination des scolaires locaux et extérieurs au territoire

- Des échanges inters parcs et inter réserves de biosphère ont été organisés avec les Parcs naturels régionaux de Brière, Haute Vallée de Chevreuse et Luberon. Environ 200 élèves ont bénéficié de la mise en oeuvre de programmes pédagogiques qui se sont concrétisés par un voyage d'étude dans le Parc naturel régional correspondant et par l'accueil d'une classe de ce même Parc ;
- Des programmes d'éducation au territoire ont également été montés, en partenariat avec la régie de développement social de la mairie d'Arles pour 220 enfants issus de milieux défavorisés ; avec des classes patrimoines qui ont concerné environ 600 élèves issus d'écoles extérieures au territoire du Parc (du primaire au lycée) ; avec 200 élèves de classes d'Arles (hors territoire du Parc naturel régional de Camargue) et de classes issues du territoire sur le thème du «paysage de l'eau en Camargue» ;

- Des ateliers pédagogiques dans le cadre du salon du toro pendant les férias d'Arles (illustration des liens entre environnement naturel et élevage extensif) organisés depuis 2005 qui permettent d'accueillir 500 à 600 élèves /an.

Actions à destination de tout public

- Les « rencontres du parc » organisées autour de thèmes :
 - ▲ en 2003 sur le thème des insectes, outre l'exposition mise en place, des animations scolaires ont concerné environ 150 élèves et les conférences organisées à Salin et Arles plus de 500 personnes ;
 - ▲ fin 2002 sur la pêche et les poissons : une exposition a été créée, des animations scolaires, conférences, sorties terrains, ainsi qu'un spectacle vivant ont été mis en oeuvre.
- Un cycle de soirées contées sur le thème des « contes et légendes de Camargue » a été coordonné par le Parc et a attiré 400 personnes en 2005.
- Des événements culturels et pédagogiques ont été mis en oeuvre en direction des habitants du parc sur des thématiques spécifiques liées aux publications du courrier du Parc.
- Des animations ponctuelles à destination d'un large public dans le cadre d'événements nationaux ou régionaux (dans le cadre du programme d'animations territoriales du Parc) ont été organisées : la nuit de la chouette depuis 2001 dans le cadre d'une opération nationale orchestrée par la fédération des parcs et la LPO, qui a donné lieu à une exposition et a intéressé une centaine de personnes/an ; des animations organisées dans le cadre de la journée mondiale des zones humides (pour commémorer l'anniversaire de la signature de la convention Ramsar - 40 personnes en 2003) ; les journées du patrimoine, opération initiée au niveau national depuis 2000, qui ont permis d'accueillir les visiteurs au musée de la Camargue et d'ouvrir au public des mas de Camargue en coopération avec l'Office de tourisme ; la fête du Parc organisée depuis 2005.

Création d'outils pédagogiques

Deux outils ont été réalisés : la valise pédagogique « Découvrons la Camargue » finalisée en 1999 dans le cadre du groupement « partenaires environnement Camargue » (PEC) a été complétée en 2003 par un classeur d'utilisations et un livret pédagogique a été réalisé en 2003 dans le cadre des rencontres du Parc sur le thème des insectes ainsi qu'un dossier à l'usage des enseignants.

Des partenariats techniques

Ces partenariats, mis en place notamment avec l'association la Sigoulette, ont été montés dans le cadre d'animations et d'événementiels. D'autres partenariats techniques et financiers (conventions établies) ont été mis en place avec l'éducation nationale, les ministères de l'environnement et de la culture et les collectivités locales.

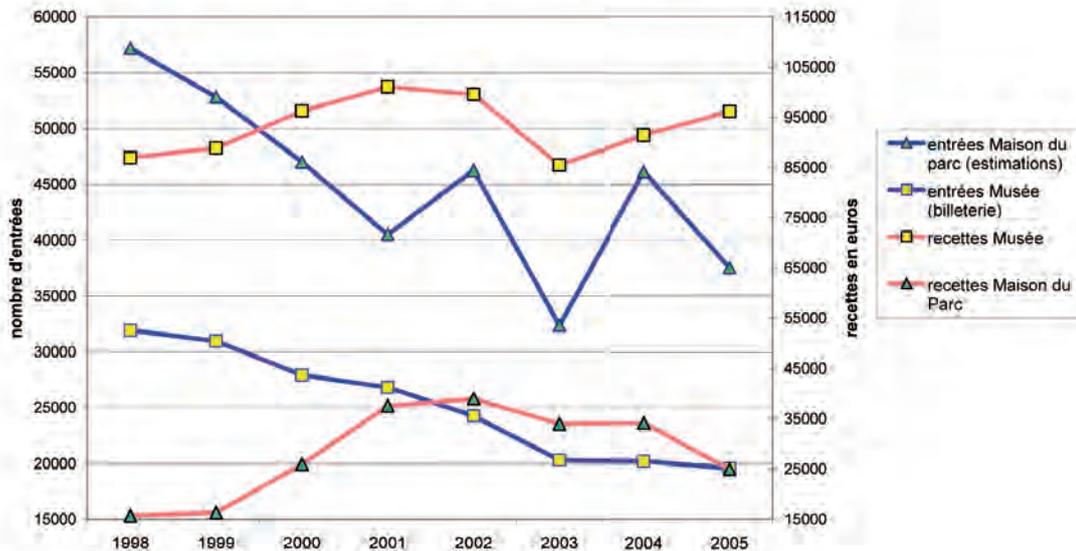
- Article 28 : « Amélioration de l'accueil des visiteurs »

Entre 1998 et 2005, le Parc a amélioré l'accueil d'un large public au sein de ses deux équipements qui constituent toujours « l'ossature de sa stratégie en matière d'accueil » : la maison du Parc (située au bord du marais de Ginès aux Saintes-Maries-de-la-Mer) et le Musée de la Camargue installé dans une ancienne bergerie réaménagée (située au Mas du Pont de Rousty sur la commune d'Arles). Ces deux établissements ont été concernés par des travaux de modernisation, de mise aux normes des bâtiments pour la maison du Parc (2002 et 2003) ; l'aménagement d'un parking et des abords du centre administratif à Rousty (2003) ; le montage de nouvelles expositions (temporaires ou permanentes) illustrant et valorisant les spécificités camarguaises : maison du Parc en 2003 (fermée en 2007), exposition temporaire au Musée de la Camargue sur les phares en 2001 ; l'installation d'une nouvelle signalétique (2003).

L'analyse de l'évolution de la fréquentation du Musée de la Camargue et de la maison du Parc (cf. graphique ci-après) montre une baisse continue depuis 1998 de la fréquentation au Musée qui a conduit le Parc à élaborer un nouveau projet pour cet équipement d'accueil mis en oeuvre après 2005. S'agissant de la maison du Parc, la baisse de fréquentation s'est poursuivie, malgré de nouveaux travaux engagés en 2003 avec l'aménagement d'un espace d'accueil, d'une boutique, le renouvellement de l'exposition permanente et l'organisation de cycles continus d'expositions

temporaires en 2004 et 2005. Dans l'attente d'une solution juridique, les travaux ont été suspendus. La baisse de fréquentation s'explique entre autre par la non réalisation de certains aménagements

Evolution des entrées et des recettes à la Maison du parc et au Musée (1998/2005)



Source et réalisation : Pnr de Camargue, pôle évaluation, 2006

(chauffage) qui a entraîné la fermeture de cet équipement au public durant une partie de l'hiver 2003/2004 et durant tout l'hiver 2004/2005.

Les espaces naturels gérés par le Parc, qui accueillent des visiteurs (locaux ou extérieurs au territoire), ont également fait l'objet de travaux, d'actions d'information spécifiques pour permettre la découverte du patrimoine naturel et paysager camarguais : les sentiers de découverte de Ginès et Rousty et l'observatoire du Mas Neuf ont été aménagés, mis aux normes, et la signalétique a été installée (2002 à 2004) ; une étude d'interprétation a été réalisée pour le sentier de Ginès (2005) ; des permanences naturalistes (ornithologiques) ont été organisées à l'observatoire du Mas Neuf (situé au nord de l'étang du Vaccarès) . Ces permanences ont permis de tester la fréquentation du site et de sensibiliser les visiteurs. 300 à 400 visiteurs ont été recensés par jour en été, et des retours positifs (satisfaction: un point haut, gratuit, propre, bien signalé) ont été obtenus.

Le Parc a, en 2003, assuré l'accueil et l'information des visiteurs (24 h sur 24 du 1er avril au 30 juin) aux abords de l'étang du Fangassier qui accueille chaque année la plus grosse colonie nicheuse de flamants roses. 4 à 5000 visiteurs de plusieurs nationalités ont été dénombrés en 2003 (ils étaient 8500 en 1998 et 5600 en 2000¹³).

● Article 29 : « Stratégie de communication du Parc »

Entre 1998 et 2005, si le Parc s'est efforcé d'informer et d'expliquer ses actions aux habitants et visiteurs, il n'y a pas eu mise en place d'une véritable « stratégie », voire de plan de communication, adaptée aux différents publics cibles, ni d'un dispositif permettant d'évaluer l'efficacité et la pertinence des outils d'information mobilisés. Sur ce point, la nouvelle charte pourrait prévoir une réflexion et la définition d'un programme d'action, intégrant des indicateurs et un système de suivi global.

Le centre de documentation du Parc (situé au siège administratif) assure le référencement et le stockage de documents relatifs à des connaissances acquises sur le territoire de Camargue.

13 Rapports d'activités 2000, (page 6)

Des étudiants, les chargés de mission du Parc... viennent régulièrement consulter les 4000 études et ouvrages archivés.

Afin de diffuser la connaissance acquise, le Parc a par ailleurs mobilisé différents outils d'information entre 1998 et 2005 et a édité :

- 4 courriers du Parc (totalisant 5700 exemplaires) : « Usages de l'eau et équipements hydrauliques en Camargue », « La Camargue, le delta du Rhône de ses origines à 1950, balade au musée Camarguais » (version française et anglaise), « Pêches et pêcheurs en Camargue », « Stèles de Camargue » ;
- 3 numéros de la collection « A la découverte de... » (3000 exemplaires dont 1500 exemplaires vendus) : ils visent un large public (enfants ou adultes). Les illustrations sont simples. Ils portent sur les thèmes suivants : « Des poissons et des pêches en Camargue » (2001), « Des insectes en Camargue » (2002), « Des saveurs en Camargue » (2003) ;
- des cahiers techniques sur les espaces protégés de Camargue (2003) : les espaces naturels et leurs usages (2003), la synthèse des enjeux écologiques de la Camargue (2004), la jussie, plante envahissante (2004) ;
- diverses éditions :
 - ▲ un Guide « Balades nature » aux éditions Dakota en cours en 2005 ;
 - ▲ un manuel d'aide à l'identification de la flore des milieux rizicoles de Camargue en cours de réalisation en 2005 (2000 exemplaires prévus) ;
 - ▲ un petit guide de plantation des arbres en Camargue en 500 exemplaires (dans le cadre du programme de reboisement) ;
 - ▲ un annuaire de l'élevage en Camargue ;
 - ▲ des documents de communication sur la charte de l'eau ;
 - ▲ une synthèse de l'évolution de l'occupation du sol entre 1991 et 2001 ;
 - ▲ le pré-inventaire du patrimoine bâti.

Il a réalisé des expositions (soit permanente à la maison du Parc en 2003, soit temporaire sur les phares en 2001), diffusé depuis 2002 un bulletin du Parc mensuel (6000 exemplaires), 36 numéros dont 5 doubles (boîtes aux lettres et 380 institutionnels et partenaires) et fait éditer des dépliants sur la Camargue (590 000 exemplaires), dont les « missions du Parc » (100 000 exemplaires), l'élevage, et une espèce envahissante, le baccharis halimifolia grandiflora.

Il a en outre mis en place en décembre 2002 puis développé un site internet (www.parc-camargue.fr) qui a été traduit en italien en 2004 puis en anglais en 2005. Une grande partie de ce site internet (« Un delta et des hommes ») est consacrée à la présentation du territoire camarguais, afin de le découvrir à travers son histoire, ses activités économiques et traditionnelles, ses loisirs, et de le comprendre à travers l'évolution récente du paysage et l'explication des grands enjeux. Ce site internet fait également découvrir ce qu'est un Parc et décrit dans plusieurs rubriques les actions du Parc de Camargue. 90% des documents qui sont téléchargeables sur le site (soit environ 182 documents) présentent ses actions (rapports d'étude, d'activités, cartes...).

Les statistiques concernant le site internet du Parc montrent qu'entre septembre 2003, date de mise en ligne du site, et décembre 2005, 180 000 visiteurs ont consulté 1 500 000 pages (soit une moyenne de 8 pages par visiteurs). En 2005, on comptait en moyenne 400 visiteurs par jour. 758 sites internet pointent sur le site du Parc, dont 640 sont des sites en français, 72 en anglais, 702 sont européens et 50 en Amérique du Nord.

Dans le but de mieux faire connaître ses actions, le Parc a développé ses relations avec les médias et les organismes extérieurs, à l'échelon régional, national et même international. Il a réalisé un stand camarguais (cabane de gardian) pour les foires, salons... (salon du toro à Gimeaux, Camargue gourmande à Arles, salon de l'agriculture à Paris...). Entre 2000 et 2005, 750 articles de presse ont été écrits sur le Parc (issus à 98% de la presse locale).

6.2.6. Mission 5 : Contribution à des programmes de recherche, de connaissance et d'études (chapitre VII – art. 30 et 31)

Entre 1998 et 2005, le Parc a conduit avec des partenaires techniques ou scientifiques, 37 opérations qui sont des expérimentations ou des recherches indispensables pour éclairer les choix d'aménagement, de protection ou de gestion, et qui rentrent dans le cadre de sa mission de « contribution à des programmes de recherche ».

Trois projets structurants peuvent être rattachés à ces programmes de recherche :

- La mesure de l'évolution de l'occupation du sol : acquisition de données et valorisation des résultats (publication) ;
- L'observatoire Camargue ;
- L'étude de l'impact d'un éventuel traitement des moustiques au Bti.

► *Perspectives pour la prochaine charte :*

Le Comité scientifique et d'éthique a été installé en 2005 et commencé à travailler en 2006. Son action et ses avis devraient enrichir la mise en oeuvre du programme de la future charte. Par ailleurs, le domaine de la recherche présente certaines particularités : collaboration avec des organismes extérieurs (laboratoires, universités...), calendriers différenciés des programmes opérationnels, diversité des positions scientifiques... L'implication du Conseil scientifique peut donc être d'une utilité importante dans les partenariats à développer dans ce domaine.

Outre la poursuite de certains sujets d'investigation pris pour thème de travail entre 1998 et 2005, sans doute faudra-t-il hiérarchiser les actions futures (toutes celles prévues en 1998 n'ayant pu aboutir) et terminer, lorsque cela est pertinent, celles initiées dernièrement (en 2006-2007).

Par ailleurs, les travaux de recherche en matière de paysage n'ont pas été menés, ce qui peut apparaître comme regrettable, la question du paysage étant d'une part un enjeu et une mission pour un parc et cette question se posant d'autre part de manière singulière dans le delta par rapport à d'autres parcs, compte tenu de sa topographie, de la construction récente (moins de 150 ans), du modèle d'occupation et d'utilisation de l'espace....

Dans tous les cas, sans doute faut-il imaginer un travail croisé, entre d'une part le monde scientifique et de la recherche et d'autre part celui des acteurs et des habitants pour favoriser une approche participative, car en ce domaine, une telle démarche doit aboutir à une appropriation et à des réalisations concrètes pour être portée par les habitants.

DETAIL CLASSE PAR ARTICLES

Nécessairement transversale aux articles thématiques précédents, la présentation des actions ci-dessous peut être dans certains cas redondante avec le texte précédent.

● Article 30 - Poursuite des recherches

Le Parc contribue au travers d'un partenariat actif et suivi aux programmes de recherche de plusieurs acteurs: Tour du Valat, Réserve nationale, marais du Vigueirat, SM Palissade, Association du parc ornithologique, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise...

Par ailleurs, le Parc a suscité ou mené lui-même d'importantes études dans les domaines liés à ses grandes priorités.

Dans le domaine de la gestion des espaces naturels (article 11), le Parc a fait réaliser en 2003 des cultures expérimentales de graines issues d'espèces indigènes par la pépinière expérimentale de la DDAF d'Aix les Milles. Cela a permis de proposer aux pépiniéristes locaux de mettre en culture, selon un protocole bien défini, des graines d'essences issues d'écotypes camarguais. Des plants d'oyats prélevés à Beauduc et Piémanson ont été produits ainsi que des plants de genévrier de Phénicie (issus du domaine du Grand radeau), de chêne pédonculé (prélevé au mas de la Cure) et d'immortelle des sables.

Il a entrepris des recherches avec les scientifiques de la station biologique de la Tour du Valat et l'université de Marseille pour mettre en place des moyens de lutte pour éliminer les plantes envahissantes comme la ludwigia grandiflora ou jussie, qui contribuent à diminuer la biodiversité des canaux, marais et milieux humides de Camargue. Un cahier technique qui traite spécifiquement de la jussie a été édité en 2004. Il présente cette espèce et fait des recommandations pour limiter sa prolifération. Des socioprofessionnels (irrigants, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs) ont participé activement au comité de lecture qui a été mis en place pour l'occasion.

Il a par ailleurs commencé en 2005, en partenariat avec le Conservatoire des espaces et des écosystèmes provençaux (CEEP) et l'association des marais du Vigueirat, à protéger et conforter des zones de reproduction d'espèces patrimoniales.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des systèmes hydrauliques (article 12), le Parc a achevé en 2004 une importante «Etude hydrologique et hydrobiologique des canaux de drainage et d'irrigation». Ces travaux ont été complétés en 2007 par d'autres études (sur les exutoires en collaboration avec le DESMID, la commission de gestion de l'eau et la Commission exécutive de l'eau).

Dans le domaine de la protection du littoral, le Parc a travaillé sur un programme de recherche pluriannuel conduit par l'université d'Aix Marseille et le CEREGE pour surveiller le trait de côte, suivre la topo bathymétrie, étudier l'efficacité et l'impact des ouvrages de protection de la Camargue et mettre en place des indicateurs de suivi de la frange littorale (thèse d'Olivier Samat «Efficacité et impact des ouvrages en enrochement sur les plages microtidales : le cas du Languedoc et du delta du Rhône»).

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, le Parc a, en co-maîtrise d'ouvrage avec la fédération des Parcs naturels régionaux et l'ENSAIA de Nancy, demandé aux scientifiques de la station biologique de la Tour du Valat de définir des indicateurs de biodiversité et de valeur fourragère sur les espaces naturels pâturés (2004).

Depuis de nombreuses années, le Parc recherche des solutions pour limiter l'impact négatif des flamants roses sur les rizières. Afin de protéger cette espèce emblématique, le Parc a conduit des recherches avec la station biologique de la Tour du Valat, notamment en 2004, pour mieux comprendre et gérer l'incursion des flamants dans les rizières.

Il a préparé, en collaboration avec le Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le centre Français du riz (CFR) et le Syndicat des riziculteurs l'édition d'un manuel d'aide à l'identification de la flore des milieux rizicoles de Camargue.

Le Parc a également conduit plusieurs actions/recherches afin d'améliorer les connaissances du patrimoine culturel, archéologique, historique et ethnographique (exposition sur les phares réalisée en 2001 avec des scientifiques du Ministère de la culture, et des techniciens du Ministère de l'équipement, service phares et balises), étude ethnologique du patrimoine hydraulique réalisée en 2004, étude pêche avec le DESMID et étude sociologique sur la question du moustique.

Enfin, l'impact d'une démoustication raisonnée a fait, entre 2000 et 2005, l'objet de recherches portées par le Parc, impliquant des scientifiques du laboratoire d'écologie de l'université de Marseille, du DESMID (laboratoire du CNRS), de la station biologique de la Tour du Valat et des techniciens de l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID).

● Article 31 - Base de connaissance

Pour l'organisme de gestion du Parc, la connaissance de son patrimoine naturel, culturel ou paysager ou des usages existants sur son territoire, sont des préalables indispensables à une bonne gestion de ce territoire et qu'il a pour mission de mettre ensuite à disposition. En ce sens, entre 1998 et 2005, le Parc a :

- développé son système d'information géographique ;
- mis en place dès 2001, avec 6 autres partenaires, l'Observatoire Camargue, outil de suivi de l'évolution de son territoire (cf chapitre « projets structurants »), et mis en place des suivis

- de cette évolution dans les domaines les plus importants ;
- réalisé des études/inventaires/enquêtes/bases de données ponctuels pour améliorer la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager, et de l'activité touristique. Ces études pourront éventuellement servir d' « état zéro » pour les suivis à venir ;
- fin 2003, réalisé un bilan évaluatif à mi parcours du contrat de Parc pour la période 2000/2003 ;
- participé à un projet porté par l'Agence méditerranéenne de l'environnement pour la mise en place d'un dispositif d'évaluation pour les parcs de PACA, mais qui n'a pas abouti,
- participé au groupe de travail sur l'évaluation porté par la Fédération des parcs naturels régionaux qui a pour objectif de proposer un système informatisé pour le suivi et l'évaluation de l'action des Parcs.

Parmi les suivis/enquêtes concernant l'évolution du territoire nous avons précédemment cité le suivi de l'occupation du sol, sa mise à jour en 2001 et la mesure de l'évolution de cette occupation depuis 10 ans par comparaison avec les données de 1991. C'est une réalisation essentielle de l'Observatoire Camargue pour suivre l'évolution des milieux naturels. Les résultats montrent entre ces deux dates une relative stabilisation de l'occupation du sol qui avait déjà été amorcée - mais avec un rythme moindre- entre 1970 et 1991 : entre 2 et 4% du territoire du Parc a changé de grand type d'occupation du sol (de l'agriculture vers le milieu naturel ou urbain et inversement). L'augmentation de la surface des propriétés publiques et superficies protégées au titre de la conservation de la nature (aujourd'hui 28% du territoire terrestre du Parc fait l'objet d'une ou plusieurs protections réglementaires et foncières plus ou moins strictes, soit 24 000 ha) qui permet de donner des orientations à long terme aux espaces naturels concernés, et les met donc à l'abri des changements brutaux, contribue à cette stabilisation.

D'autres suivis ont été mis en oeuvre : le suivi du littoral (cf article 21) ; le suivi quantitatif et qualitatif des eaux; la mise en place de bases de données (races bovines de Camargue, base de données spatialisées sur l'OLAE Camargue, base de données « espèces »).

A partir d'un pré inventaire de la faune et de la flore camarguaise réalisé par la Réserve nationale de Camargue, l'Observatoire Camargue a mis en place durant l'été 2003 une base de données sur les espèces recensées en Camargue (faune et flore), et précisant le statut juridique éventuel de chacune (texte(s) de protection, inscription au livre rouge). Les chiffres ainsi récoltés ont permis de comparer la diversité biologique camarguaise avec celle de la France et ainsi confirmer la richesse camarguaise. Les résultats montrent que 74% des espèces d'oiseaux couramment présentes en France ont été vues en Camargue. De même, 41 des 83 espèces de libellules présentes en France y ont été observées.

Une enquête sur l'activité touristique et la fréquentation touristique a été lancée en novembre 2005 en partenariat avec les Offices de tourisme, la CCI, la CDT 13 et la CRT PACA et les 2 communes du Parc.

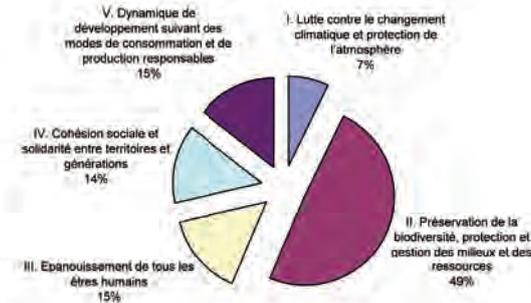
Parmi les actions significatives contribuant à améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, la charte forestière élaborée en 2005 par l'Office national des forêts en liaison avec le Parc est un exemple intéressant: elle a largement contribué à améliorer la connaissance du patrimoine boisé du territoire et a abouti à la mise en place d'un programme d'actions en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine boisé de la Camargue.

En 2005, une synthèse bibliographique de la richesse biologique de la zone marine du parc (Heloin Y., 2005) a recensé 362 espèces sur le golfe de Beauduc dont 50 ayant un statut de protection ou étant reconnues menacées par l'IUCN.

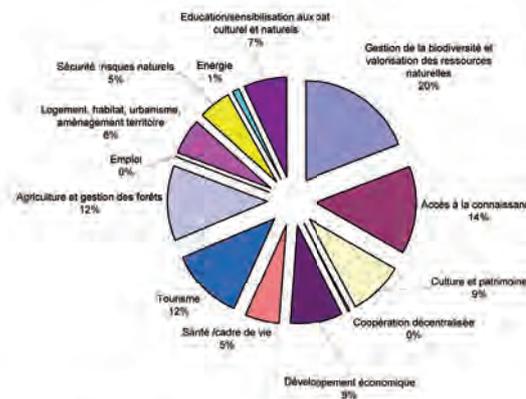
6.3. Contributions des opérations aux finalités du développement durable

Fin 2005, dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet de territoire, le Syndicat mixte de gestion du Parc s'est engagé à tester le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable élaboré par la délégation interministérielle au développement durable (DIDD) et reprise dans le cadre d'un accord qui permettra aux Parcs de prétendre à la labellisation nationale Agenda 21.

Contribution des opérations achevées entre 1998 et 2005 ou en cours en 2005 aux 5 finalités du développement durable



Contribution des opérations achevées entre 1998 et 2005 ou en cours en 2005 à divers domaines d'activités



Source : Pnr de Camargue, pôle évaluation

Une partie de ce test a consisté à comptabiliser la contribution des opérations conduites entre 1998 et 2005 à 13 domaines d'actions et aux 5 finalités du développement durable (cf. graphiques suivants).

Le Parc, de manière cohérente au regard des missions d'un Parc naturel régional, contribue en premier lieu à la gestion de la biodiversité et à la valorisation des ressources naturelles (20%), puis à l'accès à la connaissance (14%), au tourisme et à l'agriculture (12% respectivement), à la culture et au développement économique (9% respectivement). Les domaines d'action qui ont fait l'objet d'un plus faible niveau de contributions entre 1998 et 2005 sont le logement, l'habitat l'urbanisme et l'aménagement du territoire (6%), la santé et la sécurité (5% chacun), l'énergie (1%). Deux domaines d'action n'ont bénéficié d'aucune contribution entre 1998 et 2005 : l'emploi et la coopération décentralisée.

Le Parc naturel régional de Camargue consacre près de la moitié de ses contributions à des fins de préservation de la biodiversité, protection et gestion des milieux et des ressources.

Conclusions

► 1 - *L'histoire institutionnelle récente du parc de Camargue doit, en préalable à toute lecture du territoire être rappelée*

La situation du territoire du Parc de Camargue présente des situations spécifiques dont deux doivent être rappelées: l'animation du Parc s'est appuyée durant 30 ans sur différentes structures juridiques: une Fondation existait depuis sa création et a été remplacée en mars 2002 par un Groupement d'intérêt public (arrêté préfectoral de 2001 puis arrêté interministériel de 2003) avant d'être transformé en Syndicat mixte le 1er janvier 2005.

Ces changements ont nécessairement pesé sur le fonctionnement et l'ampleur de l'action du Parc.

► 2 - *Durant la période 1998-2005, le Parc naturel régional de Camargue a mis en oeuvre un programme de 169 opérations.*

Entre 1998 et 2005, le Parc a reçu des financements spécifiques pour conduire des opérations (169 programmées dont 132 achevées ou en cours) et des projets « structurants » (une quinzaine). L'évolution annuelle de leur nombre a été directement liée aux moyens alloués au Parc (création de nouvelles missions...) et aux difficultés juridiques du Parc. Ces opérations ont bénéficié :

- aux acteurs économiques (à travers des projets comme les mesures agri environnementales, tourisme...) du territoire ;
- puis aux scolaires et grand public à travers l'éducation et la sensibilisation au territoire, l'information (projet de musée...);
- et dans une moindre mesure aux habitants (démoustication...).

Elles ont été essentiellement centrées sur le territoire du Parc, mais certaines d'entre elles (notamment celles ayant trait à l'élevage de taureaux et chevaux de Camargue, à la coopération) concernaient également des territoires extérieurs.

Elles ont principalement concerné la mission de « protection du patrimoine », qui reste donc le coeur de métier du Parc de Camargue (et qui se justifie par l'exceptionnelle qualité de son patrimoine naturel). Leur mise en oeuvre a ainsi contribué spécialement à l'une des finalités du développement durable qui est la préservation de la biodiversité, la protection et la gestion des milieux et des ressources.

Les nombreuses opérations engagées pour assurer sa mission de « développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie » confirment la logique de développement durable qui sous tend l'action du Parc naturel régional de Camargue.

Comme d'autres Parcs, le Parc naturel régional de Camargue a saisi l'opportunité de conduire des opérations dans le domaine de l'énergie bien que non prévu dans la charte : le Parc s'est ainsi engagé dans un plan local pour l'énergie et l'environnement, qui s'est avéré être un projet structurant pour le Parc (cf chapitre « projets structurants »).

Au-delà de la conduite d'opérations ayant reçu un financement spécifique, le Parc a confirmé son rôle essentiel d'animateur de la concertation, de conseiller et d'assistant pour le montage d'actions et également son rôle d'opérateur technique pour certains projets d'ingénierie.

► 3 - *Le Parc n'a pu développer certaines actions prévues*

Près de 70 actions inscrites dans la charte de 1998 n'ont pas été mises en oeuvre sur la période 1998-2005 mais :

- une quarantaine ont été, soit abandonnées (partenariat difficile ou rétraction d'un partenaire initial, mauvaise estimation des besoins au départ...) soit finalement assurées par un partenaire ;
- une trentaine devaient être lancées sur la période 2006-2008.

► 4 - *Un renforcement de l'équipe technique du Parc*

Pour mettre en oeuvre les actions prioritaires et conformément aux objectifs de la charte, les effectifs du personnel ont significativement augmenté, notamment en début de période : un hydraulicien, un architecte urbaniste, un spécialiste des « systèmes d'information géographique », un chargé de mission tourisme, un chargé de mission éducation au territoire, un chargé des relations avec les habitants, ont été recrutés entre 1999 et 2002. Par ailleurs, pour répondre aux projets essentiels comme la démoustication, Natura 2000, les mesures agro-environnementales, la gestion des terrains et la gestion intégrée des zones côtières, l'équipe de la cellule « environnement et aménagement », devenue service « développement durable » a dû être étoffée (3 chargés de mission). D'autres services ont été renforcés (secrétariat des associations d'élevage, évaluation...).

► 5 - *Perspectives*

Au terme de ce travail de bilan et au-delà des premières pistes évoquées tout au long de l'analyse, quelques idées transversales peuvent être formulées et pourront être reprises par la charte :

- capitaliser et consolider le travail de dialogue et de coopération entre acteurs :
 - ▲ le territoire de Camargue est probablement celui des parcs naturels régionaux qui disposent du plus d'espaces naturels et d'acteurs gestionnaires ou utilisateurs de ce type d'espaces, proportionnellement à sa superficie. Les travaux menés durant la dernière période ont permis un travail partenarial mais ont aussi souligné les difficultés à travailler dans un tel système et avec souvent de nombreuses divergences. Les acquis méthodologiques, les collaborations comme certaines habitudes de travail prises durant la période 1998-2007 doivent pouvoir être pérennisées et stabilisées ;
 - ▲ les principales difficultés juridiques étant passées, la nouvelle formule de gouvernance mise en place en 2005 (création du syndicat mixte) et complétée fin 2007 (loi Camargue et ouverture du Syndicat mixte) doit être consolidée.
- combler des manques : certains thèmes importants pour un parc et pour la Camargue, comme le paysage ou la thématique de la chasse, l'approche intégrée du développement durable, le travail de réflexion sur les conséquences des changements et de l'évolution climatique à venir... méritent d'être développés davantage ;
- poursuivre des chantiers importants spécifiques à la Camargue: la gestion de l'eau (la fonction économique et naturelle de l'eau, la gestion des contraintes d'inondation ou de submersion marines...), le soutien aux filières économiques endogènes utiles à l'équilibre social et environnemental du territoire (élevage de taureaux, cultures rizicoles, pêche...), la mise en oeuvre d'un tourisme durable... ont été soit initiés, soit développés et doivent être poursuivis.

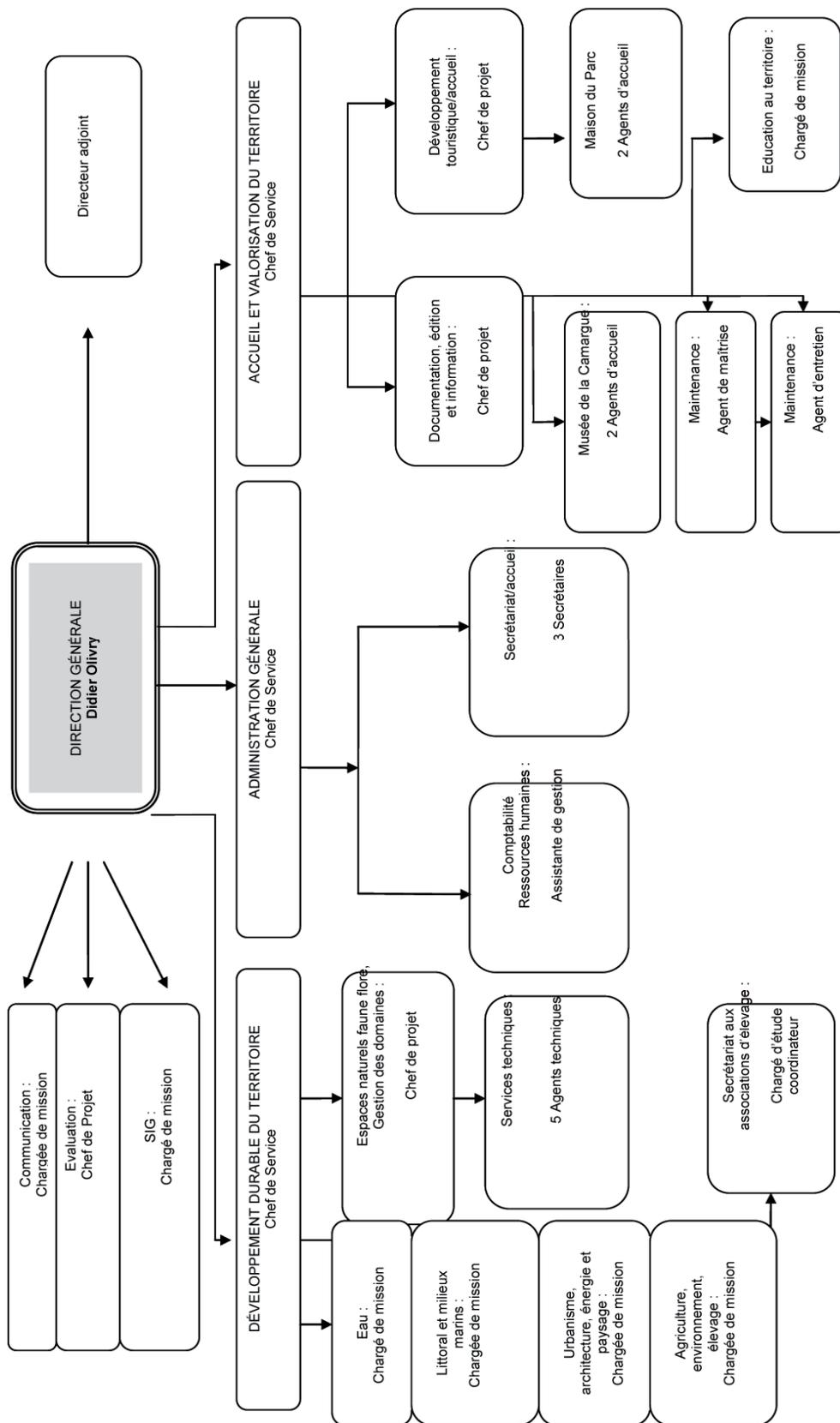
Annexes

1. Commissions thématiques du Parc en 2006

Intitulé de la commission	Champs thématiques
1) Administration générale, finances et communication	Budget – Gestion financière Administration du Syndicat mixte Gestion des Ressources humaines Communication institutionnelle
2) Protection de la nature, études et recherches scientifiques	Expertise sur les études et recherches du Parc Gestion des ressources naturelles du Parc Outils de protection
3) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	Contrat de delta, Charte de l'eau Aménagement et gestion du littoral et de la mer Gestion des zones humides
4) Activités agricoles	Relations avec la profession agricole Agriculture et environnement Mesures de promotion et de soutien économique Valorisation des produits du Terroir
5) Développement et promotion de l'élevage	Animation et coordination des 7 associations d'élevage Développement de l'A.O.C. et charte d'accueil Valorisation économique environnementale et culturelle de l'élevage Réalisation d'outils de promotion (stands, courses, manifestations...)
6) Pêche et chasse	Maintien et valorisation de la pêche en étang et en mer Valorisation des productions halieutiques Protection des ressources pour la pêche et la chasse Promotion d'une chasse durable
7) Tourisme durable	Mise en œuvre de schéma du tourisme durable Amélioration de la qualité des prestations Harmonisation de la signalisation touristique Développement de la randonnée
8) Activités économiques	Maintien et développement des activités économiques Valorisation de l'industrie, artisanat et commerce Promotion des produits Gestion de l'énergie et des déchets
9) Culture, éducation au territoire, accueil	Mise en œuvre du nouveau projet scientifique et culturel du Musée Accueil, animation du public et des scolaires Aide à la mise en œuvre d'actions culturelles dans les hameaux
10) Architecture, urbanisme et paysage	Suivi des documents d'urbanisme Valorisation du patrimoine bâti et de l'architecture traditionnelle Charte forestière Protection et développement des paysages de Camargue

2. Organigramme du Parc naturel régional de Camargue - janvier 2006

ORGANIGRAMME PROVISOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE
Mise à jour du 31 Janvier 2006



3. Effectifs du personnel permanent et temporaire entre 2000 et 2005

POSTES	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PERSONNEL PERMANENT						
Directeur	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Directeur Adjoint départ retraite prévue 15/11/2005	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Adjoint délégué association élevage	1,00	1,00	0,38			
Chef de service développement durable	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chef de service administration générale			0,42	1,00	1,00	1,00
Chef de service accueil et valorisation du territoire	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chef de projet documentation édition	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chef de projet développement touristique			0,33	1,00	1,00	1,00
Chef de projet espaces naturels	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chargé de communication						1,00
Chargé de mission évaluation			0,42	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission SIG	1,25	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission eau	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission littoral, milieux marins			0,66	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission urbanisme, architecture			0,33	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission agriculture, environnement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Chargé de mission éducation au territoire	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Secrétariat association élevage					0,50	1,00
Comptable dont 1 en at puis maladie depuis avril 2001	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	1,16
Technicienne de paie		0,50	1,00	1,00	1,00	0,25
Chargé de gestion administrative et comptable						0,90
Secrétariat	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Hotesse d'accueil	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	3,00
Agents techniques dont 1 en maladie depuis juin 2003	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Femme de ménage	1,50	1,50	0,75	0,75	0,50	0,50
TOTAL PERSONNEL PERMANENT	27,75	28,00	29,29	31,75	32,00	31,81
PERSONNEL TEMPORAIRE						
Agent d'accueil 2 mois	0,17	0,17	0,17	0,17		
Agent d'accueil 6 mois	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Garde flamants 3 mois	0,25	0,16	0,25	0,25	0,08	
Agent d'accueil fangassier				0,50		
Chargé d'étude écogestes 2 mois						0,17
Chargé d'étude contrat de delta 3 mois						0,25
TOTAL PERSONNEL TEMPORAIRE	2,42	2,33	2,42	2,92	2,08	2,42
TOTAL EFFECTIF	30,17	30,33	31,71	34,67	34,08	34,23

4. Opérations non réalisées au 31 décembre 2005 (attention certaines actions ont parfois été lancées entre 2006 et 2008)

Certaines actions prévues dans la charte n'ont pas été engagées entre 1998 et 2005, en raison des difficultés rencontrées par la structure juridique de gestion du parc ou par manque de moyens. Il convient également de souligner le volume ambitieux du nombre d'actions suggérées par la charte de 1998. Enfin, l'énumération ci-dessous des actions non engagées permet de souligner d'autres explications plus spécifiques.

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Article 11.2 La protection et la gestion des espaces situés sur son territoire	1. Mise en place d'un groupement des organismes de gestion des sites naturels associant les propriétaires privés et comprenant également PEC, RNC, TDV, Palissade, Gau, Sigoullette ;	difficultés pour mettre en commun les connaissances	
	2. Soutien à l'extension du site classé à des territoires situés en périphérie	Complexité procédure et hors champ compétence du Parc	
	3. Soutien au classement au titre des forêts de protection, des sites et milieux remarquables	Considérée comme non prioritaire	
Article 11.3 Soutien aux mesures de protection du territoire ()	4. Soutien au classement en réserve naturelle des étangs de Consécamière et Ploch Badet propriétés du Conseil Général 13	Le Département a proposé de mettre en réserve l'étang des impériaux (près de 3500 ha) à la place de l'étang de Consécamières (700 ha). Cette démarche, qui vise à créer une réserve cohérente sur l'ensemble du complexe hydraulique lié au Vaccarès, est pour l'instant en attente de la définition globale du plan de gestion de l'ensemble des domaines départementaux en Camargue en coordination avec la politique départementale d'ouverture des domaines au public (Château d'Avignon), conformément à la réglementation relative aux ENS	
	5. Demande d'inscription du territoire sur liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Le choix s'est porté vers l'extension de la réserve de biosphère du programme MAB de l'UNESCO	
Article 11.5 La protection de la faune et de la flore	6. Soutien au centre ornithologique du Pont de Gau (qui récupère et soigne environ 300 oiseaux blessés par an) par une modernisation des équipements existants et une mise aux normes des services vétérinaires indispensables à la poursuite de cette activité	Un premier dossier préparé pour aider le centre à la réalisation du dossier de permis de construire et au montage juridique pour la gestion future mais non abouti fin 2005 lié à des difficultés dans le montage juridique	
	7. Réhabilitation ou réintroduction d'espèces	Un dossier monté en 2002 pour la réintroduction de 3 espèces (loures, castor, erismature blanche) n'a pas été retenu par la commission scientifique du Parc	Programmes Liteau I et Liteau II, Commission Exécutive de l'Eau
Article 12.2 Le rôle du groupement hydro Camargue	8. Le groupement hydro Camargue pour améliorer les connaissances	Le groupement n'existe plus mais les partenaires (RNC, TDV, Parc, DESMID) continuent de travailler ensemble sur des projets	
	9. Convention DDAF/Parc pour la mise à disposition de personnel	Problème de financements	
Article 13.2 Chasse en limite d'espaces protégés	10. Recherche avec les chasseurs et gestionnaires de réserve de solutions concertées et susceptibles de compensations contractuelles pour réduire la pression de chasse	la commission « chasse » n'a pas pu jouer son rôle	
	11. Non installation d'affut de chasse en bordure d'espace protégé	Pas de données disponibles sur l'existence de tels affûts	

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Article 13.3 Evaluation de la chasse en Camargue	12. Suivi statistique (nombre chasseurs, de jours chassés, et superficies chassées)	la commission « chasse » n'a pas pu jouer son rôle	
Article 13.4 Jours de chasse et nature des prélèvements	13. Instaurer un calendrier de jours chassés avec tous les partenaires	la commission « chasse » n'a pas pu jouer son rôle	
Article 13.6 Réintroduction d'espèces	14. Favoriser la réintroduction d'espèces disparues ou en voie de disparition	Un dossier monté en 2002 pour une réintroduction d'espèces anciennement présentes en Camargue n'a pas été retenu par la commission des travaux scientifiques du Parc.	
Article 14.2.2 Lutter contre le chalutage dans la zone des trois milles	15. Soutien des chasseurs /recherches concernant l'éradication des épidémies touchant le lapin de Garenne, une aide à la vaccination, mise à disposition de produits pour lutter contre les vecteurs des maladies	la commission « chasse » n'a pas pu jouer son rôle	Un bilan préalable des récifs déjà immergés est prévu dans le cadre du projet de réserve marine
Article 16 Amélioration qualitative des paysages de Camargue et résorption des nuisances visuelles	16. Immersion de récifs		
	17. Amélioration paysagère des itinéraires d'entrées du Parc, seuils d'entrée et zone d'approche (article 16.1)	Actions pas prioritairement traitées par l'architecte paysagiste urbaniste recruté tardivement en 2003 Manque de temps	Sera programmé dans le cadre de la mise en place du plan de déplacement
	18. Amélioration de la qualité paysagère des axes routiers de perception du paysage (article 16.2)	Actions pas prioritairement traitées par l'architecte paysagiste urbaniste recruté tardivement en 2003 Manque de temps	
	19. Requalification paysagère des hameaux et du bâti existant (article 16.3)	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs hameaux n'ont pas encore été traités (Saintes Maries, Le Sambuc, Albaron, ...) • Actions pas prioritairement traitées par l'architecte paysagiste urbaniste recruté tardivement en 2003 • Manque de temps 	
	20. Identifier des unités territoriales au caractère architectural spécifique et mise en place d'une stratégie adaptée pour chacune, en leur donnant les orientations à intégrer dans les POS avec des règlements spécifiques		Programmé en 2009
	21. Gestion paysagère de sites particuliers (article 16.4) :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Couloirs verts • Marges de la réserve • Espaces littoraux : rechercher des techniques de fermeture d'accès pour remplacer les blocs 	Pas une priorité	Ces actions seront programmées au cas par cas, selon les opportunités

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Article 17 Harmonisation de la signalisation à l'intérieur et aux abords du Parc	En concertation avec le Parc, que les services de l'Etat concernés (17.1) : <ul style="list-style-type: none"> conduisent une campagne d'information et d'enlèvement des panneaux publicitaires illégaux, installent des points d'info afin de concentrer la publicité en des points précis et diffuser des infos sur la Camargue et de la nécessité de sa protection.... 	Pas d'intervention des services de l'Etat en la matière. Le Parc a participé à l'élaboration du règlement local de publicité de la commune d'Arles et a réfléchi en parallèle sur un projet de charte signalétique en Camargue	Projet de charte signalétique devrait démarrer en septembre 2006, en raison de subventions octroyées tardivement (2 nd semestre 2005)
Article 17 (suite)	22. Elaboration par la DDE d'1 charte graphique pour la signalétique du Parc 23. Mise en place d'une signalétique touristique harmonisée le long des 2 bras du Rhône (haltes fluviales, aires d'accueil...)	Idem Pas prioritaire	Idem
Article 18 Maintien de l'intégrité du territoire du Parc	24. La suppression de toutes les lignes électriques (basse et moyenne tensions) et téléphoniques aériennes 25. Signature d'une convention entre EDF ou France télécom et le Parc, pour préciser les modalités, le programme et l'échéancier précis de mise en souterrain de ces lignes. 26. La commune des Saintes Maries de la Mer saisit le Parc pour lui demander son avis avant tout projet ayant un impact notable sur les sites et les paysages de son territoire : aménagements routiers et abords de routes, installation hydraulique, ouvrages de protection contre le Rhône ou la mer, installations touristiques, constructions....	Délais de 10 ans non respecté La ligne 2X63 KV venant de Jonquières et allant à Salin de Giraud n'a pas été supprimée car elle sert de ligne de secours en cas de coupure de courant sur Salin Une convention existe mais n'a pas été valorisée	Prévu
Article 19 : « respect des règles d'architecture et d'urbanisme rigoureuse »	27. Amélioration des conditions de vie des habitants par les communes à travers les équipements collectifs (eau potable, assainissements...), sportifs ou socio-culturels 28. Convention formalisant la consultation systématique du Parc par les communes pour les permis de construire et déclarations de travaux 29. Actions des communes:	Points noirs subsistent : Mas isolés N'a pas été jugé prioritaire	Des extensions importantes du réseau AEP sont prévues sur les secteurs Villeneuve, Le Paty, Fieulouse
	<ul style="list-style-type: none"> prendre en compte dans leurs PLU les orientations paysagères de la charte à travers un "volet paysage" spécifique comprenant des "unités paysagères" qui intègrent les recommandations architecturales et paysagères spécifiques à chaque zone. harmoniser leurs règlements d'urbanisme, notamment en matière de possibilités de constructions, de règles architecturales, de tourisme, de réseaux, de paysage ; systématiquement consulter le Parc sur tous les permis de construire et déclarations de travaux déposés sur son territoire pour la commune d'Arles et pas du tout pour la commune des Saintes Maries de la Mer depuis 2003. Cf. charte paysagère \$16 : identifier des unités territoriales au caractère architectural spécifique et mettre en place une stratégie adaptée pour chacune, en leur donnant les orientations à intégrer dans les POS avec des règlements spécifiques 	Ce travail se fait de manière continue avec la mairie d'Arles. La mairie des Saintes Maries de la Mer a consulté le Parc pour avis final en tant que personne publique associée pour son PLU (mais association tardive). Cependant, le Parc est rarement associé en amont pour l'élaboration des projets concernant urbanisme et paysage, ni pour validation. Les Saintes ne transmettent pas au Parc les dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme.	Le Parc a prévu : <ul style="list-style-type: none"> l'élaboration de « cahiers de recommandations architecturales et paysagère

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Article 21 Protection et gestion du littoral	30. Finalisation du Schéma de Mise en Valeur de la Mer par les services de l'Etat	A été abandonné après la phase diagnostic (BCEOM) Pas de portage politique du dossier	
Article 22 contrôle des pollutions et résorption des déchets	31. Le parc incite le département et les communes à créer des mini-déchetteries	manque de temps compétence des communes	
	32. le Parc établit un programme comportant : o des actions d'information sur les intrants agricoles (engrais, pesticides) et sur leur utilisation avec la définition d'un cahier des charges de recommandations dans ce domaine o une concertation avec les entreprises industrielles et agro-alimentaires o un suivi de la qualité des eaux d'écoulage o des actions pour promouvoir et contrôler l'épuration des effluents domestiques (mas et hameaux) avec raccordement au système d'assainissement le mieux adapté au milieu naturel, établi dans le cadre du zonage élaboré par les communes, conformément au décret n° 94/469 du 3 juin 1994, relatif à la collecte et au traitement des eaux usées	Priorité aux mesures agro environnementales	
	33. Le Parc conduit des actions spécifiques pour : o faire respecter la réglementation en vigueur pour éviter les dérives nocives à l'environnement et à la santé publique (non-utilisation en cas de vent, réglage des systèmes de projection, utilisation des produits autorisés).	cela relève de la compétence communale et intercommunale (schéma d'assainissement collectif)	
	34. Le Parc met en place des moyens pour suivre l'efficacité de la charte en matière de gestion de l'espace naturel et agricole (notamment par l'intermédiaire d'indicateurs d'évaluation des politiques)	Relève de la compétence du SRPV	
	35. le Parc met en œuvre d'autres dispositions favorisant une gestion cohérente des terres notamment à travers l'éventualité de Plans de développement durable (PDD) :	Difficultés de financement de l'observatoire Camargue (pas d'avenant au contrat de Parc 2000/2006)	Prévu en 2006 : Mise en œuvre de mesures contractuelles de soutien à la fonction environnementale de la culture du riz (projet pour suite des MAE)
	36. le Parc expérimente sur certains espaces, et en accord avec les propriétaires concernés de pratiques alternatives de gestion susceptibles de fournir un complément de revenus aux exploitations, tout en étant compatibles avec l'environnement, avec des techniques, propres à assurer un équilibre tant du point de vue naturel qu'économique		Prévu en 2006 : Etude pour la valorisation de la paille de riz

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Art. 23 (suite) Amélioration des relations entre l'agriculture et l'environnement	37. le Parc se rapproche du Centre Français du Riz et de l'INRA de Montpellier pour des programmes menés sur ces questions 38. Le Parc suit régulièrement les opérations foncières menées par la SAFER. Celle-ci n'a pas saisi le Parc de toutes les transactions opérées sur son territoire. 39. le Parc s'attache à mieux connaître l'importance du cheptel bovin, équin et ovin, mais également la pression réelle du pâturage pour en déduire des recommandations, susceptibles de se traduire sous la forme d'un cahier des charges proposé aux éleveurs.	non prioritaire	Prévu en 2006 : Mesures opérationnelles d'accompagnement auprès des agriculteurs pour le développement d'une lutte intégrée contre la pyrale du riz
Art. 24 Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte	40. Création d'un observatoire du tourisme	enquête et évaluation de l'offre touristique réalisées	Prévu en 2007 prévu en 2006 : une étude diagnostique et prospective des activités économiques en Camargue
	41. Suppression de toutes les pratiques incompatibles avec les objectifs du Parc : 42. Les titulaires du pouvoir de police s'engagent à supprimer sur le territoire du Parc, les pratiques les plus nuisibles au milieu naturel : <ul style="list-style-type: none"> ○ les campings-cars ne seront plus autorisés à stationner la nuit, le long des routes de Camargue ○ et les communes mettront en place, avec l'aide du Parc, des aires de stationnement spécialement prévues à leur usage ○ interdire la pratique du scooter des mers sur tout le territoire du Parc, aussi bien en mer que sur les bras du Rhône, incompatible avec la sauvegarde des milieux naturels, le respect des paysages, les normes sonores, mais aussi les conditions de sécurité. ○ Interdire d'autres pratiques, engendrant une pollution sonore ou visuelle ne sont pas compatibles avec les objectifs du Parc. Ainsi, la commune d'Aries s'engage à faire retrouver aux plaines de Meyran, espace hautement symbolique et biologiquement intéressant, les activités traditionnelles qui s'y déroulaient autrefois (grandes ferrades, courses de chevaux...). 43. Le Parc étudie la requalification des campings communaux actuels, notamment sur le plan paysager en liaison avec les communes, (24.4)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pas d'enjeu fort (aire de stationnement salin de Giraud, Saintes Maries, ...) ○ il n'y a pas eu de travail à ce sujet avec les communes. Si ce la se met en place il faudra des arrêtés municipaux Pour 2006/2007 est programmée une étude technique préalable à la réalisation d'une aire naturelle de stationnement sur la plage de Plémanson Des travaux seront réalisés dans la continuité de cette étude en 2008-2009 afin de libérer le domaine public maritime et ainsi les cordons dunaires	
	Pas prioritaire et pas de moyens		

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
<p>Art. 24 (suite) Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte</p>	<p>44. Dans le cadre du schéma de développement touristique le Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conduit des actions pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ développer un tourisme fluvial, ○ développer des circuits thématiques <p>45. Le Parc crée et signale des circuits et sites d'interprétation valorisant le patrimoine archéologique, culturel, traditionnel, architectural (patrimoine vernaculaire notamment) en dehors des sites gérés par le Parc de Ginès et Rousty</p> <p>46. Le Parc met en place des aires de pique-nique le long des axes routiers</p>	<p>Tourisme fluvial : pas prioritaire Circuits thématiques : pas prioritaire</p> <p>Pas de maîtrise foncière pour l'aménagement de sentiers de découverte en dehors de ceux situés sur les propriétés du Parc (sentier de Rousty et Ginès) Les itinéraires pédestres en boucle proposés par le Parc dans son programme de randonnées s'appuie néanmoins sur le patrimoine et les éléments structurants du territoire.</p> <p>Pas prioritaire et pas de moyens</p>	
	<p>47. Le parc encourage des formes d'accueil rural intégrées à l'exploitation (gîtes ruraux, chambres et tables d'hôte...) en développant une politique incitative passant par l'attribution d'une marque.</p>	<p>Dès 2003 le Parc s'est rapproché du Relais départemental des gîtes de France pour accompagner conjointement les projets d'hébergements ruraux. Mais peu de demandes ont été exprimées et/ou transmises au Parc.</p>	<p>Prévu en 2006/2007 : Projet de qualification des hébergements touristiques du parc (PLEE) : le Parc accompagnera les porteurs de projets (hébergements) qui s'engagent dans une démarche de gestion environnementale afin de les aider à obtenir une qualification type "gîte panda" "hôtel au naturel", "clef verte", "écogîte", "marque parc"</p>
	<p>48. Le Parc participe à l'élaboration de produits touristiques et prestations de qualité, susceptibles d'apporter une valeur ajoutée notable aux ressources locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ assemblage de prestations (hébergement, transferts éventuels, activités de découverte et de loisirs avec une intervention spécifique du Parc le cas échéant avec visite de sites : terrains naturels gérés par le Parc, sensibilisation à l'environnement...) ○ amélioration du caractère esthétique des équipements et de leurs abords (hébergements, équipements d'accueil de jour...), par un conseil architectural et une recherche d'intégration <p>Le Parc passe des conventions avec des prestataires publics (communes...) ou privés (propriétaires privés...), des opérateurs professionnels (Tour operator...) pour l'élaboration et la mise en marché de ces produits</p>	<p>Pas prioritaire</p> <p>pas de convention mais des partenariats forts sur les actions engagées à travers les comités de pilotage, technique et la commission tourisme du Parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ un conseil paysager sera fait dans le cadre des chartes de la marque Parc: accueil manade, tourisme équestre, manades et vins

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
Art. 24 (suite) Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte	49. Le Parc incite et soutient des projets de qualité auxquels il accordera sa marque		Prévu en 2006 : après les manades, des projets pour permettre à des établissements touristiques équestres et exploitations viticoles de bénéficier de la marque « parc ».
	50. Les communes d'Aries et des Saintes-Maries-de-la-Mer soutiennent ces différentes actions en valorisant l'image et l'action du Parc dans les villes (reconsidération de la place du Parc dans les Syndicats d'Initiatives et Offices du Tourisme, voire l'implantation d'un point d'accueil du Parc dans les villes).	Pas prioritaire et pas de moyens	
	51. Mise en place une signalisation harmonisée sur l'ensemble du territoire du Parc	Pas prioritaire	Prévu : élaboration d'une charte signalétique (cf article 17)
	52. Le Parc engage une réflexion sur les possibilités de mise en place et de perception d'un droit d'entrée sur certains sites de son territoire	Pas prioritaire	
	53. Inventorier toutes les données relatives aux patrimoines historiques, monumental, ethnographique, culturel... sous la forme d'un fichier informatisé remis à jour régulièrement	Seule la partie arlésienne du territoire a fait l'objet d'un pré-inventaire du patrimoine bâti	Prévu : <ul style="list-style-type: none"> o Informations des collections du musée de la Camargue o Inventaire, valorisation du patrimoine religieux de Camargue
	54. Collectes, enquêtes, phonogrammes, récits de vie, documents divers sur toutes les composantes culturelles de la Camargue, sur les savoir-faire, sur l'histoire...		Prévu : <ul style="list-style-type: none"> o Etude sur les gardians o Observatoire photographique du paysage o Etude ethnologique sur les aspects sociaux de la riziculture en Camargue
	55. Une grande vigilance apportée lors de chantiers de fouilles, compte tenu de l'intérêt du patrimoine archéologique (Vestiges romains, épaves ...)	Enjeu faible	
Article 25 : sauvegarde et mise en valeur du patrimoine culturel et des sites	56. La préservation de l'ensemble du patrimoine ethnologique, notamment dans le domaine fluvio-maritime (pêche...), agricole et industriel	Pas traité	
	57. Le maintien de la langue provençale et des traditions camarguaises		

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
<p>Article 26: amélioration des conditions de vie des habitants</p>	<p>58. Le Parc apporte son soutien aux actions entreprises par les deux communes et les administrations concernées, pour améliorer les conditions de vie et le cadre de vie des habitants permanents, en étroite concertation avec les habitants eux-mêmes, afin de tenir compte de leurs aspirations et leurs besoins notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'activités culturelles ou sportives pour les adolescents qui ne peuvent se rendre en ville ; - la revitalisation des centres des hameaux, avec des logements pour les jeunes foyers ; - le renforcement des conditions de sécurité : réglementation de la circulation dans les hameaux et sur les petites routes communales, patrouilles de gendarmerie plus fréquentes pour lutter contre vols et infractions diverses... - l'amélioration du cadre de vie avec des espaces publics et un soin particulier apporté aux paysages 		<p>Prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> o « cahiers de recommandations architecturales et paysagère o rédaction et publication d'un guide pratique sur la réhabilitation écologique du bâti en Camargue
	<p>59. Le Parc relance la concertation engagée dans les années 1985-90 sur le problème des moustiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> o une surveillance préventive de "zones à risques" (foyer d'éclosion), pour décider d'un traitement biologique ciblé, si le seuil d'intervention est atteint o une évaluation, en collaboration avec l'E.I.D, des impacts des traitements chimiques dans les zones humides voisines du Parc et démontiquées depuis plusieurs années o des contacts avec les industriels fabricants de produits pour rechercher et tester des produits sélectifs de lutte biologique acceptable en Camargue o une information auprès des particuliers sur les produits à éviter absolument o un suivi de l'impact à long terme, des éventuels traitements biologiques sur l'environnement 	<p>compétence de l'EID</p> <p>résultats de l'EID non communiqués au Parc</p> <p>pas de contact, un seul produit de lutte bio : le BTI</p>	<p>prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> o édition d'un cahier technique pour accompagner méthodologiquement et scientifiquement les collectivités concernées o un suivi de l'impact à long terme, des éventuels traitements biologiques sur l'environnement

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
<p>Article 26 (suite): amélioration des conditions de vie des habitants</p>	<p>60. Soutien aux collectivités locales et aux organismes ayant les compétences pour l'eau potable, les eaux pluviales, les eaux usées</p> <p>61. Les communes s'engagent à soumettre au Parc, pour avis, tous les projets de nouvelles installations (stations d'épuration...) afin de favoriser l'intégration biologique et paysagère au Parc, avant le commencement des travaux</p>	<p>Une des difficultés rencontrée par le Parc en terme de cohérence de son action, réside dans le fait qu'il n'est pas destinataire des schémas directeurs pour l'eau potable et pour le pluvial et des zonages d'assainissement.</p> <p>le Parc n'a pas eu de demande d'avis des communes</p>	
<p>Article 28: amélioration de l'accueil des visiteurs</p>	<p>62. Le Parc apporte son soutien aux actions entreprises par les deux communes et les administrations concernées, pour améliorer les conditions de vie et le cadre de vie des habitants permanents, en étroite concertation avec les habitants eux-mêmes, afin de tenir compte de leurs aspirations et leurs besoins notamment par le maintien et le développement des services de proximité (écoles, ramassage scolaire, cabines téléphoniques, commerces fixes ou ambulants...)</p> <p>63. le Parc apporte son soutien aux démarches qui seraient engagées pour accueillir et orienter les visiteurs vers la découverte des milieux sur son territoire en collaboration avec les Offices du Tourisme d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer, le Comité Départemental du Tourisme, le Comité Régional du Tourisme et les membres de PEC (Réserve nationale, Station biologique de la Tour du Valat, Parc Ornithologique de Pont de Gau, classes de découverte de la Sigoulette, Domaine de la Palissade, propriété du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres...).</p> <p>64. L'accord du Parc est recherché en préalable, tant pour l'élaboration de produits de tourisme-nature que pour des projets d'équipements ou des programmes d'animation axés sur la découverte de l'environnement qui pourraient alors recevoir la marque du Parc.</p> <p>65. Prise en compte des spécificités camarguaises et leur valorisation sous forme d'expositions permanentes, temporaires ou itinérantes</p>	<p>Prévu : réflexions de la commission économiques sur la mise en place de « points multiservices » (avec notamment CCI)</p> <p>Le Parc n'a pas été sollicité pour soutenir des démarches pour accueillir les visiteurs et les orienter vers la découverte des milieux naturels. Toutefois un projet de mise en réseau des sites de découverte à travers l'élaboration d'un Pass pour les visiteurs a été initié par le Parc en 2004 – mais ce projet n'a pas fait l'unanimité auprès des différents sites.</p> <p>Echec de la concertation tentée par le Parc sur un projet de passeport (pass) avec l'ensemble des centres de découverte (la palissade, parc ornithologique, ...)</p>	<p>Prévu : expo sur les gardians</p> <p>Prévu en 2006 : une réflexion sera conduite qui pourrait aboutir à la création d'une maison des productions camarguaises.</p>
	<p>66. Création nouveaux équipements et dispositifs d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> o salinière; o un arboretum dans le but de recherches, d'expérimentation et d'accueil o une maison des productions camarguaises pour valoriser l'ensemble des produits agricoles et artisanaux faits en Camargue (riz, miel, fruits, légumes, artisanat du cuir...). 	<p>Seule une étude de faisabilité a été réalisée par le PNRC</p> <p>Enjeu faible</p>	

Article	Action non réalisée entre 1998 et 2005	Raisons de la non réalisation /difficultés mise en oeuvre	Action programmée après 2005
<p>67. Des sentiers de découverte interactifs, des observatoires et points de vue complètent ce dispositif : ouverture des digues du Rhône aux possibilités de cheminement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire et balisage de sentiers de découverte ; - conception et mise en place de circuits 	<p>68. le Parc développe des activités de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des études liées à la gestion cynégétique, le saturnalisme, la réintroduction d'espèces (article 13) ; - les études paysagères pour les plans paysagers ; - l'accueil, l'éducation et l'information du public ; - Dans le domaine de la gestion des espaces naturels (article 11) <p>- la connaissance du patrimoine culturel, archéologique, historique et ethnographique ;</p>	<p>Programme de randonnées défini en 2004/2005 n'a pu être mis en oeuvre faute de moyens et de volonté des différents partenaires du Parc.</p> <p>Fait par l'ONCFS</p> <p>Pas prioritaire</p> <p>Pas d'éléments de connaissance sur les études/recherche réalisées</p>	<p>Prévu :</p> <p>2006/2007: conception et aménagement de circuits de randonnées en Camargue ainsi que leur valorisation par des supports d'information et de sensibilisation</p> <p>Prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la qualité des habitats naturels (habitat d'espèces et habitat prioritaire), proposition d'indicateurs de suivi - Inventaire des chauve-souris du patrimoine bâti - Etude ethnologique sur les aspects sociaux de la riziculture en Camargue - Mise en oeuvre du projet scientifique et culturel du Musée "Exposition au musée "les gardians amateurs" - Informatisation des collections du musée de la Camargue
<p>Article 30 : « Poursuite des recherches »</p>	<p>69. Pour augmenter ses choix et suivre les effets de sa politique sur le long terme -notamment pour évaluer l'efficacité de sa charte le Parc dispose d'un outil de connaissance performant et informatisé, dans les domaines les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractérisation et suivi de l'évolution des paysages spécifiques du Parc ; - le suivi de la faune sauvage et domestique, et de la flore ; 	<p>Pas de suivi mais une synthèse « espèces sauvages animales et végétales ». Des suivis effectués par autres partenaires camarguais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études ponctuelles <p>Pas de données</p> <p>Numérisation du cadastre</p> <p>Suivi mais pas d'intégration dans une base informatisée</p> <p>Pas de suivi mais un premier inventaire du patrimoine bâti</p>	<p>Prévu :</p> <p>observatoire photographique du paysage</p> <p>Prévu partiellement dans le contrat de delta : suivi de la qualité de l'eau</p>
<p>Article 31 : « base de connaissances »</p>	<p>- l'évolution des milieux sensibles et des terrains du Parc ;</p> <p>- l'évolution des pratiques agricoles et de leur impact sur l'environnement ;</p> <p>- le suivi de la chasse et de la pêche ;</p> <p>- le foncier et la connaissance des propriétés ;</p> <p>- les constructions et infrastructures ;</p> <p>- la caractérisation et le suivi de l'évolution du patrimoine culturel ;</p>		

